

Archives départementales du Morbihan

Préparation militaire et recrutement de l'armée

1797 - 1941

Répertoire numérique détaillé

1 R 1-1627

par Laure-Anaïs Croizier et Carlos Chedas ; sous la direction d'Hélène Chiron, de Maud Sallansonnet, de Marielle Duflos et de Florent Lenègre

**2018
Vannes**

IDENTIFICATION

Référence de l'inventaire :

FRAD056_00000001R

Référence service d'archives :

Archives départementales du Morbihan

Intitulé :

Préparation militaire et recrutement de l'armée

Dates extrêmes :

1797-1941

Niveau de description :

Fonds

Nombre d'articles :

1627

Métrage conservé (ml) :

105,30

CONTEXTE

Nom des producteurs :

Préfecture du Morbihan et Service du recrutement du ministère de la Guerre

Biographie ou histoire :**PREFECTURE DU MORBIHAN**

En matière de formation et de préparation militaire, le préfet est chargé d'informer les sous-préfets et les maires de la réglementation et des différents examens et diplômes existants.

Il doit également instruire les dossiers de candidature aux écoles militaires. Les postulants se font ainsi inscrire à la préfecture et la liste des candidats est ensuite adressée au ministre de la Guerre. Le préfet lui transmet également les demandes de bourses ou de trousseau avec son avis. La préfecture communique aux candidats le programme des examens et les informe sur les centres de composition.

Le préfet participe également à la convocation des réservistes aux périodes d'instruction. Les autorités militaires fixent, en concertation avec lui, l'époque de la convocation. De même, c'est lui qui reçoit et leur transmet les demandes de dispense aux exercices.

Le préfet est aussi chargé, dans son département, de l'application des différentes lois sur le recrutement militaire¹. À ce titre, il se doit d'assurer l'organisation et le bon déroulement des opérations de la conscription.

Un décret fixe chaque année les effectifs du contingent appelé et le détail du nombre d'hommes à fournir pour chaque département. C'est le préfet qui répartit les besoins en soldats entre les arrondissements et les cantons d'après les recensements de la population. Il adresse une copie de l'état de répartition aux maires et aux sous-préfets.

Ce sont ces derniers qui contrôlent les opérations préliminaires du recrutement (recensement communal et tirage au sort) sous la surveillance des préfets. Pour établir les tableaux de recensement, les services de la préfecture dressent des listes des omis des années précédentes qui sont transmises aux maires. Le préfet fixe par arrêté les périodes d'affichages et d'examen des tableaux dans les communes, ainsi que les dates du tirage au sort. Le sous-préfet, qui

¹ Un historique du recrutement militaire est proposé à la suite de la présentation des producteurs.

vérifie les recensements communaux et préside le tirage, transmet le procès-verbal des opérations au préfet accompagné d'exemplaires des listes cantonales produites. Le préfet adresse ensuite un compte-rendu de ces opérations préliminaires au ministère de la Guerre.

Le préfet a également pour attribution l'organisation et la présidence du conseil de révision. Il désigne chaque année, les conseillers de préfecture et les membres des conseils généraux et d'arrondissement qui doivent en faire partie, ainsi que l'officier de santé sur la proposition des autorités militaires. Après en avoir établi l'itinéraire, le préfet, ou son représentant, se déplace avec le conseil dans chaque canton pour procéder à l'examen définitif des conscrits et étudier les demandes d'exemption, de dispense, de remplacement et de sursis. A la fin des opérations, une liste du contingent est établie (puis du recrutement cantonal) et déposée à la préfecture. Le préfet paraphe le procès-verbal des séances du conseil et transmet au ministre de la Guerre un rapport sur le déroulement de la révision ainsi qu'un « compte numérique et sommaire », bilan statistique sur les jeunes gens de la classe. Il traite également les réclamations contre les décisions du conseil de révision qui lui sont adressées. Il fait parvenir au ministre de la Guerre celles qui lui paraissent fondées avec le dossier présenté devant le conseil.

Une fois le contingent définitivement formé pour une classe, les lettres de mise en activité des conscrits sont rédigées par le sous-intendant militaire. Le préfet les vérifie et les transmet aux maires des communes de résidence des appelés. La mise en route et l'incorporation sont du ressort des autorités militaires. Le préfet est cependant informé de toutes les mutations qui surviennent jusqu'à l'incorporation définitive des soldats.

Le préfet contrôle également la régularité des actes d'engagements et de réengagements passés dans les chefs-lieux de canton et devant le sous-intendant militaire. Il transmet à ce dernier les états d'indemnité à verser aux maires pour les frais d'enregistrement. Au même titre que pour les écoles militaires, la préfecture instruit directement les dossiers de candidature aux engagements conditionnels d'un an. Ils sont transmis ensuite à la commission d'examen militaire. Cette dernière adresse à la préfecture les noms des jeunes gens admis. Le préfet en publie la liste et leur délivre des certificats d'admission.

Le préfet est enfin chargé de préparer et d'assurer la mobilisation dans son département. Il informe les sous-préfets et les maires, en collaboration avec les autorités militaires, de l'ordre de mobilisation et contrôle l'appel et le départ des soldats. Il exerce une surveillance sur les hommes restés à l'arrière en particulier les dispensés de service. Il coordonne également les différents plans de mobilisation mis en place avant-guerre pour préparer l'arrière aux conflits.

Au sein de la préfecture du Morbihan, les affaires concernant la préparation militaire et le recrutement de l'armée sont d'abord gérées par un bureau de la deuxième division. Au cours du XIX^e siècle, ce bureau change plusieurs fois de noms : «bureau militaire» (jusqu'en 1821), «bureau du recrutement» (de 1822 à 1831) puis «bureau de la guerre» (jusqu'à la fin du XIX^e siècle). À partir du XX^e siècle, les attributions sont confiées au deuxième bureau de la première division de la préfecture. Ainsi, en 1932, lors d'une réorganisation des services, ce bureau se voit chargé des affaires militaires, de la mobilisation, du recrutement, des réserves et de l'armée territoriale.

SERVICE DU RECRUTEMENT

En France, le recrutement des soldats par les autorités militaires repose sur l'organisation administrative suivante : le territoire est divisé en régions militaires (dénommées divisions jusqu'en 1873) qui regroupent chacune plusieurs départements sous le commandant d'un général de corps d'armée ; ces régions sont elles-mêmes découpées en subdivisions militaires, une ou plusieurs par département, et dans chaque subdivision, il y a un bureau de recrutement placé sous les ordres d'un officier supérieur.

Créés par l'ordonnance royale du 26 octobre 1820, ces bureaux (appelés dépôts jusqu'en 1873) sont chargés de la gestion du contingent dans leur circonscription.

À ce titre, leur principale mission est l'établissement et la tenue des registres matricules. Sur ces registres sont portés les appelés de chaque classe déclarés aptes au service. Établis d'après les listes départementales du contingent (puis du recrutement cantonal), ils mentionnent l'état civil, la description physique et les états de service du recensé. Le commandant du bureau est chargé de les tenir à jour : informé par le préfet, le sous-intendant militaire et les conseils d'administration des corps, il y inscrit toutes les mutations qui ont pu survenir dans la position des jeunes gens (mise en route, arrivé au corps, passage dans la réserve, changement de domicile).

Le commandant du bureau participe également à la formation des classes. Il assiste ainsi aux séances du conseil de révision où il veille à la stricte application de la loi et prend note des décisions du conseil.

De même, une fois le contingent formé, les bureaux s'assurent de la mise en route et de l'incorporation des soldats. Le commandant du recrutement répartit les hommes par régiment, assiste aux revues d'appel des jeunes soldats et vérifie leur signalement.

Les bureaux ont également des attributions en terme d'engagement volontaire. Ils délivrent des certificats d'aptitude nécessaires aux jeunes gens qui souhaitent s'engager dans l'armée. Des copies des actes d'engagement sont envoyées aux bureaux de recrutement par les maires et permettent la tenue de listes matricules d'engagés avant leur recensement puis leur inscription sur les registres du contingent.

Chargé ainsi de plusieurs missions de contrôle du contingent, le commandant informe régulièrement, via l'envoi de comptes rendus, le ministère de la Guerre de l'état des troupes dans sa subdivision.

Jusqu'en 1873, le Morbihan est rattaché à la division militaire de Rennes. Le département comprend alors deux subdivisions dont les bureaux de recrutement sont situés à Lorient (pour les arrondissements de Lorient et de Pontivy) et à Vannes (pour les arrondissements de Vannes et de Ploërmel). Avec la loi du 24 juillet 1873 relative à l'organisation de l'armée, le Morbihan est rattaché à la XI^e région militaire de Nantes, sans changement dans les subdivisions. Des modifications sont apportées aux bureaux avec le décret présidentiel du 12 février 1930. En lien avec la disparition de l'arrondissement de Ploërmel en 1926, les cantons de Josselin, Rohan et Saint-Jean-Brévelay sont rattachés à la subdivision de Lorient, les autres dépendant toujours de celle de Vannes.

Historique du recrutement militaire de la Révolution jusqu'en 1940 :

Sous la Révolution, les besoins en hommes des armées sont d'abord alimentés à partir de 1791 par le système de l'enrôlement libre destiné à renforcer les 150 000 hommes de l'armée royale puis, compte tenu de l'insuffisance des volontaires, par la combinaison du tirage au sort et des réquisitions. Un décret de la Convention du 23 août 1793 proclame que « tous les Français sont en réquisition permanente pour le service des armées ». La levée en masse a pour vocation de fournir des hommes afin de sauver la République.

La loi Jourdan-Delbret du 19 fructidor an VI (5 septembre 1798), visant à assurer un recrutement stable, crée la conscription et pose l'obligation du service militaire d'une durée de cinq ans pour tous les hommes âgés de 20 à 25 ans. Ce principe est cependant assorti de nombreuses exemptions et dispenses. Mais, en temps de paix, cette mesure procure une ressource trop importante pour les besoins de l'armée. Une sélection s'impose. Elle est organisée dès 1799 par l'institution du tirage au sort d'un numéro : les hommes dotés de numéros inférieurs au contingent autorisé par la loi mais supérieurs au contingent effectivement levé font partie de la réserve et peuvent être appelés en cas de nécessité. En outre, les conscrits peuvent acheter un « remplaçant » s'ils ne souhaitent pas faire leur service.

Pendant les guerres quasi permanentes de l'Empire, le remplacement est rare, coûteux et Napoléon a recours à plusieurs reprises à la garde nationale forte de plusieurs centaines de milliers de volontaires.

En revanche, le remplacement se développe dans le cadre établi par les grandes lois sur le recrutement de Gouvion-Saint-Cyr (12 mars 1818), de Suchet (9 juin 1824) et de Soult (21 mars 1832) :

- Le texte de 1818 prévoit une procédure d'appel « compensant en cas de besoin des armées l'insuffisance des engagements volontaires ». Ce recrutement complémentaire procédait de la convocation annuelle de 40 000 hommes désignés par le sort parmi les jeunes gens de 20 ans. Après leur libération - au terme d'un service de six ans - soldat et sous-officiers sont intégrés, pendant cinq ans, à une réserve instruite, la « vétéranie ».
- En 1824, ces compagnies de vétérans sont dissoutes et la réserve désigne la partie non appelée et donc non instruite de chaque classe.
- La loi Soult inverse les principes prévus par la loi du 18 mars 1818 et fonde désormais le recrutement par l'appel, selon des modalités inchangées : tirage au sort et possibilité de remplacement. Au terme d'un service de sept ans, les soldats demeurent tenus à des revues et exercices réguliers.

Une nouvelle loi est adoptée sous le Second Empire, la loi Niel du 4 février 1868 qui s'inspire de l'exemple prussien. Le projet de loi initial affirme le principe de l'obligation militaire soit dans l'armée active, soit dans une garde nationale mobile. Toutefois, le Parlement préfère conserver le tirage au sort et le remplacement. Les premiers tirés au sort sont tenus à un service de neuf ans, soit cinq ans d'active et quatre ans de réserve. La garde nationale mobile, destinée à

renforcer l'armée en temps de guerre se compose des autres tirés au sort, sans possibilité de remplacement, ainsi que par des remplacés de l'armée d'active. L'instruction des réserves est toutefois négligée et, en 1870, les troupes mal formées et médiocrement commandées sont incapables d'arrêter l'invasion allemande et de défendre Paris.

Le 27 juillet 1872, la loi Cissey rétablit le principe de l'universalité à savoir que nul ne peut se faire remplacer, assorti de nombreuses exemptions : enseignants, élèves des grandes écoles, ecclésiastiques, ou motifs d'ordre physique, familial. La durée du service actif est tirée au sort : cinq ans pour les premiers choisis, six mois à un an pour les autres. Aux termes de ce texte, « Tout Français (...) peut être appelé, depuis l'âge de vingt ans jusqu'à celui de quarante ans, à faire partie de l'armée active et des réserves » (art. 2). La durée des obligations militaires est fixée à vingt ans (art. 36) :

- cinq ans dans l'armée active,
- quatre ans dans la réserve de l'armée active, composée des hommes compris dans les quatre classes appelées immédiatement avant celles qui forment l'armée active,
- cinq ans dans l'armée territoriale, composée d'hommes qui ont accompli le temps de service prescrit pour l'armée active et la réserve,
- six ans dans la réserve de l'armée territoriale, composée des hommes qui ont accompli le temps de service légal dans l'armée territoriale.

Par ailleurs, l'article 43 de la loi autorise le rappel de la réserve de l'armée active « d'une manière distincte et indépendante pour l'armée de terre et pour l'armée de mer ».

La loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée porte à trois ans la durée du service actif pour tous et à vingt-cinq années la durée des obligations militaires. Mais l'égalité est en réalité très théorique car les dispenses de service continuent à être nombreuses.

Comme le prévoyait déjà la loi de 1872, les hommes de la réserve de l'armée active sont tenus de prendre part à deux manœuvres, chacune d'une durée de quatre semaines (art. 49). Les dispenses prévues par la loi concernent les « soutiens indispensables de famille », certains fonctionnaires et agents (art. 49), ainsi que les résidents français à l'étranger (art. 50). Le rappel des réservistes peut s'organiser « d'une manière indépendante pour l'armée de terre, pour l'armée de mer et pour les troupes coloniales ». Le rappel de la réserve de l'armée territoriale est limité au cas de guerre et « à défaut des ressources suffisantes fournies par l'armée territoriale » (art. 48).

Le 21 mars 1905, le ministre de la guerre fait adopter une loi réduisant à deux ans la durée du service militaire actif. Celui-ci devient obligatoire pour tous : le tirage au sort est aboli ainsi que toutes les dispenses, au nom du principe d'égalité ; les jeunes gens déclarés inaptes sont incorporés dans les services auxiliaires en temps de paix comme en temps de guerre.

Les réservistes sont tenus :

- d'une part, de « rejoindre leur corps en cas de mobilisation, de rappel de leur classe [...] et de convocation pour des manœuvres et exercices » (art. 40) ;
- d'autre part, de participer à des manœuvres de quatre semaines chacune pendant le temps de service dans la réserve de l'armée active, et à une période d'exercice de deux semaines pendant le service dans l'armée territoriale (art. 41), ainsi qu'à - c'est le principal apport de la loi - des exercices spéciaux d'une durée maximale de neuf jours pendant les six années de service dans la réserve de l'armée territoriale (art. 41).

Le rappel des hommes effectuant leur première année de service dans la réserve est autorisé « dans les cas où les circonstances paraîtraient l'exiger » (art. 33). De manière générale, le rappel est motivé par l'« agression » ou la « menace d'agression caractérisée par le rassemblement de forces étrangères en armes » (art. 40).

Ce mode de conscription ne connaît plus d'importantes modifications, sauf celles liées aux tensions politiques contemporaines.

La loi du 7 août 1913 porte à trois ans la durée du service militaire actif du fait d'une natalité insuffisante en France par rapport à l'Allemagne. La durée totale des obligations militaires s'élève à vingt-huit années.

Avec la loi du 1er avril 1923, la durée du service actif est réduite à dix-huit mois. Les conscrits sont ensuite soumis à une période de disponibilité pendant laquelle sont prévues des périodes d'exercice d'une durée totale de huit semaines. Ils sont alors intégrés à la première réserve et, au-delà de quarante ans, à la deuxième réserve.

La loi du 31 mars 1928 réduit la durée du service militaire à douze mois. Ce texte précise certains aspects des législations antérieures.

Le rappel de la deuxième réserve est limité « au nombre nécessaire par certains besoins spéciaux, temporaires ou locaux » (art. 48).

Les obligations liées aux périodes d'exercice se déclinent de la manière suivante :

- quatre mois au total pour les officiers de réserve ;
- une période de trois semaines pour les hommes de la disponibilité ;
- deux périodes d'une durée comprise entre deux à trois semaines pour les hommes de la première réserve ;
- des exercices spéciaux de sept jours maximum pendant le service dans la deuxième réserve, au lieu de neuf jours au total pour les membres de la réserve territoriale ;

Les dispenses, plus limitées que sous les régimes antérieurs, bénéficient aux résidents français à l'étranger ainsi qu'aux affectés spéciaux. Les ajournements sont possibles en cas de force majeure (art. 49).

Par ailleurs, les réservistes peuvent participer à la défense en dehors des périodes auxquelles ils sont astreints :

- l'article 40 les autorise à souscrire un engagement de six mois ou d'un an dans les troupes métropolitaines « quand les circonstances l'exigent » ;
- l'article 51 permet aux officiers de réserve d'effectuer des périodes volontaires rémunérées de quinze jours, comme les y autorisait déjà la loi de 1913.

Enfin, la loi prévoit (art. 52) d'affecter à des corps spéciaux les hommes de la deuxième réserve « dont l'activité professionnelle est indispensable [...] à la satisfaction des besoins de l'armée ».

Avec la loi du 17 mars 1936, la durée du service actif passe à deux ans. La durée totale des obligations militaires s'élève alors à vingt-neuf années.

Historique de conservation :

La préfecture du Morbihan conservait ses dossiers dans ses locaux. Cependant, l'ancienneté des versements ne permet pas de connaître les conditions de conservation des documents avant leur entrée aux Archives départementales.

Les registres matricules du service du recrutement ont d'abord été conservés par le bureau du service national jusqu'au cinquantième anniversaire des membres de la classe concernée, puis ils ont été reversés au bureau central des archives administratives militaires (B.C.A.A.M.), organisme créé en 1961 et basé à Pau. Celui-ci s'est alors chargé de leur conservation pendant soixante-douze ans à compter de l'appel de la classe, avant de les reverser aux Archives départementales en application de la circulaire AD 67-7 du 16 octobre 1967.

Modalités d'entrée :

D'après le registre des entrées, le fonds de la préfecture a fait l'objet de versements successifs aux Archives départementales entre le XIX^e siècle et les années 1950.

Quant aux registres matricules, ils ont fait l'objet de versements réguliers par le B.C.A.A.M. aux Archives départementales de 1967 à 2012.

CONTENU ET STRUCTURE

Présentation du contenu :

La sous-série 1 R est constituée de deux fonds distincts : celui de la préfecture et celui du service du recrutement.

FONDS DE LA PREFECTURE

Le fonds regroupe des dossiers provenant des bureaux de la préfecture chargés des affaires militaires. Conformément aux circulaires du 16 décembre 1965 et du 18 décembre 1998, il est organisé en trois parties.

- La formation militaire

Cette partie est principalement composée de dossiers sur les écoles militaires. Les articles concernent des institutions d'enseignement destinées à la formation des officiers (1 R 1-26) et des médecins militaires (1 R 27-33). On trouve également quelques documents sur d'autres écoles à vocation militaire (1 R 34-39). Classés par établissement, ces

dossiers comportent les programmes des concours d'entrée, les états des candidats inscrits et les demandes de bourse ou de trousseau pour les élèves. Tous ces documents s'avèrent particulièrement intéressants pour la généalogie : ils fournissent notamment de nombreux renseignements sur les ressources et l'honorabilité des familles candidates.

Quelques articles sur les autres formes de préparation militaire complètent cette première partie. Ils concernent en premier lieu l'appel des réservistes pour des périodes d'instruction (1 R 40-43). Les dossiers comportent les convocations annuelles aux exercices ainsi que les demandes de dispenses en particulier des membres de l'enseignement public. On trouve, en second lieu, deux dossiers sur la formation des jeunes gens avant leur appel au service (1 R 44-45). Les documents ont pour objet les examens et l'obtention de diplômes spécifiques, ainsi que les modalités de l'instruction militaire dans les sociétés de tir et le cadre scolaire. Ces dossiers témoignent de la volonté de l'Etat de former et de préparer la population au combat dans un contexte de revanche après la guerre de 1870.

- Le recrutement

Cette seconde partie est la plus importante du fonds en terme de dossiers conservés. Les documents comportent de nombreux détails historiques, plus spécialement sur le destin des individus puisque la majorité de la population masculine était concernée par le service militaire. Cet ensemble apporte ainsi une information très riche autant pour les recherches généalogiques ou biographiques que pour l'histoire sociale ou les études démographiques.

Les dossiers sont répartis en deux grandes périodes, celle du Consulat et de l'Empire (1798-1815) et celle allant de la Restauration à la fin de la Troisième République (1815-1940), pour répondre au plus près à l'évolution du mode de recrutement². Les dossiers qui émanent des bureaux de la préfecture ne concernent uniquement que la phase de recensement des futurs militaires. Les dossiers de carrière, comme d'ailleurs les opérations militaires et la vie des régiments, sont conservés par le service historique de la Défense.

Les documents du fonds préfectoral ont été classés d'une manière similaire pour les deux périodes énoncées ci-dessus.

On trouve d'abord quelques dossiers sur l'organisation générale du recrutement (1 R 46-49, 153-164). Ils ont pour objet la réglementation, notamment la répartition du contingent dans le département, les frais engendrés par les opérations et des comptes rendus généraux sur la procédure comprenant de nombreuses statistiques.

Les dossiers suivent ensuite les différentes phases du recrutement militaire. Si la procédure concerne généralement une classe d'âge pour la période de la Restauration à 1940 (jeunes gens de 20 ans et quelques omis), il n'en est pas de même pour celle du Consulat et de l'Empire. Les guerres ininterrompues qui caractérisent ces années ont entraîné des levées en nombre, chaque levée englobant plusieurs classes. Une distinction a donc été faite dans les dossiers entre les levées dites « ordinaires » (une seule classe participe à la procédure du recrutement) et les levées dites « extraordinaires » (plusieurs classes appelées pour les campagnes napoléoniennes).

La première opération du recrutement est le recensement dans la commune de résidence de tous les hommes âgés de 20 ans. Les autorités municipales établissent des tableaux, riches d'informations sur l'état civil des jeunes gens, sous le contrôle des autorités préfectorales et militaires. Les listes, regroupées par canton ou départementales (1 R 50-53, 172-197), sont cependant peu nombreuses dans ce fonds. La majorité des documents sur la procédure du recensement est en effet conservée dans les fonds d'archives communales. Il faut noter également que pour la seconde période (1815-1940), on trouve d'autres types de recensements, notamment sur les étrangers. L'administration souhaite alors s'assurer qu'aucun homme n'échappe à la conscription (1 R 195-197).

Les tableaux de recensement permettent ensuite de procéder au tirage au sort qui désigne par le numéro ceux appelés à former le contingent. Des listes cantonales sont alors dressées dans l'ordre du tirage (1 R 54-63, 198-419). Elles indiquent, outre l'état civil des appelés, des informations sur des aptitudes particulières (musique, conduite de chevaux, colombophilie...), et les motifs éventuels d'exemption et de dispense.

Ces deux opérations, dont on trouve des comptes rendus après 1815 (1 R 166-171), sont remplacées, à partir de la classe 1905, par un recensement appelé « recrutement cantonal ». Le tirage au sort est en effet supprimé par la loi du 21 mars 1905, ce qui rend le service militaire obligatoire pour tous. Des listes cantonales sont établies indiquant le même type d'informations que les listes de tirage au sort ainsi que la décision finale du conseil de révision sur l'aptitude physique du conscrit (1 R 420-566).

² Un historique du recrutement militaire est proposé à la suite de la présentation des producteurs.

Avant l'incorporation, les conscrits subissent une visite devant le conseil de recrutement remplacé en 1816 par le conseil de révision. Celui-ci, composé majoritairement de pères de familles, du préfet, de médecins et de militaires, se prononce sur l'aptitude du conscrit, statue sur le sort à réserver à chaque homme, et arrête le contingent pour une classe donnée. Le fonds comporte des dossiers sur l'organisation du conseil (1 R 64, 567-569), les convocations et les pièces produites par les conscrits pour justifier de leur dispense de service (1 R 65-88, 570-581), ainsi que les procès-verbaux des opérations (1 R 89-102). Il faut noter que ces derniers ne sont pas conservés pour la période de la Restauration à 1940. A côté des renseignements sur la situation sociale des familles, les dossiers du conseil de révision comportent de nombreux détails sur la description physique des conscrits et sur leur santé, sources précieuses en matière d'anthropométrie historique et pour l'histoire de la médecine.

Au terme du conseil de révision, une liste départementale du contingent est arrêtée pour une classe donnée. Elle mentionne les hommes reconnus aptes au service avec leur unité d'affectation ainsi que leur éventuel remplaçant. Le fonds ne comprend pas de listes pour la période avant 1815. On peut cependant se reporter aux tableaux généraux des conscrits du département (1 R 50-53) qui pour quelques soldats indiquent leur affectation. Après 1815, les listes du contingent ne concernent que les classes 1816 à 1871 (1 R 584-640). En effet, à partir de la classe 1867, elles sont progressivement remplacées par les registres matricules (voir le fonds du service du recrutement). Ces listes du contingent permettent ainsi de retracer le parcours du soldat et donne également des indications sur les ressources des conscrits, certains pouvant se payer quelqu'un pour qu'il les remplace.

Dernière étape, le contingent, qui peut être constitué de plusieurs classes d'âge, est mis en activité et l'administration contrôle alors la bonne incorporation du soldat (1 R 103-125, 641-648). Le fonds comprend, en particulier avant 1815, des listes de contrôle général d'appel, des feuilles de départs des conscrits et des listes d'incorporation par régiment. Ces documents permettent, au même titre que les listes du contingent, de connaître les différentes affectations des conscrits. De même, ces dossiers donnent de nombreuses informations sur l'administration des réservistes : après leur service dans l'armée d'active, les soldats formant le contingent restaient en effet soumis à des obligations militaires qui rendait une mobilisation possible jusqu'à l'âge de 40 ans.

À la suite de ces dossiers sur les différentes phases de la conscription, sont classés des documents sur les engagements, forme particulière de recrutement dans l'armée. Pour la période du Consulat et de l'Empire, le fonds ne comporte qu'un dossier constitué de réglementation et de déclarations d'enrôlement (1 R 126). Après 1815, les articles sont beaucoup plus nombreux et concernent trois formes d'engagements : l'engagement volontaire, le réengagement et l'engagement conditionnel d'un an. Les dossiers conservés ont pour objet la réglementation (1 R 649-650, 660), les modalités et le contrôle des enrôlements par la préfecture, avec notamment des listes nominatives d'engagés (1 R 651-652, 659, 661-665), et les indemnités versées aux maires pour les frais d'enregistrement, les engagements étant contractés dans les communes chefs-lieux de canton (1 R 653-658). Tous ces documents s'avèrent particulièrement intéressants pour retracer le parcours de ces soldats incorporés en dehors de la procédure habituelle du recrutement.

Dernier ensemble composant cette seconde partie, le fonds regroupe des documents relatifs aux exceptions à l'obligation de service militaire. Les différentes législations sur le recrutement ont en effet défini de nombreux cas de figure où les jeunes gens pouvaient échapper à la conscription. Ces documents, qui complètent les dossiers sur le conseil de révision, concernent plusieurs catégories d'exceptions.

Il s'agit tout d'abord de l'exemption et de la réforme qui libéraient du service les conscrits pour raisons médicales. Pour la période de la Restauration à 1940, le fonds ne comporte qu'un dossier constitué de correspondance sur des demandes de soldats appelés ou déjà incorporés (1 R 666). Avant 1815, les articles, beaucoup plus nombreux, concernent le paiement de l'indemnité de réforme par les conscrits exemptés (1 R 127-149). Constitués principalement de listes nominatives et d'états de contributions, ces documents recèlent, outre quelques données médicales, de nombreuses informations sur les ressources financières des conscrits.

La deuxième exception est la dispense de service. Outre quelques instructions (1 R 667), les dossiers concernent, en premier lieu, les soutiens de familles (1 R 150, 668-670). Les documents, constitués principalement de pièces justificatives à la demande de dispense, s'avèrent particulièrement intéressants pour les recherches sur la situation sociale des familles, ce type d'exception concernant les fils aînés, les orphelins et les jeunes gens ayant déjà un frère au service. En second lieu, on trouve des dispenses accordées à certaines catégories de la population dont l'administration contrôle l'engagement professionnel : ecclésiastiques, membres de l'enseignement public, élèves des grandes écoles (1 R 151, 671), puis, à partir des années 1870, fonctionnaires des administrations préfectorale et communale classés dans la catégorie des « non-disponibles » (1 R 672-674). Les dossiers conservés dans le fonds, qui comportent de

nombreux états nominatifs, permettent de dresser un état des lieux de certaines professions dans le département au XIX^e et au début du XX^e siècle.

La troisième exception est le remplacement qui permet à un soldat astreint au service de se faire remplacer par un volontaire qu'il paye pour se substituer à lui. Pour chaque période, le fonds comprend un dossier constitué d'états nominatifs sur les remplaçants et remplacés et de quelques pièces sur l'engagement des futurs remplaçants, notamment des certificats de libération de service (1 R 152, 675). On trouve également une nombreuse correspondance relative au paiement de la prime d'exonération, système de versement d'argent à une caisse de dotation qui succède au remplacement en 1855. Source de renseignements sur la situation financière des conscrits, ces documents sont aussi révélateurs d'une conscription inégalitaire où les plus riches étaient favorisés.

Enfin, pour la période de la Restauration à 1940, il faut signaler quelques dossiers sur d'autres types d'exceptions. On trouve tout d'abord deux articles sur les sursis d'appel et de départ (1 R 676-677). Si les dossiers, constitués d'états nominatifs, de pièces justificatives et de décisions du conseil de révision, portent sur quelques demandes à caractère médical, il s'agit avant tout de sursis accordés pour des travaux saisonniers, témoignage de l'impact du service militaire sur la vie économique. Le fonds comprend également un dossier de correspondance sur les appelés qui n'ont pas intégré le contingent (1 R 678). Bien que non intégré, ces appelés sollicitent des certificats de libération des obligations militaires afin de se marier ou de postuler à certains emplois. Ces demandes sont ainsi révélatrices du poids de la conscription dans la vie sociale.

- La mobilisation

Moins développée que la précédente, cette partie regroupe des dossiers sur la mobilisation des troupes et la préparation de l'arrière aux différents conflits. Les articles sont classés chronologiquement en deux grandes périodes : du Premier Empire à 1914 et de la première guerre mondiale jusqu'à 1940.

Pour la première période, on trouve d'abord deux articles sur le Premier Empire. Ils ont pour objet la réquisition d'auxiliaires pour la Grande Armée et le rappel des troupes par Napoléon lors de la période des Cent jours (1 R 679-680). Constitués notamment d'états nominatifs et d'ordres de route, ces dossiers sont une source sur les morbihannais qui ont participé aux campagnes napoléoniennes. Ils sont à rapprocher des dossiers sur les levées extraordinaires classés dans la partie sur le recrutement.

On trouve ensuite un article sur la campagne d'Espagne de 1823 (1 R 681). Le dossier, qui concerne l'appel des soldats non présents sous les drapeaux puis leur mise en activité, s'avère intéressant pour la connaissance d'une expédition militaire peu traitée par les historiens.

Le fonds est ensuite composé de plusieurs dossiers sur la guerre de 1870, et plus précisément sur l'appel dans l'armée d'active de tous les hommes de 25 à 35 ans suite à la loi du 10 août 1870. Ces articles, comprenant de nombreux états nominatifs, ont pour objet l'organisation de cet appel (1 R 682), le recensement des hommes disponibles et les différentes demandes d'exemption (1 R 683-684). Sources sur l'état du contingent en 1870, ces documents complètent également les dossiers sur les gardes nationales mobiles et sédentaires³ largement mobilisées lors de ce conflit.

Deux articles sur la période de la III^e République sont aussi conservés dans ce fonds (1 R 685-686). Les documents ont pour objet la planification logistique de la mobilisation et le fonctionnement des administrations et des industries en cas de guerre. Ils témoignent de la volonté de l'État de préparer l'arrière à l'éventualité d'un nouveau conflit avec l'Allemagne, ceci dans un contexte de revanche après la guerre de 1870.

Pour la seconde période (1914-1940), le fonds est constitué majoritairement de dossiers sur la première guerre mondiale (1 R 687-693). Ils ont pour objet la mobilisation des hommes : demandes de sursis d'appel notamment pour des travaux saisonniers, convocation de la classe 1888 pour compléter les effectifs de l'armée, permissions aux conseillers généraux mobilisés dans le cadre d'une continuité des institutions. Ces dossiers concernent également la surveillance de ceux restés à l'arrière : dénonciations des embusqués, contrôle des fonctionnaires et réservistes, recensement des étrangers pour la mobilisation industrielle. Ces documents constituent une source intéressante sur les morbihannais durant le premier conflit mondial. Ils complètent également les nombreux dossiers conservés en sous-série 10 R sur l'aspect matériel de la mobilisation et le fonctionnement de l'arrière durant cette guerre.

On trouve enfin un article sur la seconde guerre mondiale (1 R 694). Il a pour objet la mise en place d'un plan de mobilisation du personnel administratif et la question de la gestion de la main-d'œuvre nécessaire au ravitaillement de la population. Au même titre qu'en 1914, il s'agit pour l'État de préparer l'arrière au conflit.

³ Voir la sous-série 4 R pour les dossiers sur la Garde Nationale.

FONDS DU SERVICE DU RECRUTEMENT

Le fonds est constitué de plusieurs séries de registres : les registres matricules de la Garde nationale mobile (classes 1867 à 1871) ⁴, les registres matricules du contingent (classes 1867 à 1940), et les listes matricules des engagés volontaires (classes 1911 à 1918).

Ils sont tenus par le commandant du bureau de recrutement de chaque subdivision de région.

Peu nombreux, les registres de la Garde nationale mobile (1 R 695-704), corps auxiliaire de l'armée régulière créée par la loi du 1^{er} février 1868, concernent les jeunes gens non compris dans le contingent lors du tirage au sort ou qui se sont fait remplacer. Organisés par arrondissement puis par canton, ces registres indiquent pour chaque soldat un certain nombre d'informations permettant de retracer leur parcours militaire :

- un numéro d'ordre ou matricule de la garde ;
- l'arrondissement, le canton et la commune d'appartenance ;
- les nom et prénom, filiation ;
- la date et lieu de naissance ;
- le domicile ;
- le signalement physique : couleur des cheveux et des yeux, forme du front, du nez et du visage, taille, marques particulières ;
- la profession ;
- le degré d'instruction : ne sait ni lire ni écrire (0), sait lire (1), sait lire et écrire (2), instruction primaire (3), titulaire du brevet (4), études supérieures (5) ;
- la date de la décision du conseil de révision ;
- l'arme d'affectation ;
- les mutations.

Pour les registres du contingent (1 R 705-1604), les jeunes gens sont inscrits dans l'ordre où les cantons ont été examinés par le conseil de révision, et en suivant dans chaque canton l'ordre des numéros de tirage.

Ces registres comportent pour chaque soldat une fiche sous forme d'un état signalétique et des services. Elles retracent toute la vie militaire des individus depuis leur recensement jusqu'à leur dégagement des obligations militaires. Elles portent également mention des décorations et des condamnations éventuelles.

Source importante de renseignements pour les généalogistes, ces registres donnent ainsi des indications sur chaque conscrit :

- le numéro au registre matricule ;
- le numéro de tirage dans le canton ;
- le canton et l'arrondissement dans lequel le tirage a eu lieu ;
- les nom, prénom, surnom éventuel, filiation ;
- le domicile ;
- le signalement physique : couleur des cheveux et des yeux, forme du front, du nez et du visage, taille, marques particulières ;
- la profession ;
- la décision administrative du conseil de révision et le motif d'exemption ou de dispense invoqué ;
- la date d'incorporation et l'unité d'affectation ;
- le degré d'instruction.

⁴ Voir également la sous-série 4 R.

On connaît en outre pour chaque soldat le détail de ses services et mutations diverses (campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations...), son état de santé et ses différents changements de résidence après son dégageant des obligations militaires.

Pour les listes matricules d'engagés volontaires (1 R 1605-1627), les jeunes gens sont inscrits selon la date de leur engagement. Au même titre que les registres du contingent, on trouve pour chaque soldat une fiche avec les indications suivantes :

- le numéro d'inscription dans la liste ;
- le numéro attribué dans le registre du contingent ;
- les nom, prénom, surnom éventuel, filiation ;
- le domicile ;
- le signalement physique : couleur des cheveux et des yeux, forme du front, du nez et du visage, taille, marques particulières ;
- la profession ;
- la décision administrative du conseil de révision ;
- le lieu et la date d'engagement ;
- la date d'incorporation et l'unité d'affectation.

Chaque engagé volontaire dispose ainsi de deux fiches : l'une lors de son engagement et une seconde dans les registres du contingent lors de son recensement dans la procédure du recrutement.

Associés à l'ensemble de ces registres, le fonds comporte également des tables alphabétiques par classe et par subdivision, permettant de retrouver la fiche matricule de chaque conscrit.

Il faut noter que pour les registres matricules du contingent, on trouve parfois des listes des omis et ajournés des années précédentes, des listes de dispensés et des conscrits recensés dans d'autres subdivisions.

De même, en lien avec la réorganisation administrative de 1930, il existe, pour les classes 1902-1929, des registres du contingent intitulés « Lorient-Vannes » sur leur couverture. Cette réorganisation a donné lieu à la rédaction de fiches matricules dont certains numéros sont similaires entre le registre « Lorient-Vannes » et celui de la subdivision de Vannes. Ces fiches semblant se compléter, il convient de les consulter chacune. Par ailleurs, si les numéros des fiches matricules des registres « Lorient-Vannes » sont mentionnés dans l'ordre croissant dans les notices, les numéros ne se suivent cependant pas à l'intérieur des registres ; un feuillet récapitulatif de l'ordre à respecter figure au début des registres concernés. À noter enfin que ces registres sont dotés de tables alphabétiques contenues, le plus souvent, dans les tables de la subdivision de Vannes.

Accroissements :

Conformément à la réglementation en vigueur, la sous-série est close à la date du 10 juillet 1940.

Mode de classement :

Le fonds de la préfecture avait fait l'objet d'un premier classement peu détaillé et d'une cotation continue en série R. Il a été repris, avec des analyses plus fines, suivant l'ordre proposé par l'instruction sur le classement et la cotation des archives dans les services d'Archives départementales (circulaire AD 98-8 du 18 décembre 1998).

Au même titre que le fonds préfectoral, le fonds du service du recrutement avait fait l'objet d'un inventaire peu précis et d'une cotation continue en série R. Lors de son reclassement, une distinction a été faite entre les registres matricules de la Garde nationale et du contingent, les tables associées et les listes matricules d'engagés volontaires. Les registres ont ensuite été classés dans l'ordre chronologique des classes puis par subdivision (Lorient, Vannes).

Selon le cadre de classement des archives départementales préconisé par la circulaire AD 98-8, l'ensemble des documents a été recoté dans la sous-série 1 R portant sur la préparation militaire et le recrutement de l'armée.

CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION

Statut légal :

Archives publiques

Modalités d'accès :

En application du Code du patrimoine, l'ensemble des dossiers est librement communicable à l'exception des registres matricules du recrutement qui peuvent comporter des informations médicales. Dans ce cas, ils sont communicables 120 ans à compter de la date de naissance ou 25 ans à compter de la date de décès. Ces documents bénéficient cependant en partie d'un régime particulier. Dans le cadre des commémorations du centenaire de la première guerre mondiale, une dérogation générale pour la consultation des registres matricules du recrutement militaire des classes ayant servi durant ce conflit a été accordée par arrêté du 20 décembre 2012. Les classes 1867 à 1921 inclus sont donc librement consultables sur internet, les registres ayant été numérisés. A partir de la classe 1922, les registres sont communicables sur dérogation uniquement en salle de lecture des archives départementales.

SOURCES COMPLÉMENTAIRES

Sources internes au service :

Administration et tribunaux de la période révolutionnaire (1790-1800) : série L

Dans le fonds du département, on trouve de nombreux dossiers sur le recrutement de l'armée durant cette période. Ils ont pour objet la législation (L 5, 39-40), les réquisitions et les levées (L 554-585), et les enrôlements volontaires (L 586-589).

Archives modernes (1800-1940)

- Série K - Lois, ordonnances, arrêtés

La série K est constituée entre autres de la collection du Bulletin des lois (1 K). Elle regroupe notamment toute la législation prise en matière de préparation militaire et de recrutement de l'armée depuis la Révolution.

- Série M – Administration générale et économie

La série M regroupe des documents officiels transmis au préfet mais également toute une série de documents intéressant les affaires militaires dans le Morbihan. On trouve ainsi de nombreux dossiers sur la mise en place de dispositifs d'urgence en cas de mobilisation afin d'assurer le fonctionnement de l'arrière (M 5203-5213, 5248-5250, 5265-5266). De même, en sous-série 4 M, relative à la police, sont conservés des documents sur les statuts et les activités des sociétés de tir et de préparation militaire (4 M 206-217).

- Série R – Affaires militaires et organismes en temps de guerre

Outre la sous-série 1 R, la série R comprend de nombreux dossiers sur les affaires militaires dans le département : organisation de l'armée (2 R), anciens combattants et victimes de guerre (3 R), Garde nationale et corps spéciaux (4 R), gendarmerie (5 R), sapeurs-pompiers (6 R), Marine et garde-côtes (7 R), organismes temporaires en temps de guerre (10 R). Ils constituent un complément indispensable pour comprendre l'histoire militaire et les conséquences des conflits du XIX^e et du début du XX^e siècle dans le Morbihan.

- Série T – Enseignement, affaires culturelles et sport

Dans le fonds de la préfecture, on trouve quelques dossiers sur l'instruction militaire dans le cadre scolaire (T 86, 1073, 1176-1177, 1544). De même, dans le fonds de l'inspection d'académie, sont conservés des articles sur l'enseignement militaire (T 494) et les écoles militaires (T 719-721).

- Série U – Justice

Les fonds des tribunaux de première instance sont constitués en particulier de registres d'engagements dans l'armée dont un double était déposé au greffe. On trouve un registre pour les tribunaux de Lorient (R 505) et de Pontivy (U 1287), et une collection importante de documents pour le tribunal de Vannes (R 1732-1883).

- Série Z – Sous-préfectures

La sous-série 2 Z, relative à la sous-préfecture de Ploërmel, comprend un dossier sur le service militaire au XIXe siècle (2 Z 33).

Archives contemporaines (postérieures à 1940) : série W

De nombreux dossiers concernant la préparation militaire et le recrutement de l'armée après 1940 sont conservés en série W. Provenant de la préfecture (19 W, 983 W, 1003 W, 1053 W, 1082 W, 1177 W, 1281 W, 1434 W) et des sous-préfectures de Lorient (985 W) et de Pontivy (937 W, 975 W, 1262 W), ils constituent la suite chronologique des documents que l'on peut trouver en sous-série 1 R : concours d'admission et demandes de bourse pour des écoles militaires, listes de recensement des classes, procès-verbaux du conseil de révision, dispenses de service et soutiens de famille.

Archives communales déposées : sous-série 3 ES

Selon la commune, on peut trouver en série H, relative aux affaires militaires, des documents sur la conscription. Il s'agit en particulier des listes de recensement des jeunes gens, première étape de la procédure du recrutement militaire. Dans une moindre mesure, les fonds peuvent être parfois constitués de quelques dossiers sur les engagements volontaires et les ordres de route.

Sources externes au service :

Archives nationales – site de Pierrefitte-sur-Seine

Les archives nationales conservent les versements des différents ministères, hormis les ministères de la Défense et des Affaires Étrangères. En termes de préparation militaire et de recrutement de l'armée, plusieurs sous-séries peuvent être consultées :

- Sous-série F⁹ - Affaires militaires : cette sous-série comporte de nombreux dossiers sur le recrutement (F⁹ 138-296) qui ont pour objet des documents généraux, la réglementation, la correspondance générale (dont un dossier consacré au Morbihan coté F⁹ 222), les levées, les engagements volontaires, les exemptions et dispenses, et les remplacements. Un dossier sur la préparation militaire est également conservé (F⁹ 1433) ;
- Sous-série F¹⁷ - Instruction publique : on trouve notamment dans cette sous-série de nombreux dossiers sur le fonctionnement des écoles militaires (Prytanées, Saint-Cyr, Polytechnique, écoles de la Marine, Écoles des services de santé des armées) ;
- Sous-série F¹⁹ – Cultes : quelques dossiers sur l'application des lois de recrutement militaire aux ecclésiastiques sont conservés dans cette sous série (F¹⁹ 1397-1407, 3634-3640) ;
- Sous-série F²⁰ – Statistiques : cette sous-série renferme quelques documents relatifs à des statistiques sur la conscription fournies par les préfets au bureau de la statistique (F²⁰ 438, 440).

Service historique de la Défense – site de Vincennes

Ce service conserve les archives de l'armée de terre, celle des services communs du ministère de la Défense et du secrétariat général de la Défense nationale. Il a également été le dépositaire des fonds d'archives anciens du ministère de la Guerre. Les fonds qui y sont conservés sont donc la source principale de l'histoire des armées françaises à partir du XVII^e siècle. En matière de préparation militaire et de recrutement de l'armée, il faut consulter en particulier :

- la sous-série GR C¹¹ sur la situation des divisions militaires durant le Premier Empire ;
- les registres de correspondance de la 13^e division militaire de Rennes jusqu'en 1830 (GR 1 I 47-49) ;
- la sous-série GR 31 N sur les régions militaires entre 1920 et 1940 ;
- la sous-série GR X⁰ sur les écoles militaires jusqu'en 1914 ;
- la sous-série GR X^s relative à l'organisation générale de l'armée et de l'administration centrale au XIX^e siècle (X^s 423-492).

Bibliographie :

Ouvrages

- Généralités

BERNARD (Gildas). *Les Institutions militaires de la France de 1800 à 1940. Les régions militaires (1791-1966). Sources archivistiques et bibliographiques. Introduction au répertoire numérique de la série R de l'Aube*. Troyes : Archives départementales de l'Aube, 1970. PB 648

- Formation militaire

BOURZAC (Albert). *Les Bataillons scolaires 1880-1891 : l'éducation militaire à l'école de la République*. Paris : L'Harmattan, 2004. HB 8551

DUFOUR (Pierre). *Écoles du service de santé des armées : trois siècles d'histoire*. Boulogne-Billancourt : ETAI, 2009. FB 539

SOHIER (Ana et Michel). *Tu seras soldat : l'enfant et la guerre à l'école primaire 1871-1918*. Saint-Nicolas du Pélem : Musée rural de l'éducation dans les Côtes-d'Armor, 2008. HB 10564

- Recrutement

BOULANGER (Philippe). *La France devant la conscription : géographie historique d'une institution républicaine, 1914-1922*. Paris : Economica et Institut de stratégie comparée, 2001. HB 8046

CREPIN (Annie). *Histoire de la conscription*. Paris : Gallimard, 2009. HB 11276

DEMOURY (Jean-Claude). *Service militaire : histoire et souvenirs*. Boulogne-Billancourt : ETAI, 2009. U 355.11

SCHNAPPER (Bernard). *Le Remplacement militaire en France. Quelques aspects politiques, économiques et sociaux du recrutement au XIX^e siècle*. Paris : S.V.E.P.E.N, 1968. HB 2823

SERRANT (Henri). *Le service du recrutement de 1789 à nos jours. Son organisation, ses cadres, son rôle*. Paris : éditions Charles Lavauzle, 1935. HB 1056

- Mobilisation

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU MORBIHAN. *Les Morbihannais dans la Guerre 14-18*. Vannes : Conseil général du Morbihan, 2014. PB 2845

Périodiques

Recueil des actes administratifs. Préfecture du Morbihan. Vannes, depuis 1816. IB 712

NOTES ET CONTRÔLES

Auteur de la description :

Carlos Chedas sous la direction de Marielle Duflos et Florent Lenègre

Date(s) de la description

2018

INDEXATION

Matières : armée

Géographique : Morbihan (Bretagne, France ; département)

Sommaire

1 R 1-694	Fonds de la Préfecture	An VI-1941
1 R 1-45	Formation militaire	An VIII-1940
1 R 1-39	Écoles militaires	An VIII-1940
1 R 1-5	Prytanées militaires	An VIII-1940
1 R 6-11	École Polytechnique	An IX-1939
1 R 12-18	École spéciale militaire de Saint-Cyr	An XI-1939
1 R 19-26	Écoles de la Marine	1810-1940
1 R 27-33	Écoles des services de santé des armées	1839-1940
1 R 34-39	Autres écoles	1832-1940
1 R 40-45	Préparation militaire	1861-1936
1 R 46-678	Recrutement	An VI-1941
1 R 46-152	Période du Consulat et de l'Empire	An VI-1815
1 R 46-49	Organisation générale et fonctionnement	An VIII-1814
1 R 50-53	Recensement	An XII-1812
1 R 54-63	Tirage au sort	An X-1814
1 R 64-102	Conseil de recrutement	An XI-1814
1 R 103-125	Contingent	An XI-1815
1 R 126	Engagés volontaires	An VII-1815
1 R 127-152	Exceptions au recrutement	An VI-1815
1 R 153-678	Période de la Restauration à la fin de la Troisième République	1815-1941
1 R 153-164	Organisation générale et fonctionnement	1819-1940
1 R 165-566	Opérations préliminaires	1820-1941
1 R 165-171	Documents généraux	1820-1931
1 R 172-197	Recensement	1842-1941
1 R 198-419	Tirage au sort	1844-1905

1 R 420-566	Recrutement cantonal.....	1905-1940
1 R 567-581	Conseil de révision.....	1818-1940
1 R 582-648	Contingent.....	1817-1937
1 R 649-665	Engagements.....	1815-1939
1 R 649-659	Engagements volontaires et réengagements.....	1815-1939
1 R 660-665	Engagements conditionnels d'un an.....	1872-1898
1 R 666-678	Exceptions au recrutement.....	1819-1921
1 R 679-694	Mobilisation.....	1813-1940
1 R 679-686	Avant 1914.....	1813-1914
1 R 687-694	Entre 1914 et 1940.....	1914-1940
1 R 695-1627	Fonds du Service du recrutement.....	1853-1940
1 R 695-704	Garde nationale mobile.....	1867-1876
1 R 695	Classe 1867.....	1867
1 R 696-697	Classe 1868.....	1868-1876
1 R 698-699	Classe 1869.....	1869
1 R 700-702	Classe 1870.....	1870
1 R 703-704	Classe 1871.....	1871
1 R 705-1604	Contingent.....	1853-1940
1 R 705-708	Classe 1867.....	1867-1869
1 R 709-710	Classe 1868.....	1868-1870
1 R 711-712	Classe 1869.....	1869
1 R 713-714	Classe 1870.....	1853-1870
1 R 715-716	Classe 1871.....	1858-1871
1 R 717-718	Classe 1872.....	1872-1874
1 R 719-720	Classe 1873.....	1873
1 R 721-722	Classe 1874.....	1874
1 R 723-724	Classe 1875.....	1875

1 R 725-726	Classe 1876	1876-1878
1 R 727-728	Classe 1877	1877
1 R 729-739	Classe 1878	1878
1 R 740-750	Classe 1879	1879
1 R 751-760	Classe 1880	1880
1 R 761-771	Classe 1881	1881
1 R 772-783	Classe 1882	1882
1 R 784-796	Classe 1883	1883
1 R 797-808	Classe 1884	1884
1 R 809-819	Classe 1885	1885
1 R 820-831	Classe 1886	1886
1 R 832-843	Classe 1887	1887
1 R 844-854	Classe 1888	1888
1 R 855-865	Classe 1889	1889
1 R 866-876	Classe 1890	1890
1 R 877-887	Classe 1891	1891
1 R 888-900	Classe 1892	1892
1 R 901-913	Classe 1893	1893
1 R 914-927	Classe 1894	1894
1 R 928-941	Classe 1895	1895
1 R 942-955	Classe 1896	1896
1 R 956-969	Classe 1897	1897
1 R 970-983	Classe 1898	1898
1 R 984-997	Classe 1899	1899
1 R 998-1010	Classe 1900	1900
1 R 1011-1024	Classe 1901	1901

1 R 1025-1039 Classe 1902	1902
1 R 1040-1054 Classe 1903	1903
1 R 1055-1069 Classe 1904	1904
1 R 1070-1084 Classe 1905	1905
1 R 1085-1099 Classe 1906	1906
1 R 1100-1114 Classe 1907	1907
1 R 1115-1129 Classe 1908	1908
1 R 1130-1144 Classe 1909	1909
1 R 1145-1160 Classe 1910	1910
1 R 1161-1176 Classe 1911	1911
1 R 1177-1191 Classe 1912	1912
1 R 1192-1210 Classe 1913	1913
1 R 1211-1225 Classe 1914	1914
1 R 1226-1240 Classe 1915	1915
1 R 1241-1256 Classe 1916	1916
1 R 1257-1273 Classe 1917	1917
1 R 1274-1289 Classe 1918	1918
1 R 1290-1305 Classe 1919	1919
1 R 1306-1321 Classe 1920	1920
1 R 1322-1337 Classe 1921	1921
1 R 1338-1353 Classe 1922	1922
1 R 1354-1369 Classe 1923	1923
1 R 1370-1385 Classe 1924	1924
1 R 1386-1401 Classe 1925	1925
1 R 1402-1417 Classe 1926	1926
1 R 1418-1433 Classe 1927	1927
1 R 1434-1449 Classe 1928	1928

1 R 1450-1465 Classe 1929	1929
1 R 1466-1480 Classe 1930	1930
1 R 1481-1494 Classe 1931	1931
1 R 1495-1509 Classe 1932	1932
1 R 1510-1523 Classe 1933	1933
1 R 1524-1537 Classe 1934	1934
1 R 1538-1549 Classe 1935	1935
1 R 1550-1558 Classe 1936	1936
1 R 1559-1566 Classe 1937	1937
1 R 1567-1577 Classe 1938	1938
1 R 1578-1588 Classe 1939	1939
1 R 1589-1604 Classe 1940	1940
1 R 1605-1627 Engagés volontaires	1911-1918
1 R 1605-1607 Classe 1911	1911
1 R 1608-1610 Classe 1912	1912
1 R 1611-1613 Classe 1913	1912-1913
1 R 1614-1616 Classe 1914	1914
1 R 1617-1618 Classe 1915	1915
1 R 1619-1620 Classe 1916	1916-1917
1 R 1621-1623 Classe 1917	1917
1 R 1624-1627 Classe 1918	1918

Annexe
Correspondance des cotes

Fonds de la Préfecture

Formation militaire

Écoles militaires

Prytanées militaires⁵

1 R 1-5 Admissions.

An VIII-1940

Instruction des dossiers de candidature, concours et demandes de bourses : circulaires, instructions, arrêtés, délibérations, fiches de renseignements, certificats médicaux et de bonne conduite, extraits d'actes d'état civil, bulletins scolaires, sujets d'examen, listes des inscrits, affiches, correspondance.

1 R 1 An VIII-An XII

1 R 2 1813-1884

Lacunes : 1814, 1816-1817, 1819-1827, 1829-1830, 1832-1833, 1835-1836, 1851, 1867, 1871, 1881-1883

1 R 3 1890-1918

Lacunes : 1891-1892, 1895-1896, 1898-1900

1 R 4 1919-1930

1 R 5 1931-1940

École Polytechnique⁶

1 R 6-10 Admissions.

An IX-1939

Instruction des dossiers de candidature, concours et demandes de bourses : circulaires, instructions, arrêtés, délibérations, fiches de renseignements, certificats médicaux et de bonne conduite, extraits d'actes d'état civil, bulletins scolaires, sujets d'examen, listes des inscrits, affiches, correspondance.

⁵ Un arrêté du 4 août 1800 fonde quatre Prytanées militaires pour les fils d'officiers morts à l'ennemi et de fonctionnaires décédés dans l'exercice de leurs fonctions : Louis-le-Grand à Paris, Saint-Cyr, Compiègne, Saint-Germain. Ces quatre établissements fusionnent en un seul, établi d'abord à Saint-Cyr, puis, à partir de 1808, à La Flèche.

⁶ L'école est créée en 1794, sous le nom d'École centrale des travaux publics. Rebaptisée École polytechnique en 1795, elle a pour mission de donner à ses élèves une formation scientifique et de pourvoir au recrutement des grands services publics de l'État (artillerie, Génie, Ponts et chaussées...). En 1804, Napoléon 1^{er} donne à l'école un statut militaire. Elle s'installe alors dans les locaux de l'ancien collège de Navarre où elle réside jusqu'en 1976, date de son déménagement à Palaiseau.

- 1 R 6** An IX-1826
Lacune : an X
- 1 R 7** 1827-1847
- 1 R 8** 1848-1907
Lacunes : 1862-1869, 1871-1879, 1881-1887
- 1 R 9** 1908-1926
Lacune : 1915
- 1 R 10** 1927-1939

1 R 11 Départ de l'école.

1913

Demandes de première mise d'équipement : avis du préfet, délibérations, fiches de renseignement, correspondance.

École spéciale militaire de Saint-Cyr⁷

1 R 12-17 Admissions.

An XI-1939

Instruction des dossiers de candidature, concours et demandes de bourses : circulaires, instructions, délibérations, fiches de renseignements, certificats médicaux et de bonne conduite, extraits d'actes d'état civil, bulletins scolaires, sujets d'examen, listes des inscrits, affiches, correspondance.

- 1 R 12** An XI-1830
Lacunes : an XII, 1807, 1816-1817
- 1 R 13** 1831-1850
- 1 R 14** 1851-1911
Lacunes : 1856-1857, 1861-1869, 1871-1879, 1881-1900
- 1 R 15** 1912-1924
Lacune : 1915

⁷ L'école, qui se veut une pépinière pour le recrutement d'un corps d'officiers jeunes et instruits, est créée par la loi du 11 floréal an X. Elle est initialement implantée au château de Fontainebleau par arrêté du 8 pluviôse an XI. Elle est ensuite transférée à Saint-Cyr en 1808, puis, en 1945, sur le site de Coëtquidan dans le Morbihan.

1 R 16 1925-1933

1 R 17 1934-1939

1 R 18 Départ de l'école.

1911-1920

Demandes de première mise d'équipement : avis du préfet, délibérations, fiches de renseignement, correspondance.

Écoles de la Marine

1 R 19 École spéciale de Marine de Brest⁸.

1810-1811

Admissions, instruction des dossiers de candidature : certificats du préfet, correspondance.

1 R 20 Collège royal de la Marine d'Angoulême⁹.

1824-1830

Admissions, concours et demandes de bourses : circulaires, instructions, délibérations, fiches de renseignements, certificats médicaux, extraits d'actes d'état civil, listes des inscrits, correspondance.

1 R 21-25 École navale de Brest¹⁰.

1 R 21-24 Admissions.

1831-1940

Instruction des dossiers de candidature, concours et demandes de bourses : circulaires, instructions, délibérations, fiches de renseignements, certificats médicaux, extraits d'actes d'état civil, listes des inscrits, correspondance.

1 R 21 1831-1859

Lacune : 1856

1 R 22 1860-1909

Lacunes : 1899-1904

⁸ Un décret du 27 septembre 1810 crée deux écoles spéciales destinées à la formation des officiers de marine. L'une se trouve à Brest sur le vaisseau *Tourville*, l'autre à Toulon sur le *Duquesne*.

⁹ Créée par une ordonnance du 31 janvier 1816, le collège royal d'Angoulême remplace les écoles spéciales de Marine de Brest et Toulon.

¹⁰ Le collège royal d'Angoulême est transféré sur l'*Orion* en rade de Brest en 1827. En 1829, il prend le nom d'École royale préparatoire de la Marine puis en novembre 1830, par une ordonnance du roi Louis-Philippe, celui d'École navale.

1 R 23 1910-1923
Lacune : 1915

1 R 24 1924-1940
L'article concerne également l'école des élèves mécaniciens de la Marine.

1 R 25 Départ de l'école.
1870-1914
Demandes de première mise d'équipement : avis du préfet, délibérations, fiches de renseignements, correspondance.

1 R 26 École des apprentis-marins de Brest.
1889-1931
Conditions et demandes d'admission : documents imprimés, correspondance.

Écoles des services de santé des armées

1 R 27 Hôpitaux militaires d'instruction de Metz, Strasbourg et Lille¹¹.
1839-1841
Concours d'admission aux emplois de chirurgiens élèves : instruction, programmes, correspondance.

1 R 28-29 École du service de santé militaire¹².
1860-1940
Admissions, concours d'entrée et demandes de bourse : circulaires, instructions, délibérations, avis du préfet, fiches de renseignements, extraits d'actes d'état civil, listes des inscrits, affiches, correspondance.

1 R 28 1860-1924
Lacunes : 1871-1873, 1875, 1877, 1879, 1883-1900, 1915-1918

1 R 29 1925-1940

1 R 30 École d'application du Val-de-Grâce.
1902-1914
Admissions, organisation et conditions d'accès aux concours : instructions, affiches, correspondance.

¹¹ Les écoles situées dans ces hôpitaux sont fermées en 1850 et remplacées par un nouvel établissement à Strasbourg en 1856.

¹² Créée en 1856, l'école est rattachée à la faculté de Strasbourg. Supprimée au moment de la guerre de 1870, elle est rétablie à Lyon en 1888.

- 1 R 31-32** Écoles de santé de la Marine¹³.
1901-1939
- 1 R 31** Admissions.
1901-1939
Instruction des dossiers de candidature, concours et demandes de bourses : délibérations, avis du préfet, fiches de renseignements, listes des demandes de bourse, correspondance.
- 1 R 32** Départ de l'école de Bordeaux.
1903-1913
Demandes de première mise d'équipement : délibérations, fiches de renseignements, correspondance.
- 1 R 33** École d'application du service de santé des troupes coloniales de Marseille.
1907-1908
Départ de l'école, demandes de première mise d'équipement : délibérations, fiche de renseignements, correspondance.

Autres écoles

- 1 R 34** École de cavalerie de Saumur.
1832-1880
Admissions, conditions d'entrée et instruction des dossiers de candidatures : circulaires, instructions, correspondance.
- 1 R 35** École régimentaire du Génie d'Arras.
1834
Concours de recrutement d'un professeur de dessin : programme, correspondance.
- 1 R 36** Écoles d'artillerie de Besançon, La Fère, Rennes, Toulouse et Douai.
1834-1838
Concours de recrutement de professeurs : avis, correspondance.
- 1 R 37** Écoles d'enfants de troupe.
1875-1912
École d'essai de Rambouillet, conditions d'admission et instruction des dossiers de candidature : circulaires, instructions, correspondance (1875-1885). Création d'une école dans le Morbihan, projet d'installation à Pontivy : délibérations, correspondance (1882-1885). École non précisée, demandes d'admission : correspondance (1890-1912).

¹³ Il s'agit de l'école principale du service de santé de la Marine de Bordeaux et des écoles-annexes de médecine navale de Brest, Rochefort et Toulon.

- 1 R 38** Écoles de l'Air.
1929-1940
École supérieure d'aéronautique, demandes de bourses : correspondance (1929). École de l'Air de Salon-de-Provence, concours d'admission et examen des dossiers de candidature : instructions, correspondance (1935-1940).
- 1 R 39** École militaire préparatoire technique de Tulle.
1932-1934
Envoi de notices d'information au préfet du Morbihan : documents imprimés, correspondance.

Préparation militaire

- 1 R 40- 43** Périodes d'instruction des réservistes et de l'armée territoriale¹⁴.
1861-1936
Convocations, demandes de dispense et secours aux familles : circulaires, instructions, délibérations, tableaux statistiques, certificats de présence sous les drapeaux, affiches, correspondance.
- 1 R 40** 1861-1885
- 1 R 41** 1886-1893
- 1 R 42** 1894-1907
- 1 R 43** 1908-1936
- 1 R 44** Diplômes d'aptitude militaire.
1881-1921
Brevets de gymnastique et de tir, examens et présentation lors de l'affectation au régiment : correspondance (1881-1902). Brevet de vélocipédiste militaire, annonce et conditions de participation à l'examen : correspondance (1892-1904). Brevet d'aptitude technique automobile, annonce de l'épreuve dans la presse : correspondance (1915). Examen d'élèves officiers de réserve, organisation du concours : correspondance (1915). Brevet d'aptitude militaire, organisation de l'examen : correspondance (1916-1917). Brevet de préparation militaire du 3e degré, dispositions : instructions (1921).
- 1 R 45** Organisation et fonctionnement en temps de guerre.
1917
Modalités : circulaires, instructions, correspondance.

¹⁴ Voir également les dossiers sur les «non-disponibles» et la sous-série 4 R pour l'armée territoriale.

Recrutement

Période du Consulat et de l'Empire

Organisation générale et fonctionnement

1 R 46-47 Réglementation.

An VIII-1814

Décisions d'appel des classes et instructions générales sur le déroulement de la conscription : textes officiels, correspondance.

1 R 46 An VIII-1807

1 R 47 1808-1814

1 R 48 Frais induits par les opérations de recrutement.

An XI-1813

Envois d'imprimés et versements d'indemnités aux officiers de santé, aux membres du conseil de recrutement et aux fonctionnaires civils : états des dépenses, correspondance.

1 R 49 Comptes rendus généraux sur la conscription.

An XIII-1812

Envoi au ministère de la Guerre : tableaux récapitulatifs des opérations, correspondance.

Recensement

1 R 50 Établissement des listes des conscrits.

An XII-1812

Consignes, demandes de renseignements sur les appelés à inscrire et envoi au préfet et au ministre de la Guerre : états nominatifs, correspondance.

1 R 51-53 Tableaux généraux des conscrits du département.

1807-1808

1 R 51 Classe 1806.

1807

1 R 52-53	Classe 1807.	1808
	Tableau en double exemplaire.	
1 R 52	Avec mentions d'affectation, de dispense et de réforme.	1808
1 R 53	Avec mentions de dispense et de réforme et table alphabétique.	1808

Tirage au sort¹⁵

Désignation des conscrits susceptibles de former le contingent : procès-verbaux des opérations, délibérations, états nominatifs par canton, certificats médicaux, certificats de l'Inscription maritime, certificats des maires, extraits d'actes d'état civil, correspondance.

1 R 54	Classes an IX-an X.	An X
1 R 55	Classes an XI-an XII.	An XI-an XII
1 R 56-57	Classe an XIII.	An XIII
1 R 56	Arrondissement de Lorient.	An XIII
1 R 57	Arrondissements de Vannes et Pontivy.	An XIII
1 R 58	Classes an XIV-1806.	An XIV-1806
1 R 59	Classe 1807.	1807

¹⁵ Jusqu'à la loi du 8 nivôse an XII qui instaure le tirage au sort, la désignation des conscrits est faite par l'âge.

1 R	Préparation militaire et recrutement de l'armée	30
1 R 60	Classe 1808.	1807
1 R 61	Classe 1809.	1808
1 R 62	Classe 1810.	1808-1809
1 R 63	Classes 1811-1815.	1810-1814
Conseil de recrutement		
1 R 64	Organisation.	An XI-1813
	Réglementation, composition et itinéraire : instructions, arrêtés, tableaux des itinéraires, correspondance.	
1 R 65-88	Examen des conscrits.	An XI-1814
	Convocations devant le conseil et justification des droits à l'exonération de service : états nominatifs des appelés, ordres de départ, états de service, extraits d'actes d'état civil, certificats des maires, certificats de l'Inscription maritime, correspondance.	
1 R 65-69	Levées ordinaires.	An XI-1814
1 R 65	Classes an IX-1807.	An XI-1808
1 R 66	Classes 1808-1813.	1807-1813
1 R 67-69	Classe 1815.	1814
1 R 67	Arrondissement de Lorient.	

		1814
1 R 68	Arrondissement de Ploërmel.	1814
1 R 69	Arrondissement de Vannes.	1814
1 R 70-88	Levées extraordinaires.	1808-1814
	Les dossiers regroupent les documents relatifs aux opérations préliminaires à la décision du conseil de recrutement : établissement des listes d'appel parmi les conscrits encore disponibles dont ceux déjà exemptés de service, ordre de départ convoquant les conscrits pour passer devant le conseil de recrutement, pièces fournies à l'appui d'une demande d'exemption.	
1 R 70-73	Levée de 80 000 conscrits des classes 1806 à 1809 ordonnée par le sénatus-consulte du 12 septembre 1808.	1808-1809
1 R 70	Arrondissement de Lorient.	1808
1 R 71	Arrondissement de Ploërmel.	1808-1809
1 R 72	Arrondissement de Pontivy.	1808-1809
1 R 73	Arrondissement de Vannes.	1808
1 R 74	Levée de 30 000 conscrits de la classe 1810 et de 10 000 conscrits des classes 1806 à 1809 ordonnée par le sénatus-consulte du 18 avril 1809.	1809
1 R 75	Levée de 36 000 conscrits des classes 1806 à 1810 ordonnée par le sénatus-consulte du 5 octobre 1809.	1809

1 R 76-78	Levée de 100 000 conscrits des classes 1809 à 1812 par décret impérial du 11 janvier 1813.	1813
1 R 76	Arrondissement de Ploërmel.	1813
1 R 77-78	Arrondissement de Vannes.	1813
1 R 77	Classes 1809-1810.	1813
1 R 78	Classes 1811-1812.	1813
1 R 79-80	Levée de 80 000 conscrits des classes 1807 à 1812 par décret impérial du 4 avril 1813.	1813
1 R 79	Arrondissements de Lorient et Pontivy.	1813
1 R 80	Arrondissements de Vannes et Ploërmel.	1813
1 R 81-88	Levée de 120 000 conscrits des classes 1808 à 1814 par décret impérial du 9 octobre 1813.	1813-1814
1 R 81	Arrondissements de Lorient et Ploërmel.	1813-1814
1 R 82-84	Arrondissement de Pontivy.	1813
1 R 82	Classes 1808-1809.	1813

	1 R 83	Classes 1810-1812.	1813
	1 R 84	Classes 1813-1814.	1813
	1 R 85-88	Arrondissement de Vannes.	1813
	1 R 85	Classe 1808.	1813
	1 R 86	Classe 1809.	1813
	1 R 87	Classes 1810-1812.	1813
	1 R 88	Classes 1813-1814.	1813
1 R 89-101	Décisions.		
			An XIV-1814
		Registres des procès-verbaux de séances indiquant pour chaque réunion du conseil : les noms et prénoms des conscrits, leur numéro obtenu au tirage au sort, leur commune de résidence, les motifs d'exonération invoqués, la décision rendue par le conseil de recrutement (bon pour le service ou la justification d'exemption de service).	
	1 R 89	Levées ordinaires des classes de l'an XIV à 1807.	An XIV-1807
	1 R 90	Levée extraordinaire de 80 000 conscrits des classes 1806 à 1809 ordonnée par le sénatus-consulte du 12 septembre 1808.	1808-1809
	1 R 91	Levées ordinaires des classes 1808 à 1810 et levées extraordinaires des classes 1806 à 1810 ordonnées par les sénatus-consultes des 18 avril 1809, 5 octobre 1809 et 11 janvier 1813.	1807-1813

- 1 R 92** Levée extraordinaire de 80 000 conscrits des classes 1807 à 1812 par décret impérial du 4 avril 1813.
1813
- 1 R 93-96** Levée extraordinaire de 120 000 conscrits des classes de 1808 à 1814 par décret impérial du 9 octobre 1813.
1813
- 1 R 93-95** Ensemble du département.
1813
- 1 R 93** Classe 1808.
1813
- 1 R 94** Classe 1809.
1813
- 1 R 95** Classe 1810.
1813
- 1 R 96** Arrondissement de Ploërmel.
1813
- 1 R 97** Levées ordinaire et extraordinaires de la classe 1811.
1811-1813
Les levées extraordinaires concernées sont celles ordonnées par sénatus-consulte des 11 janvier et 9 octobre 1813.
- 1 R 98** Levées ordinaire et extraordinaires de la classe 1812.
1812-1813
Les levées extraordinaires concernées sont celles ordonnées par sénatus-consulte des 11 janvier et 9 octobre 1813.
- 1 R 99** Levées ordinaire et extraordinaire de la classe 1813.
1812-1813
Concerne principalement la levée extraordinaire ordonnée par sénatus-consulte du 9 octobre 1813.

1 R 100 Levées ordinaire et extraordinaire de la classe 1814. 1813

1 R 101 Levée ordinaire de la classe 1815. 1814

1 R 102 Clôtures des sessions¹⁶. 1807-1812

Envoi de comptes rendus des opérations de l'appel au ministère de la Guerre : procès-verbaux de clôture, listes nominatives des conscrits par destination annexées aux procès-verbaux, correspondance.

Contingent

1 R 103 Mise en activité¹⁷. An XI-1813

Convocations à la revue de départ et appel des conscrits de réserve pour compléter le contingent : instructions, états nominatifs des appelés, ordres de départ, correspondance.

1 R 104-125 Contrôle des départs et de l'incorporation. An XI-1815

États nominatifs par régiment, états numériques des départs, correspondance.

1 R 104-110 Levées ordinaires. An XI-1815

1 R 104 Classes an IX-an XIV. An XI-1806

1 R 105 Classe 1806. 1806-1810

1 R 106 Classe 1807. 1807-1810

¹⁶ Les comptes rendus répertorient toute la procédure de formation du contingent avant le départ des conscrits.

¹⁷ Pour les levées extraordinaires, voir la partie «conseil de recrutement», «examen des conscrits».

1 R 107	Classe 1808.	1807-1810
1 R 108	Classe 1809.	1808-1810
1 R 109	Classe 1810.	1809-1810
1 R 110	Classes 1811-1815.	1811-1815
1 R 111-125	Levées extraordinaires.	1808-1814
1 R 111-113	Levée de 80 000 conscrits des classes 1806 à 1809 ordonnée par le sénatus-consulte du 12 septembre 1808.	1808-1810
1 R 111	Ensemble des classes.	1808-1809
1 R 112	Classes 1806-1807.	1808-1810
1 R 113	Classes 1808-1809.	1808-1810
1 R 114-115	Levée de 30 000 conscrits de la classe 1810 et de 10 000 conscrits des classes 1806 à 1809 ordonnée par le sénatus-consulte du 18 avril 1809.	1809-1810
1 R 114	Ensemble des conscrits.	1810
1 R 115	Par régiment et lieu d'affectation.	1809-1810

- 1 R 116-118** Levée de 36 000 conscrits des classes 1806 à 1810 ordonnée par le sénatus-consulte du 5 octobre 1809.
1809-1810
- 1 R 116** Ensemble des conscrits.
1810
- 1 R 117** Classes 1806-1809.
1809-1810
- 1 R 118** Classe 1810.
1809-1810
- 1 R 119** Levée de 100 000 conscrits des classes 1809 à 1812 par décret impérial du 11 janvier 1813.
1813-1814
- 1 R 120** Levée de 80 000 conscrits des classes 1807 à 1812 par décret impérial du 4 avril 1813.
1813-1814
- 1 R 121-124** Levée de 120 000 conscrits des classes de 1808 à 1814 par décret impérial du 9 octobre 1813.
1813-1814
- 1 R 121-122** Ensemble des conscrits.
1813-1814
- 1 R 121** Arrondissements de Lorient et Pontivy.
1813-1814
- 1 R 122** Arrondissements de Vannes et de Ploërmel.
1813-1814

1 R 123-124 Par régiment et lieu d'affectation.

1813-1814

1 R 123 Incorporés jusqu'au 23 novembre 1813.

1813

1 R 124 Incorporés du 30 novembre 1813 à janvier 1814.

1813-1814

1 R 125 Levée de 300 000 conscrits des classes de l'an IX à 1814 par décret impérial du 15 novembre 1813.

1814

Engagés volontaires

1 R 126 Enregistrement des enrôlements.

An VII-1815

Réglementation : décret, instructions (an VII-1815). Déclarations d'engagements : registre d'enregistrement, délibérations, certificats d'enrôlement, correspondance (an XI-1814).

Exceptions au recrutement

1 R 127 Classes antérieures à l'an IX.

An VI-an XI

Modalités et demandes d'exonération de service : arrêtés, instructions, correspondance.

1 R 128-152 Classes an IX-1815.

An XI-1815

1 R 128-149 Réforme.

An XI-1815

1 R 128 Réglementation.

An XI-1814

Textes officiels, instructions, correspondance.

1 R 129-148 Levées ordinaires.

An XI-1815

1 R 129-147 Indemnités de réforme.

An XI- 1815

Paiement et réclamations de décharge ou de réduction : listes nominatives des conscrits réformés, états des contributions payées par les conscrits, bordereaux de recouvrement, certificats des maires et des percepteurs, extraits d'actes d'état-civil, correspondance.

1 R 129 Classes an IX-an XII.

An XI-1809

1 R 130-134 Classe an XIII.

An XIII-1806

1 R 130 Ensemble du département.

An XIII-1806

1 R 131 Arrondissement de Lorient.

An XIII-1806

1 R 132 Arrondissement de Ploërmel.

An XIII

1 R 133 Arrondissement de Pontivy.

An XIII

1 R 134 Arrondissement de Vannes.

An XIII

1 R 135-139 Classes an XIV-1806.

An XIV -1808

1 R 135 Ensemble du département.

An XIV-1807

1 R 136 Arrondissement de Lorient.
An XIV-1807

1 R 137 Arrondissement de Ploërmel.
An XIV-1808

1 R 138 Arrondissement de Pontivy.
An XIV-1806

1 R 139 Arrondissement de Vannes.
An XIV-1806

1 R 140 Classe 1807.
1807

1 R 141 Classe 1808.
1807-1812

1 R 142 Classe 1809.
1808-1811

1 R 143 Classe 1810.
1809-1812

1 R 144-146 Classe 1811.
1811-1815

1 R 144 Ensemble du département.
1811-1815

1 R 145 Cantons de Guer, Josselin et
La Trinité-Porhoët.
1811

1 R 146 Cantons de Malestroit, Mauron,
Ploërmel, Rohan et Saint-Jean-
Brévelay.
1811

- 1 R 147** Classes 1812-1814.
1813-1815
- 1 R 148** Exemptions définitives de service.
An XI-1815
Envoi aux conscrits et demande de justification de paiement de l'indemnité de réforme : listes nominatives, certificats de dispense, correspondance.
- 1 R 149** Levées extraordinaires.
1809-1813
Indemnités de réforme, paiement et réclamations de décharge ou de réduction : états des contributions payées par les conscrits, certificats des maires et des percepteurs, correspondance.
- 1 R 150-151** Dispenses.
1806-1815
- 1 R 150** Soutiens de famille¹⁸.
1806-1812
Demandes de placement des conscrits à la fin du dépôt : instructions, états nominatifs, certificats, correspondance.
- 1 R 151** Étudiants ecclésiastiques et élèves des universités.
1808-1815
Demandes et autorisations de dispense provisoire de service : états nominatifs, correspondance.
- 1 R 152** Remplacements et substitutions.
An XI-1815
Réglementation : instructions (an XI-1815). Demandes, admissions par le conseil de recrutement et enregistrement des actes : délibérations, états nominatifs, certificats de substitution, correspondance (an XI-1814).

¹⁸ Concerne les conscrits dont un frère est déjà en service ou mort en activité, les enfants uniques de veuve, les aînés d'orphelins, et ceux dont le père a plus de 70 ans.

Période de la Restauration à la fin de la Troisième République

Organisation générale et fonctionnement

- 1 R 153** Réglementation. 1819-1939
Instructions générales sur le recrutement : textes officiels, correspondance.
- 1 R 154-155** Frais induits par les opérations de recrutement. 1840-1940
Envois d'imprimés, détachement de personnel et versements d'indemnités aux officiers de santé, aux membres du conseil de révision et aux fonctionnaires civils : circulaires, instructions, états des dépenses et des imprimés envoyés, correspondance.
- 1 R 154** 1840-1882
- 1 R 155** 1884-1940
- 1 R 156-164** Contrôle des opérations. 1842-1939
- 1 R 156-161** Listes générales de recrutement. s. d.
Registres alphabétiques des appelés comprenant les mentions suivantes : nom, prénom, canton, numéro de tirage (classes 1816-1821), et affectation, remplaçants, motifs de dispense et de réforme (classes 1816-1819).
- 1 R 156** Classe 1816. s. d.
- 1 R 157** Classe 1817. s. d.
- 1 R 158** Classe 1818. s. d.
- 1 R 159** Classe 1819. s. d.

1 R 160 Classe 1820.

s. d.

1 R 161 Classe 1821.

s. d.

1 R 162-164 Comptes rendus généraux sur le déroulement de l'appel.

1842-1939

Envoi au ministère de la Guerre : rapports du préfet, comptes numériques et sommaires, tableaux statistiques, correspondance.

1 R 162 Classes 1842-1844, 1853-1871.

1842-1872

Concerne également la Garde nationale mobile pour les classes 1867-1870.

1 R 163 Classes 1872-1897.

1873-1898

1 R 164 Classes 1910-1939.

1912-1939

Opérations préliminaires

Intitulée «opérations préliminaires» par l'administration, cette phase du recrutement militaire regroupe les opérations suivantes :

- Jusqu'en 1905 : tous les jeunes de 20 ans se font recenser dans leur commune de résidence. Ils participent ensuite au tirage au sort qui désigne ceux appelés à faire leur service.

- À partir de la classe 1905, le tirage au sort est supprimé. Seul le recensement dit "recrutement cantonal" (listes par canton) subsiste.

Documents généraux

1 R 165 Réglementation.

1820-1931

Décrets, circulaires, instructions, correspondance.

1 R 166-171 Comptes rendus des opérations.

1872-1905

1 R 166-169 Ensemble du département.

1872-1905

Procès-verbaux de l'examen des tableaux de recensement et des opérations du tirage, états numériques des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage, correspondance.

1 R 166 Classes 1871-1879.

1872-1880

1 R 167 Classes 1880-1888.

1881-1889

1 R 168 Classes 1889-1898.

1890-1899

1 R 169 Classes 1899-1904.

1900-1905

1 R 170-171 Arrondissement de Lorient.

1879-1880

Registres comprenant : tableaux de recensement, listes de tirage au sort et procès-verbaux des opérations.

1 R 170 Classe 1878.

1879

1 R 171 Classe 1879.

1880

Recensement

1 R 172-194	Recensement communal des jeunes gens.	1842-1907
1 R 172-181	Rédaction des tableaux de recensement. Demandes de renseignements sur les appelés à inscrire et envoi des listes à la préfecture : états nominatifs, extraits d'actes d'état civil, rapports de gendarmerie, certificats de maire et de l'Inscription maritime, correspondance.	1842-1907
1 R 172	Classes 1841-1849.	1842-1849
1 R 173	Classes 1852-1857.	1853-1858
1 R 174	Classes 1858-1860.	1858-1861
1 R 175	Classes 1861-1863.	1861-1864
1 R 176	Classes 1865-1868.	1865-1869
1 R 177	Classes 1869-1873.	1869-1874
1 R 178	Classes 1874-1876.	1874-1877
1 R 179	Classes 1877-1889.	1877-1890
1 R 180	Classes 1890-1895.	1890-1896

1 R 181 Classes 1896-1904.
1896-1907

1 R 182-194 Listes nominatives communales.
1893-1905

Les listes regroupées par canton ne concernent que l'arrondissement de Vannes. Elles comportent pour chaque individu les indications suivantes : état-civil (nom, prénom, date et lieu de naissance, domicile, nom et prénom des parents), profession des parents, taille, niveau d'instruction, motif éventuel d'exemption ou de dispense, numéro obtenu au tirage au sort.

1 R 182 Classe 1892.
1893

1 R 183 Classe 1893.
1894

1 R 184 Classe 1894.
1895

1 R 185 Classe 1895.
1896

1 R 186 Classe 1896.
1897

1 R 187 Classe 1897.
1898

1 R 188 Classe 1898.
1899

1 R 189 Classe 1899.
1900

1 R 190 Classe 1900.
1901

1 R 191	Classe 1901.	1902
1 R 192	Classe 1902.	1903
1 R 193	Classe 1903.	1904
1 R 194	Classe 1904.	1905
1 R 195-197	Autres types de recensement.	1858-1941
1 R 195	Étrangers et fils d'étrangers naturalisés. Réglementation et signalement aux autorités militaires : circulaires, instructions, états nominatifs, correspondance.	1858-1941
1 R 196	Alsaciens-lorrains élèves du noviciat de Notre-Dame de Langonnet. Demandes de renseignements pour leur inscription sur les tableaux de recensement militaire : états nominatifs, correspondance.	1874-1876
1 R 197	Naissances masculines dans le département. Relevés statistiques : états numériques.	1913-1931

Tirage au sort

1 R 198-417 Listes nominatives cantonales¹⁹.

1851-1905

Les listes de tirages au sort sont également appelées «listes de recrutement cantonal» de 1872 à 1882, et «listes de tirage au sort et de recrutement cantonal» de 1882 à 1905.

Elles comportent pour chaque individu les indications suivantes : numéro attribué par le sort, état civil (nom et prénom, date et lieu de naissance, domicile, profession, noms et prénoms des parents), degré d'instruction, aptitudes particulières (pour la musique, la conduite et l'entretien des chevaux et voitures, la colombophilie...), motif éventuel d'exemption ou de dispense, décision prise par le conseil de révision.

1 R 198-201 Classe 1850.

1851

1 R 198 Arrondissement de Lorient.

1851

1 R 199 Arrondissement de Ploërmel.

1851

1 R 200 Arrondissement de Pontivy.

1851

1 R 201 Arrondissement de Vannes.

1851

1 R 202-205 Classe 1851.

1852

1 R 202 Arrondissement de Lorient.

1852

1 R 203 Arrondissement de Ploërmel.

1852

1 R 204 Arrondissement de Pontivy.

1852

¹⁹ Voir aussi l'annexe sur la répartition des communes par arrondissement et par canton.

1 R 205	Arrondissement de Vannes.	1852
1 R 206-209	Classe 1852.	1853
1 R 206	Arrondissement de Lorient.	1853
1 R 207	Arrondissement de Ploërmel.	1853
1 R 208	Arrondissement de Pontivy.	1853
1 R 209	Arrondissement de Vannes.	1853
1 R 210-213	Classe 1853.	1854
1 R 210	Arrondissement de Lorient.	1854
1 R 211	Arrondissement de Ploërmel.	1854
1 R 212	Arrondissement de Pontivy.	1854
1 R 213	Arrondissement de Vannes.	1854

1 R 214-217	Classe 1854.	1855
1 R 214	Arrondissement de Lorient.	1855
1 R 215	Arrondissement de Ploërmel.	1855
1 R 216	Arrondissement de Pontivy.	1855
1 R 217	Arrondissement de Vannes.	1855
1 R 218-221	Classe 1855.	1856
1 R 218	Arrondissement de Lorient.	1856
1 R 219	Arrondissement de Ploërmel.	1856
1 R 220	Arrondissement de Pontivy.	1856
1 R 221	Arrondissement de Vannes.	1856
1 R 222-225	Classe 1856.	1857
1 R 222	Arrondissement de Lorient.	1857

1 R 223	Arrondissement de Ploërmel.	1857
1 R 224	Arrondissement de Pontivy.	1857
1 R 225	Arrondissement de Vannes.	1857
1 R 226-229	Classe 1857.	1858
1 R 226	Arrondissement de Lorient.	1858
1 R 227	Arrondissement de Ploërmel.	1858
1 R 228	Arrondissement de Pontivy.	1858
1 R 229	Arrondissement de Vannes.	1858
1 R 230-233	Classe 1858.	1859
1 R 230	Arrondissement de Lorient.	1859
1 R 231	Arrondissement de Ploërmel.	1859
1 R 232	Arrondissement de Pontivy.	1859

1 R 233	Arrondissement de Vannes.	1859
1 R 234-237	Classe 1859.	1860
1 R 234	Arrondissement de Lorient.	1860
1 R 235	Arrondissement de Ploërmel.	1860
1 R 236	Arrondissement de Pontivy.	1860
1 R 237	Arrondissement de Vannes.	1860
1 R 238-241	Classe 1860.	1861
1 R 238	Arrondissement de Lorient.	1861
1 R 239	Arrondissement de Ploërmel.	1861
1 R 240	Arrondissement de Pontivy.	1861
1 R 241	Arrondissement de Vannes.	1861

1 R 242-245	Classe 1861.	1862
1 R 242	Arrondissement de Lorient.	1862
1 R 243	Arrondissement de Ploërmel.	1862
1 R 244	Arrondissement de Pontivy.	1862
1 R 245	Arrondissement de Vannes.	1862
1 R 246-249	Classe 1862.	1863
1 R 246	Arrondissement de Lorient.	1863
1 R 247	Arrondissement de Ploërmel.	1863
1 R 248	Arrondissement de Pontivy.	1863
1 R 249	Arrondissement de Vannes.	1863
1 R 250-253	Classe 1863.	1864
1 R 250	Arrondissement de Lorient.	1864

1 R 251	Arrondissement de Ploërmel.	1864
1 R 252	Arrondissement de Pontivy.	1864
1 R 253	Arrondissement de Vannes.	1864
1 R 254-257	Classe 1864.	1865
1 R 254	Arrondissement de Lorient.	1865
1 R 255	Arrondissement de Ploërmel.	1865
1 R 256	Arrondissement de Pontivy.	1865
1 R 257	Arrondissement de Vannes.	1865
1 R 258-261	Classe 1865.	1866
1 R 258	Arrondissement de Lorient.	1866
1 R 259	Arrondissement de Ploërmel.	1866
1 R 260	Arrondissement de Pontivy.	1866

1 R 261	Arrondissement de Vannes.	1866
1 R 262-265	Classe 1866.	1867
1 R 262	Arrondissement de Lorient.	1867
1 R 263	Arrondissement de Ploërmel.	1867
1 R 264	Arrondissement de Pontivy.	1867
1 R 265	Arrondissement de Vannes.	1867
1 R 266-269	Classe 1867.	1868
1 R 266	Arrondissement de Lorient.	1868
1 R 267	Arrondissement de Ploërmel.	1868
1 R 268	Arrondissement de Pontivy.	1868
1 R 269	Arrondissement de Vannes.	1868

1 R 270-273	Classe 1868.	1869
1 R 270	Arrondissement de Lorient.	1869
1 R 271	Arrondissement de Ploërmel.	1869
1 R 272	Arrondissement de Pontivy.	1869
1 R 273	Arrondissement de Vannes.	1869
1 R 274-277	Classe 1869.	1870
1 R 274	Arrondissement de Lorient.	1870
1 R 275	Arrondissement de Ploërmel.	1870
1 R 276	Arrondissement de Pontivy.	1870
1 R 277	Arrondissement de Vannes.	1870
1 R 278-281	Classe 1870.	1871
1 R 278	Arrondissement de Lorient.	1871

1 R 279	Arrondissement de Ploërmel.	1871
1 R 280	Arrondissement de Pontivy.	1871
1 R 281	Arrondissement de Vannes.	1871
1 R 282-285	Classe 1871.	1872
1 R 282	Arrondissement de Lorient.	1872
1 R 283	Arrondissement de Ploërmel.	1872
1 R 284	Arrondissement de Pontivy.	1872
1 R 285	Arrondissement de Vannes.	1872
1 R 286-289	Classe 1872.	1873
1 R 286	Arrondissement de Lorient.	1873
	Les listes comprennent également les procès-verbaux de l'examen des tableaux de recensement et des opérations du tirage.	
1 R 287	Arrondissement de Ploërmel.	1873
1 R 288	Arrondissement de Pontivy.	1873

1 R 289	Arrondissement de Vannes.	1873
1 R 290-293	Classe 1873.	1874
1 R 290	Arrondissement de Lorient.	1874
1 R 291	Arrondissement de Ploërmel.	1874
1 R 292	Arrondissement de Pontivy.	1874
1 R 293	Arrondissement de Vannes.	1874
1 R 294-297	Classe 1874.	1875
1 R 294	Arrondissement de Lorient.	1875
	Les listes comprennent également les procès-verbaux de l'examen des tableaux de recensement et des opérations du tirage.	
1 R 295	Arrondissement de Ploërmel.	1875
1 R 296	Arrondissement de Pontivy.	1875
1 R 297	Arrondissement de Vannes.	1875

1 R 298-301	Classe 1875.	1876
1 R 298	Arrondissement de Lorient. Les listes comprennent également les procès-verbaux de l'examen des tableaux de recensement et des opérations du tirage.	1876
1 R 299	Arrondissement de Ploërmel.	1876
1 R 300	Arrondissement de Pontivy.	1876
1 R 301	Arrondissement de Vannes.	1876
1 R 302-305	Classe 1876.	1877
1 R 302	Arrondissement de Lorient. Les listes comprennent également les procès-verbaux de l'examen des tableaux de recensement et des opérations du tirage.	1877
1 R 303	Arrondissement de Ploërmel.	1877
1 R 304	Arrondissement de Pontivy.	1877
1 R 305	Arrondissement de Vannes.	1877

1 R 306-309	Classe 1877.	1878
1 R 306	Arrondissement de Lorient.	1878
1 R 307	Arrondissement de Ploërmel.	1878
1 R 308	Arrondissement de Pontivy.	1878
1 R 309	Arrondissement de Vannes.	1878
1 R 310-313	Classe 1878.	1879
1 R 310	Arrondissement de Lorient.	1879
1 R 311	Arrondissement de Ploërmel.	1879
1 R 312	Arrondissement de Pontivy.	1879
1 R 313	Arrondissement de Vannes.	1879
1 R 314-317	Classe 1879.	1880
1 R 314	Arrondissement de Lorient.	1880

1 R 315	Arrondissement de Ploërmel.	1880
1 R 316	Arrondissement de Pontivy.	1880
1 R 317	Arrondissement de Vannes.	1880
1 R 318-321	Classe 1880.	1881
1 R 318	Arrondissement de Lorient. Les listes comprennent également les procès-verbaux de l'examen des tableaux de recensement et des opérations du tirage.	1881
1 R 319	Arrondissement de Ploërmel.	1881
1 R 320	Arrondissement de Pontivy.	1881
1 R 321	Arrondissement de Vannes.	1881
1 R 322-325	Classe 1881.	1882
1 R 322	Arrondissement de Lorient. Les listes comprennent également les procès-verbaux de l'examen des tableaux de recensement et des opérations du tirage.	1882
1 R 323	Arrondissement de Ploërmel.	1882

1 R 324	Arrondissement de Pontivy.	1882
1 R 325	Arrondissement de Vannes.	1882
1 R 326-329	Classe 1882.	1883
1 R 326	Arrondissement de Lorient. Les listes comprennent également les procès-verbaux de l'examen des tableaux de recensement et des opérations du tirage.	1883
1 R 327	Arrondissement de Ploërmel.	1883
1 R 328	Arrondissement de Pontivy.	1883
1 R 329	Arrondissement de Vannes.	1883
1 R 330-333	Classe 1883.	1884
1 R 330	Arrondissement de Lorient. Les listes comprennent également les procès-verbaux de l'examen des tableaux de recensement et des opérations du tirage.	1884
1 R 331	Arrondissement de Ploërmel.	1884
1 R 332	Arrondissement de Pontivy.	1884

1 R 333	Arrondissement de Vannes.	1884
1 R 334-337	Classe 1884.	1885
1 R 334	Arrondissement de Lorient. Les listes comprennent également les procès-verbaux de l'examen des tableaux de recensement et des opérations du tirage.	1885
1 R 335	Arrondissement de Ploërmel.	1885
1 R 336	Arrondissement de Pontivy.	1885
1 R 337	Arrondissement de Vannes.	1885
1 R 338-341	Classe 1885.	1886
1 R 338	Arrondissement de Lorient. Les listes comprennent également les procès-verbaux de l'examen des tableaux de recensement et des opérations du tirage.	1886
1 R 339	Arrondissement de Ploërmel.	1886
1 R 340	Arrondissement de Pontivy.	1886
1 R 341	Arrondissement de Vannes.	1886

1 R 342-345	Classe 1886.	1887
1 R 342	Arrondissement de Lorient. Les listes comprennent également les procès-verbaux de l'examen des tableaux de recensement et des opérations du tirage.	1887
1 R 343	Arrondissement de Ploërmel.	1887
1 R 344	Arrondissement de Pontivy.	1887
1 R 345	Arrondissement de Vannes.	1887
1 R 346-349	Classe 1887.	1888
1 R 346	Arrondissement de Lorient. Les listes comprennent également les procès-verbaux de l'examen des tableaux de recensement et des opérations du tirage.	1888
1 R 347	Arrondissement de Ploërmel.	1888
1 R 348	Arrondissement de Pontivy.	1888
1 R 349	Arrondissement de Vannes.	1888

1 R 350-353	Classe 1888.	1889
1 R 350	Arrondissement de Lorient.	1889
1 R 351	Arrondissement de Ploërmel.	1889
1 R 352	Arrondissement de Pontivy.	1889
1 R 353	Arrondissement de Vannes.	1889
1 R 354-357	Classe 1889.	1890
1 R 354	Arrondissement de Lorient.	1890
	Les listes comprennent également les procès-verbaux de l'examen des tableaux de recensement et des opérations du tirage.	
1 R 355	Arrondissement de Ploërmel.	1890
1 R 356	Arrondissement de Pontivy.	1890
1 R 357	Arrondissement de Vannes.	1890

1 R 358-361	Classe 1890.	1891
1 R 358	Arrondissement de Lorient. Les listes comprennent également les procès-verbaux de l'examen des tableaux de recensement et des opérations du tirage.	1891
1 R 359	Arrondissement de Ploërmel.	1891
1 R 360	Arrondissement de Pontivy.	1891
1 R 361	Arrondissement de Vannes.	1891
1 R 362-365	Classe 1891.	1892
1 R 362	Arrondissement de Lorient. Les listes comprennent également les procès-verbaux de l'examen des tableaux de recensement et des opérations du tirage.	1892
1 R 363	Arrondissement de Ploërmel.	1892
1 R 364	Arrondissement de Pontivy.	1892
1 R 365	Arrondissement de Vannes.	1892

1 R 366-369	Classe 1892.	1893
1 R 366	Arrondissement de Lorient. Les listes comprennent également les procès-verbaux de l'examen des tableaux de recensement et des opérations du tirage.	1893
1 R 367	Arrondissement de Ploërmel.	1893
1 R 368	Arrondissement de Pontivy.	1893
1 R 369	Arrondissement de Vannes.	1893
1 R 370-373	Classe 1893.	1894
1 R 370	Arrondissement de Lorient. Les listes comprennent également les procès-verbaux de l'examen des tableaux de recensement et des opérations du tirage.	1894
1 R 371	Arrondissement de Ploërmel.	1894
1 R 372	Arrondissement de Pontivy.	1894
1 R 373	Arrondissement de Vannes.	1894

1 R 374-377	Classe 1894.	1895
1 R 374	Arrondissement de Lorient. Les listes comprennent également les procès-verbaux de l'examen des tableaux de recensement et des opérations du tirage.	1895
1 R 375	Arrondissement de Ploërmel.	1895
1 R 376	Arrondissement de Pontivy.	1895
1 R 377	Arrondissement de Vannes.	1895
1 R 378-381	Classe 1895.	1896
1 R 378	Arrondissement de Lorient. Les listes comprennent également les procès-verbaux de l'examen des tableaux de recensement et des opérations du tirage.	1896
1 R 379	Arrondissement de Ploërmel.	1896
1 R 380	Arrondissement de Pontivy.	1896
1 R 381	Arrondissement de Vannes.	1896

1 R 382-385	Classe 1896.	1897
1 R 382	Arrondissement de Lorient. Les listes comprennent également les procès-verbaux de l'examen des tableaux de recensement et des opérations du tirage.	1897
1 R 383	Arrondissement de Ploërmel.	1897
1 R 384	Arrondissement de Pontivy.	1897
1 R 385	Arrondissement de Vannes.	1897
1 R 386-389	Classe 1897.	1898
1 R 386	Arrondissement de Lorient. Les listes comprennent également les procès-verbaux de l'examen des tableaux de recensement et des opérations du tirage.	1898
1 R 387	Arrondissement de Ploërmel.	1898
1 R 388	Arrondissement de Pontivy.	1898
1 R 389	Arrondissement de Vannes.	1898

1 R 390-393	Classe 1898.	1899
1 R 390	Arrondissement de Lorient.	1899
1 R 391	Arrondissement de Ploërmel.	1899
1 R 392	Arrondissement de Pontivy.	1899
1 R 393	Arrondissement de Vannes.	1899
1 R 394-397	Classe 1899.	1900
1 R 394	Arrondissement de Lorient.	1900
1 R 395	Arrondissement de Ploërmel.	1900
1 R 396	Arrondissement de Pontivy.	1900
1 R 397	Arrondissement de Vannes.	1900
1 R 398-401	Classe 1900.	1901
1 R 398	Arrondissement de Lorient.	1901

1 R 399	Arrondissement de Ploërmel.	1901
1 R 400	Arrondissement de Pontivy.	1901
1 R 401	Arrondissement de Vannes.	1901
1 R 402-405	Classe 1901.	1902
1 R 402	Arrondissement de Lorient. Les listes comprennent également les procès-verbaux de l'examen des tableaux de recensement et des opérations du tirage.	1902
1 R 403	Arrondissement de Ploërmel.	1902
1 R 404	Arrondissement de Pontivy.	1902
1 R 405	Arrondissement de Vannes.	1902
1 R 406-409	Classe 1902.	1903
1 R 406	Arrondissement de Lorient. Les listes comprennent également les procès-verbaux de l'examen des tableaux de recensement et des opérations du tirage.	1903
1 R 407	Arrondissement de Ploërmel.	1903

1 R 408	Arrondissement de Pontivy.	1903
1 R 409	Arrondissement de Vannes.	1903
1 R 410-413	Classe 1903.	1904
1 R 410	Arrondissement de Lorient. Les listes comprennent également les procès-verbaux de l'examen des tableaux de recensement et des opérations du tirage, ainsi que des états nominatifs des ajournés des classes 1901-1902.	1904
1 R 411	Arrondissement de Ploërmel.	1904
1 R 412	Arrondissement de Pontivy.	1904
1 R 413	Arrondissement de Vannes. Les listes comprennent également des états nominatifs des ajournés des classes 1901-1902.	1904
1 R 414-417	Classe 1904.	1905
1 R 414	Arrondissement de Lorient. Les listes comprennent également les procès-verbaux de l'examen des tableaux de recensement et des opérations du tirage.	1905
1 R 415	Arrondissement de Ploërmel.	1905

1 R 416 Arrondissement de Pontivy.
1905

1 R 417 Arrondissement de Vannes.
1905

1 R 418-419 Demandes de renseignements sur la participation des appelés.
1844-1904

1 R 418 Appelés originaires d'autres départements qui ont participé au tirage dans le Morbihan et appelés nés dans le Morbihan qui ont été tiré au sort ailleurs en France.
1854-1887

États nominatifs, correspondance.

1 R 419 Appelés dont on ignore s'ils ont participé au tirage ou qui ont concouru dans deux cantons.
1844-1904

Extraits d'actes d'état-civil, correspondance.

Recrutement cantonal

1 R 420 Rédaction des tableaux de recensement.
1905-1940

Demandes de renseignements sur les appelés à inscrire et envoi des listes à la préfecture : états nominatifs, extraits d'actes d'état civil, rapports de gendarmerie, certificats de maire et de l'Inscription maritime, correspondance.

1 R 421-566 Listes nominatives cantonales²⁰.

1906-1940

Les listes comprennent parfois des états nominatifs des ajournés des classes précédentes.

Dans ces tableaux de recensement, on trouve pour chaque individu les indications suivantes : état civil (nom et prénoms, date et lieu de naissance, domicile, profession, noms et prénoms des parents), taille et signalement physique, aptitudes particulières (pour la musique, la conduite et l'entretien des chevaux et voitures, la colombophilie...), degré d'instruction, motifs éventuels d'exemption ou de dispense, décision du conseil de révision.

Listes cantonales par classe puis par arrondissement. Classement selon les limites de l'arrondissement de Ploërmel conservées après 1926 (date de disparition de cet arrondissement).

1 R 421-426 Classe 1905.

1906

1 R 421-423 Arrondissement de Lorient.

1906

1 R 421 Cantons d'Auray à Hennebont.

1906

1 R 422 Cantons de Lorient à Pluvigner.

1906

1 R 423 Cantons de Pont-Scorff à Quiberon.

1906

1 R 424 Arrondissement de Ploërmel.

1906

1 R 425 Arrondissement de Pontivy.

1906

1 R 426 Arrondissement de Vannes.

1906

²⁰ Voir aussi l'annexe sur la répartition des communes par arrondissement et par canton.

1 R 427-430	Classe 1906.	1907
1 R 427	Arrondissement de Lorient.	1907
1 R 428	Arrondissement de Ploërmel.	1907
1 R 429	Arrondissement de Pontivy.	1907
1 R 430	Arrondissement de Vannes.	1907
1 R 431-434	Classe 1907.	1908
1 R 431	Arrondissement de Lorient.	1908
1 R 432	Arrondissement de Ploërmel.	1908
1 R 433	Arrondissement de Pontivy.	1908
1 R 434	Arrondissement de Vannes.	1908
1 R 435-438	Classe 1908.	1909
1 R 435	Arrondissement de Lorient.	1909

1 R 436	Arrondissement de Ploërmel.	1909
1 R 437	Arrondissement de Pontivy.	1909
1 R 438	Arrondissement de Vannes.	1909
1 R 439-442	Classe 1909.	1910
1 R 439	Arrondissement de Lorient.	1910
1 R 440	Arrondissement de Ploërmel.	1910
1 R 441	Arrondissement de Pontivy.	1910
1 R 442	Arrondissement de Vannes.	1910
1 R 443-446	Classe 1910.	1911
1 R 443	Arrondissement de Lorient.	1911
1 R 444	Arrondissement de Ploërmel.	1911
1 R 445	Arrondissement de Pontivy.	1911

1 R 446	Arrondissement de Vannes.	1911
1 R 447-450	Classe 1911.	1912
1 R 447	Arrondissement de Lorient.	1912
1 R 448	Arrondissement de Ploërmel.	1912
1 R 449	Arrondissement de Pontivy.	1912
1 R 450	Arrondissement de Vannes.	1912
1 R 451-454	Classe 1912.	1913
1 R 451	Arrondissement de Lorient.	1913
1 R 452	Arrondissement de Ploërmel.	1913
1 R 453	Arrondissement de Pontivy.	1913
1 R 454	Arrondissement de Vannes.	1913

1 R 455-458	Classe 1913.	1913
1 R 455	Arrondissement de Lorient.	1913
1 R 456	Arrondissement de Ploërmel.	1913
1 R 457	Arrondissement de Pontivy.	1913
1 R 458	Arrondissement de Vannes.	1913
1 R 459-462	Classe 1914.	1914
1 R 459	Arrondissement de Lorient.	1914
1 R 460	Arrondissement de Ploërmel.	1914
1 R 461	Arrondissement de Pontivy.	1914
1 R 462	Arrondissement de Vannes.	1914
1 R 463-466	Classe 1915.	1914
1 R 463	Arrondissement de Lorient.	1914

1 R 464	Arrondissement de Ploërmel.	1914
1 R 465	Arrondissement de Pontivy.	1914
1 R 466	Arrondissement de Vannes.	1914
1 R 467-470	Classe 1916.	1915
1 R 467	Arrondissement de Lorient.	1915
1 R 468	Arrondissement de Ploërmel.	1915
1 R 469	Arrondissement de Pontivy.	1915
1 R 470	Arrondissement de Vannes.	1915
1 R 471-474	Classe 1917.	1915
1 R 471	Arrondissement de Lorient.	1915
1 R 472	Arrondissement de Ploërmel.	1915
1 R 473	Arrondissement de Pontivy.	1915

1 R 474	Arrondissement de Vannes.	1915
1 R 475-478	Classe 1918.	1917
1 R 475	Arrondissement de Lorient.	1917
1 R 476	Arrondissement de Ploërmel.	1917
1 R 477	Arrondissement de Pontivy.	1917
1 R 478	Arrondissement de Vannes.	1917
1 R 479-482	Classe 1919.	1918
1 R 479	Arrondissement de Lorient.	1918
1 R 480	Arrondissement de Ploërmel.	1918
1 R 481	Arrondissement de Pontivy.	1918
1 R 482	Arrondissement de Vannes.	1918

1 R 483-486	Classe 1920.	1918
1 R 483	Arrondissement de Lorient.	1918
1 R 484	Arrondissement de Ploërmel.	1918
1 R 485	Arrondissement de Pontivy.	1918
1 R 486	Arrondissement de Vannes.	1918
1 R 487-490	Classe 1921.	1921
1 R 487	Arrondissement de Lorient.	1921
1 R 488	Arrondissement de Ploërmel.	1921
1 R 489	Arrondissement de Pontivy.	1921
1 R 490	Arrondissement de Vannes.	1921
1 R 491-494	Classe 1922.	1922
1 R 491	Arrondissement de Lorient.	1922

1 R 492	Arrondissement de Ploërmel.	1922
1 R 493	Arrondissement de Pontivy.	1922
1 R 494	Arrondissement de Vannes.	1922
1 R 495-498	Classe 1923.	1923
1 R 495	Arrondissement de Lorient.	1923
1 R 496	Arrondissement de Ploërmel.	1923
1 R 497	Arrondissement de Pontivy.	1923
1 R 498	Arrondissement de Vannes.	1923
1 R 499-502	Classe 1924.	1923
1 R 499	Arrondissement de Lorient.	1923
1 R 500	Arrondissement de Ploërmel.	1923
1 R 501	Arrondissement de Pontivy.	1923

1 R 502	Arrondissement de Vannes.	1923
1 R 503-506	Classe 1925.	1924
1 R 503	Arrondissement de Lorient.	1924
1 R 504	Arrondissement de Ploërmel.	1924
1 R 505	Arrondissement de Pontivy.	1924
1 R 506	Arrondissement de Vannes.	1924
1 R 507-510	Classe 1926.	1926
1 R 507	Arrondissement de Lorient.	1926
1 R 508	Arrondissement de Ploërmel.	1926
1 R 509	Arrondissement de Pontivy.	1926
1 R 510	Arrondissement de Vannes.	1926

1 R 511-514	Classe 1927.	1926-1927
1 R 511	Arrondissement de Lorient.	1926-1927
1 R 512	Arrondissement de Ploërmel.	1926-1927
1 R 513	Arrondissement de Pontivy.	1927
1 R 514	Arrondissement de Vannes.	1926-1927
1 R 515-518	Classe 1928.	1927-1928
1 R 515	Arrondissement de Lorient.	1927-1928
1 R 516	Arrondissement de Ploërmel.	1927-1928
1 R 517	Arrondissement de Pontivy.	1927-1928
1 R 518	Arrondissement de Vannes.	1927-1928
1 R 519-522	Classe 1929.	1929-1930
1 R 519	Arrondissement de Lorient.	1929-1930

1 R 520	Arrondissement de Ploërmel.	1929-1930
1 R 521	Arrondissement de Pontivy.	1929-1930
1 R 522	Arrondissement de Vannes.	1929-1930
1 R 523-526	Classe 1930.	1930-1931
1 R 523	Arrondissement de Lorient.	1930-1931
1 R 524	Arrondissement de Ploërmel.	1930-1931
1 R 525	Arrondissement de Pontivy.	1930-1931
1 R 526	Arrondissement de Vannes.	1930-1931
1 R 527-530	Classe 1931.	1931-1932
1 R 527	Arrondissement de Lorient.	1931-1932
1 R 528	Arrondissement de Ploërmel.	1931-1932
1 R 529	Arrondissement de Pontivy.	1931-1932

1 R 530	Arrondissement de Vannes.	1931-1932
1 R 531-534	Classe 1932.	1932-1933
1 R 531	Arrondissement de Lorient.	1932-1933
1 R 532	Arrondissement de Ploërmel.	1932-1933
1 R 533	Arrondissement de Pontivy.	1932-1933
1 R 534	Arrondissement de Vannes.	1932-1933
1 R 535-538	Classe 1933.	1933-1934
1 R 535	Arrondissement de Lorient.	1933-1934
1 R 536	Arrondissement de Ploërmel.	1933-1934
1 R 537	Arrondissement de Pontivy.	1933-1934
1 R 538	Arrondissement de Vannes.	1933-1934

1 R 539-542	Classe 1934.	1934-1935
1 R 539	Arrondissement de Lorient.	1934-1935
1 R 540	Arrondissement de Ploërmel.	1934-1935
1 R 541	Arrondissement de Pontivy.	1934-1935
1 R 542	Arrondissement de Vannes.	1934-1935
1 R 543-546	Classe 1935.	1935-1936
1 R 543	Arrondissement de Lorient.	1935-1936
1 R 544	Arrondissement de Ploërmel.	1935-1936
1 R 545	Arrondissement de Pontivy.	1935-1936
1 R 546	Arrondissement de Vannes.	1935-1936
1 R 547-550	Classe 1936.	1936-1937
1 R 547	Arrondissement de Lorient.	1936-1937

1 R 548	Arrondissement de Ploërmel.	1936-1937
1 R 549	Arrondissement de Pontivy.	1936-1937
1 R 550	Arrondissement de Vannes.	1936-1937
1 R 551-554	Classe 1937.	1936-1937
1 R 551	Arrondissement de Lorient.	1936-1937
1 R 552	Arrondissement de Ploërmel.	1936-1937
1 R 553	Arrondissement de Pontivy.	1936-1937
1 R 554	Arrondissement de Vannes.	1936-1937
1 R 555-558	Classe 1938.	1937-1938
1 R 555	Arrondissement de Lorient.	1937-1938
1 R 556	Arrondissement de Ploërmel.	1937-1938
1 R 557	Arrondissement de Pontivy.	1937-1938

1 R 558	Arrondissement de Vannes.	1937-1938
1 R 559-562	Classe 1939.	1939
1 R 559	Arrondissement de Lorient.	1939
1 R 560	Arrondissement de Ploërmel.	1939
1 R 561	Arrondissement de Pontivy.	1939
1 R 562	Arrondissement de Vannes.	1939
1 R 563-566	Classe 1940.	1939-1940
1 R 563	Arrondissement de Lorient.	1940
1 R 564	Arrondissement de Ploërmel.	1940
1 R 565	Arrondissement de Pontivy.	1940
1 R 566	Arrondissement de Vannes.	1939-1940

Conseil de révision

1 R 567-569 Organisation.

1818-1940

Réglementation, composition et itinéraire : instructions, arrêtés, tableaux des itinéraires, affiches, correspondance.

1 R 567 1818-1888

1 R 568 1889-1904

1 R 569 1906-1940

1 R 570-581 Examen des appelés.

1819-1939

Convocations, justification des droits à l'exonération et décisions du conseil : listes nominatives, délibérations, feuilles de renseignements sur la famille des appelés, notices individuelles, procès-verbaux de gendarmerie, extraits de tableaux de recensement et de listes de tirage au sort, extraits d'actes d'état civil, ordres de convocation, certificats, états signalétiques et des services, correspondance.

Les dossiers concernent : les morbihannais et étrangers qui passent la révision dans le département, et les jeunes gens originaires du Morbihan qui sont examinés hors du département.

1 R 570 Classes 1817-1876.

1819-1880

1 R 571 Classes 1877-1883.

1878-1887

1 R 572 Classes 1884-1886.

1885-1887

La liasse concerne également les ajournés des classes 1882 et 1883.

1 R 573 Classe 1887.

1888

La liasse concerne également les ajournés des classes 1885 et 1886.

1 R 574-575	Classe 1888.	1889
1 R 574	Demandes de dispense comme soutiens de famille.	1889
1 R 575	Autres motifs de dispense et d'exemption invoqués. La liasse concerne en majorité l'arrondissement de Ploërmel. Les principaux motifs invoqués sont : engagement dans l'instruction publique, étudiant ecclésiastique, engagé volontaire, inscrit maritime, raisons de santé, frère au service, aînés de veuve et d'orphelins.	1889
1 R 576-579	Classe 1889.	1890
1 R 576	Constitution des dossiers d'exonération et demandes de passage de la révision sur le lieu de résidence.	1890
1 R 577-579	Dossiers individuels.	1890
1 R 577	Canton de Baud.	1890
1 R 578	Canton de Cléguérec.	1890
1 R 579	Canton du Fauët.	1890
1 R 580	Classes 1890-1914. Les dossiers concernent également les classes 1887 à 1890 pour les morbihannais qui ont passé la révision en Loire-Atlantique.	1890-1915

1 R 581 Classes 1915-1939.

1914-1939

Contingent

1 R 582-583 Réglementation.

1820-1929

Décisions d'appel des soldats et instructions sur l'incorporation et les réservistes : textes officiels, correspondance.
La réglementation concerne également l'armée territoriale²¹.

1 R 582 1820-1874

1 R 583 1875-1929

1 R 584-645 Classes 1816-1871.

1817-1873

1 R 584-640 Listes nominatives départementales.

1817-1872

À l'issue des opérations du conseil de révision, les listes départementales du contingent sont établies. Elles arrêtent, pour une classe donnée, tous les hommes déclarés aptes au service. À partir de la classe 1872, elles sont remplacées définitivement par les registres matricules.

On y trouve pour chaque individu les indications suivantes : numéro obtenu au tirage au sort, état-civil (nom et prénoms, date et lieu de naissance, domicile, profession, noms et prénoms des parents), taille et signalement physique, degré d'instruction, dates de mise en activité et d'incorporation avec l'unité d'affectation, et éventuellement état civil et signalement du remplaçant.

1 R 584 Classe 1816.

1817

1 R 585 Classe 1817.

1818

1 R 586 Classe 1818.

1819

²¹ Voir aussi la sous-série 4 R pour l'armée territoriale.

1 R 587	Classe 1819.	1820
1 R 588	Classe 1820.	1821
1 R 589	Classe 1821.	1822
1 R 590	Classe 1822.	1823
1 R 591	Classe 1823.	1824
1 R 592	Classe 1824.	1825
1 R 593	Classe 1825.	1826
1 R 594	Classe 1826.	1827
1 R 595	Classe 1827.	1828
1 R 596	Classe 1828.	1829
1 R 597	Classe 1829.	1830
1 R 598	Classe 1830.	1831

1 R 599	Classe 1831.	1832
1 R 600	Classe 1832.	1833
1 R 601	Classe 1833.	1834
1 R 602	Classe 1834.	1835
1 R 603	Classe 1835.	1836
1 R 604	Classe 1836.	1837
1 R 605	Classe 1837.	1838
1 R 606	Classe 1838.	1839
1 R 607	Classe 1839.	1840
1 R 608	Classe 1840.	1841
1 R 609	Classe 1841.	1842
1 R 610	Classe 1842.	1843

1 R 611	Classe 1843.	1844
1 R 612	Classe 1844.	1845
1 R 613	Classe 1845.	1846
1 R 614	Classe 1846.	1847
1 R 615	Classe 1847.	1848
1 R 616	Classe 1848.	1849
1 R 617	Classe 1849.	1850
1 R 618	Classe 1850.	1851
1 R 619	Classe 1851.	1852
1 R 620	Classe 1852.	1853
1 R 621	Classe 1853.	1854
1 R 622	Classe 1854.	1855

1 R 623	Classe 1855.	1856
1 R 624	Classe 1856.	1857
1 R 625	Classe 1857.	1858
1 R 626	Classe 1858.	1859
1 R 627	Classe 1859.	1860
1 R 628	Classe 1860.	1861
1 R 629	Classe 1861.	1862
1 R 630	Classe 1862.	1863
1 R 631	Classe 1863.	1864
1 R 632	Classe 1864.	1865
1 R 633	Classe 1865.	1866
1 R 634	Classe 1866.	1867

1 R 635	Classe 1867.	1868
1 R 636	Classe 1868.	1869
1 R 637	Classe 1869.	1870
1 R 638	Classe 1870.	1871
1 R 639-640	Classe 1871.	1872
	1 R 639 Armée d'active.	1872
	1 R 640 Réserve de l'armée d'active.	s. d.
1 R 641-645	Mise en activité et contrôle de l'incorporation des soldats.	1819-1873
	Convocations à la revue de départ, devancements d'appel et affectations : ordres de route, états de mutation, extraits d'actes d'état civil, tableaux numériques, correspondance.	
1 R 641	Classes 1818-1820.	1819-1822
1 R 642	Classes 1822-1830.	1823-1831
	Lacune : classe 1825.	
1 R 643	Classes 1833-1846.	1834-1852
	La liasse concerne également quelques appelés des classes 1829-1830.	

1 R 644	Classes 1847-1857.	1848-1860
	La liasse concerne également quelques appelés des classes 1836-1846.	
1 R 645	Classes 1858-1870.	1859-1873
1 R 646-648	Classes 1872-1940 ²² .	1874-1937
1 R 646	Contrôle de l'incorporation des soldats et des réservistes.	1874-1905
	Devancements d'appel, mise en activité et affectation : correspondance.	
1 R 647	Répartition des classes entre les armées d'active, territoriale et leurs réserves.	1875-1937
	Envoi des tableaux de répartition pour affichage dans les communes : instructions, affiches, correspondance.	
1 R 648	Avis de décès des hommes soumis à la loi sur le recrutement.	1877-1908
	Notification au bureau de recrutement : circulaires instructions, rapports de gendarmerie, correspondance.	

Engagements²³

Engagements volontaires et réengagements

1 R 649-650	Réglementation.	1815-1916
	Textes officiels, affiches, correspondance.	
	La réglementation concerne l'armée de Terre et la Marine.	
1 R 649	1815-1877	
1 R 650	1878-1916	

²² À partir de la loi du 27 juillet 1872, le recrutement militaire est organisé en quatre périodes de service : armée d'active, réserve de l'armée d'active (ou disponibilité), armée territoriale et réserve de l'armée territoriale.

²³ Les registres d'enregistrement des actes sont conservés dans les fonds des tribunaux de première instance de Lorient, de Pontivy et principalement de Vannes (série U).

1 R 651-652	Contrôle des engagements.	1820-1939
1 R 651	États des engagés volontaires. Listes nominatives, correspondance.	1820-1900
1 R 652	Signalement à la préfecture. Envoi des actes, demandes de renseignements et changement de situation des engagés : états de mutation, actes d'engagements, correspondance.	1820-1939
1 R 653-658	Indemnités pour frais d'enregistrement des actes. Versements aux maires : circulaires, listes nominatives, pièces comptables, correspondance. Classement suivant la date d'enregistrement des actes.	1822-1908
1 R 653	Entre 1821 et 1863.	1822-1867
1 R 654	Entre 1864 et 1879.	1864-1880
1 R 655	Entre 1880 et 1887.	1881-1888
1 R 656	Entre 1888 et 1895.	1889-1896
1 R 657	Entre 1896 et 1903.	1897-1904
1 R 658	Entre 1904 et 1907.	1905-1908

1 R 659 Emploi des chômeurs et des militaires de carrière «chargés d'assurer l'entretien et de la mise en œuvre des matériels spéciaux de l'armée».

1934-1935

Réglementation et suivi des demandes d'engagements et de réengagements : textes officiels, listes nominatives, affiches, correspondance.

Engagements conditionnels d'un an²⁴

1 R 660 Réglementation.

1872-1892

Textes officiels, correspondance.

1 R 661-665 Examen des candidatures et frais d'engagement.

1872-1898

Instruction des dossiers, concours puis demandes de dispense des frais d'équipement pour les admis au volontariat : arrêtés, délibérations, rapports, listes nominatives, extraits d'actes d'état civil, copies d'examen, correspondance.

1 R 661 1872-1874

1 R 662 1875-1877

1 R 663 1878-1880

1 R 664 1881-1885

1 R 665 1886-1898

Exceptions au recrutement

Dans la procédure du recrutement militaire, ces dossiers sont traités par l'administration après les décisions du conseil de révision.

1 R 666 Exemptions et réforme.

1838-1905

Demande de renseignements, renvoi de soldats dans leurs foyers pour motifs de réforme et libération définitive des obligations de service : correspondance.

²⁴ Ce type d'engagement est créé par la loi du 27 juillet 1872 en faveur des jeunes gens exerçant des professions agricoles, commerciales ou industrielles. Les engagés ne faisaient qu'un an de service s'ils passaient avec succès un concours, étaient élèves de certaines grandes écoles ou titulaires de diplômes spécifiques.

1 R 667-674	Dispenses.		1830-1921
1 R 667	Réglementation.		1830-1909
	Textes officiels, correspondance.		
1 R 668-670	Soutiens de famille ²⁵ .		1844-1905
	Examen des demandes après la décision du conseil de révision, renvoi de soldats incorporés dans leurs foyers et libération définitive des obligations de service : états nominatifs, états signalétiques de service, certificats, extraits d'actes d'état civil, extraits de listes de tirage au sort, correspondance.		
1 R 668		1844-1877	
1 R 669		1878-1890	
1 R 670		1891-1905	
1 R 671-674	Pour raisons professionnelles.		1848-1921
1 R 671	Étudiants ecclésiastiques, membres de l'instruction publique et élèves des grandes écoles.		1848-1905
	Demandes de renseignements, contrôle de l'engagement décennal et libération définitive des obligations de service : états nominatifs, extraits d'actes d'état civil, certificats, correspondance.		
1 R 672-674	Réservistes classés dans la non-disponibilité ²⁶ .		1871-1921
	Demande de classement et contrôle des dispensés : délibérations, états nominatifs, extraits d'actes d'état-civil, certificats de non-disponibilité, correspondance.		

²⁵ Concerne les appelés dont un frère est déjà en service, mort ou blessé en activité, les aînés ou fils unique de veuve, les aînés d'orphelins, les fils d'un père aveugle ou septuagénaire.

²⁶ Le classement dans la non-disponibilité dispense les fonctionnaires et les ecclésiastiques des périodes d'instruction militaire et de l'appel au service lors de la mobilisation. Voir aussi les dossiers sur les périodes d'instruction des réservistes et sur la mobilisation.

1 R 672 Administration communale.
1871-1921

Il s'agit principalement des commissaires et agents de police, des sapeurs-pompiers, des receveurs d'octroi, des gardes-champêtres et des secrétaires de mairie.

1 R 673 Administration préfectorale et autres fonctionnaires.
1873-1916

Il s'agit principalement des préfets, des sous-préfets, des agents du service vicinal et de l'administration des douanes.

1 R 674 Ecclésiastiques.
1879-1906

1 R 675 Remplacements et exonérations²⁷.
1819-1878

Réglementation : textes officiels, correspondance (1820-1876). Constitution des dossiers, enregistrement et contrôle des remplacements : états nominatifs, actes de remplacement, extraits d'actes d'état civil, certificats de libération de service et de moralité, correspondance (1819-1878). Versement des primes d'exonération et de remplacement : correspondance (1863-1872).

1 R 676-677 Sursis d'appel et de départ.
1819-1904

Demandes, examen par le conseil de révision et recensement des sursis accordés : délibérations, états nominatifs, certificats médicaux et de maire, correspondance.

1 R 676 1819-1828

1 R 677 1833-1904

1 R 678 Appelés non compris dans le contingent par le numéro obtenu lors du tirage au sort.
1864-1889

Demandes de certificats de libération définitive des obligations de service : correspondance.

²⁷ Le remplacement permet à un soldat ayant tiré un mauvais numéro de se faire remplacer par un volontaire qu'il paye pour se substituer à lui. À la place de ce système, la loi du 26 avril 1855 instaure l'exonération du service contre une somme versée dans une caisse de dotation de l'armée. Cette caisse est destinée à assurer le remplacement par le réengagement d'anciens militaires.

Mobilisation

Avant 1914

- 1 R 679-680** Premier Empire. 1813-1815
- 1 R 679** Campagnes napoléoniennes. 1813-1814
Réquisition d'ouvriers, d'infirmiers et de boulangers pour la Grande Armée : textes officiels, états nominatifs, correspondance.
- 1 R 680** Cent Jours. 1815
Rappel des militaires au service armé : textes officiels, états nominatifs, ordres de route, certificats, extraits d'actes d'état civil, affiche, correspondance.
- 1 R 681** Campagne d'Espagne de 1823. 1823
Formation de bataillons d'ouvriers d'administration et de brigades de mulets de bât, recensement des hommes du contingent non présents sous les drapeaux puis mise en activité : instructions, états nominatifs, extraits d'actes d'état civil, correspondance.
- 1 R 682-684** Guerre de 1870²⁸. 1870
- 1 R 682** Organisation de l'appel des soldats. 1870
Réglementation : textes officiels, affiches, correspondance.
- 1 R 683-684** Recensement des appelés et demandes d'exemption. 1870
Arrêtés, états nominatifs, certificats de maire, extraits d'actes d'état civil, correspondance.

²⁸ Appel dans l'armée d'active de tous les hommes de 25 à 35 ans ordonné par la loi du 10 août 1870. Voir également les dossiers sur la Garde nationale en sous-série 4 R.

1 R 683 Anciens militaires. 1870

La liasse comprend également quelques demandes de remplacement.

1 R 684 Soldats de la deuxième portion du contingent et jeunes gens qui n'ont pas servi. 1870

1 R 685-686 III^e République. 1875-1914

1 R 685 Préparation logistique de la mobilisation. 1875-1914

Envoi de documents confidentiels au préfet : circulaires, correspondance (1875-1903). Transport des troupes, organisation : textes officiels, correspondance (1876-1914). Rassemblement des troupes à Vannes, mise en place de mesures de sécurité publique : arrêté, correspondance (1877). Réquisition d'animaux et de voitures, réglementation et recensement des besoins : textes officiels, correspondance (1879-1906). Personnel des services techniques, mode d'affectation : instructions (1885). Aérostation, recensement du personnel et du matériel : circulaire, correspondance (1888). Notaires mobilisables, demandes de renseignement : états nominatifs, correspondance (1888). Affichage de l'appel à la mobilisation, organisation et exercice : textes officiels, affiches, correspondance (1888, 1892). Création d'hôpitaux temporaires, recherche d'établissements susceptibles d'accueillir les blessés : états nominatifs, correspondance (1898-1907).

1 R 686 Fonctionnement des services publics et des industries privées en cas de guerre. 1912-1914

Recensement du personnel mobilisable puis propositions de mise en sursis d'appel : états nominatifs, correspondance.

Entre 1914 et 1940

1 R 687-693 Première guerre mondiale. 1914-1919

1 R 687 Sursis d'appel et retour de mobilisés. 1914

Demandes au préfet : instruction, extrait de journal, correspondance.

- 1 R 688** Dénonciations d'embusqués.
1914-1918
Plaintes envoyées à la préfecture : rapports de gendarmerie, correspondance.
- 1 R 689** Contrôle des fonctionnaires classés dans la non-disponibilité²⁹.
1914-1919
Recensement des hommes mobilisables et des agents restés à leur poste : circulaires, états nominatifs, correspondance (1914-1918). Remplacement des fonctionnaires de la préfecture partis au front : états nominatifs, correspondance (1914-1919).
- 1 R 690** Surveillance des réservistes.
1915
Réglementation : circulaires, affiches, correspondance.
- 1 R 691** Convocation d'une partie de la classe 1888.
1916
Envoi d'une dépêche ministérielle au préfet : correspondance.
- 1 R 692** Recensement professionnel des hommes de 16 à 60 ans.
1917-1918
Organisation : décrets, circulaires, instructions, états numériques, affiches, correspondance.
- 1 R 693** Permissions aux conseillers généraux mobilisés.
1917-1918
Autorisations accordées pour assister aux sessions de l'assemblée départementale : instruction, listes des conseillers mobilisés, correspondance.
- 1 R 694** Seconde guerre mondiale.
1932-1940
Mise en place d'un plan de mobilisation du personnel administratif : états numériques, correspondance (1932-1933). Mobilisation de la main d'oeuvre³⁰, réclamations et mesures des autorités afin d'assurer le ravitaillement de la population : arrêtés, délibérations, états nominatifs, correspondance (1939-1940).

²⁹ Voir également les dossiers sur les réservistes classés dans la non-disponibilité.

³⁰ Le dossier concerne principalement les boulangers.

Fonds du Service du Recrutement

Garde nationale mobile

Les registres de la Garde nationale mobile sont numérisés et consultables sur le site des Archives départementales du Morbihan.

Classe 1867

1 R 695 Subdivision de Lorient. 1867
N° 43-206, 988-1706, table alphabétique.

Classe 1868

1 R 696 Subdivision de Lorient. 1868-1876
N° 157-264, 309-324, 885-1922, table alphabétique.

1 R 697 Subdivision de Vannes. 1868
N° 1-917, 1694-1933, table alphabétique.

Classe 1869

1 R 698 Subdivision de Lorient. 1869
N° 317-412, 1177-2411, table alphabétique.

1 R 699 Subdivision de Vannes. 1869
N° 1-2429, table alphabétique.

Classe 1870

1 R 700-701 Subdivision de Lorient. 1870

1 R 700 N° 3856-4404, table alphabétique. 1870

1 R 701 N° 206-599, table alphabétique. 1870

- 1 R 702** Subdivision de Vannes. 1870
- « Hommes libérés en vertu de la loi du 5 septembre 1871 et hommes non incorporés pour Vannes et Ploërmel » : n° 1-813, table alphabétique.

Classe 1871

- 1 R 703** Subdivision de Lorient. 1871
- Matricules n° 440-1436, 1766-1857, table alphabétique.
- 1 R 704** Subdivision de Vannes. 1871
- Matricules n° 1-441, 1436-1765, 1820-1859, table alphabétique.

Contingent

Pour les classes 1902-1929, il existe des registres intitulés « Lorient-Vannes », dotés de tables alphabétiques le plus souvent contenues dans celles de la subdivision de Vannes. Il semble en effet qu'une réorganisation territoriale ait eu lieu le 1^{er} octobre 1930. Les cantons de Josselin, Rohan et Saint-Jean-Brévelay qui dépendaient du bureau de recrutement de Vannes seraient alors passés à celui de Lorient. Cette réorganisation a donné lieu à des fiches matricules avec certains numéros similaires entre le registre « Lorient-Vannes » et celui de la subdivision de Vannes. Ces fiches semblant se compléter, il convient de les consulter chacune.

Les registres des classes 1867 à 1921 sont numérisés et consultables sur le site des Archives départementales du Morbihan.

Classe 1867

- 1 R 705-706** Subdivision de Lorient. 1867-1869
- 1 R 705** N° 1-1600, table alphabétique. Dispensés ecclésiastiques : liste nominative. 1867
- Les numéros 175-854 sont manquants. Ils semblent avoir été attribués aux conscrits recensés dans le volume coté R 1168 de la subdivision de Vannes. Il existe par ailleurs de grosses lacunes entre les numéros 855 et 1600.
- 1 R 706** Dispensés des classes 1867, 1868, 1869 : listes, tables alphabétiques. Soutiens de famille des classes 1867, 1868, 1869 : listes, tables alphabétiques. Garde nationale pour le canton d'Auray de la classe 1867 : liste, table alphabétique. 1867-1869
- « Annexe aux classes 1867, 1868 et 1869 ».

1 R 707-708 Subdivision de Vannes.

1867

Chaque registre possède sa propre table alphabétique correspondant à ses fiches matricules.

1 R 707 N° 175-854, table alphabétique. Engagés volontaires : n° 1450-1642, table alphabétique.

1867

Le numéro de matricule 341 se trouve placé entre les numéros 316 et 317. Le numéro 765 se trouve placé entre les numéros 744 et 745.

1 R 708 N° 203-1911, table alphabétique.

1867

Les numéros 999-1548, 1690-1889 sont manquants. Le numéro 858 bis se trouve placé après le numéro 750. En fin de registre, sont recensés certains soldats venant d'autres départements (Finistère, Côtes-d'Armor et Ille-et-Vilaine).

Classe 1868

1 R 709 Subdivision de Lorient.

1868

N° 117-1803, table alphabétique.

Les numéros 217-676, 1365-1432 sont manquants. En fin de registre, sont recensés certains soldats appartenant à des classes antérieures. Des soldats relèvent de la subdivision de Vannes.

1 R 710 Subdivision de Vannes.

1868-1870

N° 1-1432, table alphabétique. Étudiants ecclésiastiques dispensés : liste nominative. Engagés volontaires : n° 1432-3032.

Les numéros 680-1361 et 1863-3024 sont manquants. Certains soldats relèvent de classes différentes, en particulier de la classe 1870.

Classe 1869

1 R 711 Subdivision de Lorient.

1869

N° 185-1733, table alphabétique.

Les numéros 234-638 sont manquants. En fin de registre, sont recensés certains soldats appartenant aux classes antérieures.

1 R 712 Subdivision de Vannes.

1869

N° 1-1768, table alphabétique.

Les numéros 743-1337 sont manquants.

Classe 1870

1 R 713 Subdivision de Lorient.

1853-1870

N° 822-2392, table alphabétique. Engagés volontaires : n° 2386-2518

Parmi les conscrits, on trouve des remplaçants dont certains appartiennent à des classes antérieures (1853-1869).

1 R 714 Subdivision de Vannes.

1870

N° 1-821, 2386-2833 ; table alphabétique.

Les numéros 822-2385 sont manquants.

Classe 1871

1 R 715 Subdivision de Lorient.

1858-1871

N° 401-1312, table alphabétique.

En fin de registre, sont recensés des soldats appartenant à des classes antérieures (1858-1869).

1 R 716 Subdivision de Vannes.

1871

N° 1-1528, table alphabétique. Dispensés : liste nominative.

Les numéros 408-1231 sont manquants.

Classe 1872

1 R 717 Subdivision de Lorient.

1872-1874

N° 268-4065, table alphabétique. Ajournés, tournée de révision de 1874 : n° 4079-4256.

De très nombreuses fiches manquantes de ce registre peuvent se retrouver dans le volume coté 1 R 718.

1 R 718 Subdivision de Vannes.

1872-1874

N° 1-3872, table alphabétique. Ajournés, tournée de révision de 1874 : n° 4066-4249.

De très nombreuses fiches manquantes de ce registre peuvent se retrouver dans le volume coté 1 R 717.

Classe 1873

1 R 719 Subdivision de Lorient.

1873

N° 1892-3920, 3939-3995, table alphabétique.

1 R 720 Subdivision de Vannes.

1873

N° 1-1891, table alphabétique. Ajournés, tournée de révision de 1875 : n° 3921-3973.

Classe 1874

1 R 721 Subdivision de Lorient.

1874

N° 1-2113, table alphabétique. Ajournés, tournée de révision de 1876 : n° 1955-1994 ; tournée de 1877 : n° 1995-2113.

1 R 722 Subdivision de Vannes.

1874

N° 1-1938, table alphabétique. Ajournés, tournée de révision de 1876 : n° 1804-1938.

Classe 1875

1 R 723 Subdivision de Lorient.

1875

N° 1-1778, table alphabétique.

1 R 724 Subdivision de Vannes.

1875

N° 1-1632, table alphabétique. Ajournés, tournée de révision de 1878 : n° 1587-1632.

Classe 1876

1 R 725	Subdivision de Lorient.	1876
	N° 1-2124, table alphabétique.	
1 R 726	Subdivision de Vannes.	1876-1878
	N° 1-1839, table alphabétique. Ajournés, tournée de révision de 1878 : n° 1840-1955.	

Classe 1877

1 R 727	Subdivision de Lorient.	1877
	N° 1-2138, table alphabétique.	
1 R 728	Subdivision de Vannes.	1877
	N° 1-1873, table alphabétique.	

Classe 1878

1 R 729-734	Subdivision de Lorient.	1878
	Chaque registre possède sa propre table alphabétique correspondant à ses fiches matricules. Une table alphabétique récapitule séparément toutes les tables individuelles.	
1 R 729	N° 1-498, table alphabétique.	1878
1 R 730	N° 499-995, table alphabétique.	1878
1 R 731	N° 996-1492, table alphabétique.	1878
1 R 732	N° 1493-1985, table alphabétique.	1878
1 R 733	N° 1986-2157, table alphabétique.	1878

1 R 734 Table alphabétique. 1878

Cette table est la synthèse des tables alphabétiques individuelles des volumes précédents.

1 R 735-739 Subdivision de Vannes. 1878

1 R 735 N° 1-496 1878

1 R 736 N° 497-995 1878

1 R 737 N° 996-1492 1878

1 R 738 N° 1493-1853 1878

1 R 739 Table alphabétique. 1878

Classe 1879

1 R 740-745 Subdivision de Lorient. 1879

Chaque registre possède sa propre table alphabétique correspondant à ses fiches matricules. Une table alphabétique récapitule séparément toutes les tables individuelles.

1 R 740 N° 1-500, table alphabétique. 1879

1 R 741 N° 501-1000, table alphabétique. 1879

1 R 742 N° 1001-1500, table alphabétique. 1879

1 R 743 N° 1501-2000, table alphabétique. 1879

1 R 744 N° 2001-2389, table alphabétique. 1879

1 R 745 Table alphabétique. 1879

Cette table est la synthèse des tables alphabétiques individuelles des volumes précédents.

1 R 746-750 Subdivision de Vannes.

1879

Les tables alphabétiques contenues dans chacun des registres constituent une partie seulement de la table alphabétique générale de la subdivision. Elle peut donc renvoyer indifféremment à tous les registres.

1 R 746 N° 1-495, table alphabétique (initiales Al-Fo).

1879

1 R 747 N° 496-995, table alphabétique (initiales Ga-Le Vu).

1879

1 R 748 N° 996-1495, table alphabétique (initiales La-Se).

1879

1 R 749 N° 1496-1994, table alphabétique (initiales Ta-Yo).

1879

1 R 750 N° 1995-2060. Omis : liste nominative.

1879

Les patronymes des conscrits sont également présents dans les tables alphabétiques des volumes précédents.

Classe 1880**1 R 751-756** Subdivision de Lorient.

1880

1 R 751 N° 1-494

1880

1 R 752 N° 495-990

1880

1 R 753 N° 991-1486

1880

1 R 754 N° 1487-1984

1880

1 R 755 N° 1985-2270

1880

1 R 756 Table alphabétique.

1880

1 R 757-760 Subdivision de Vannes.

1880

Les tables alphabétiques contenues dans chacun des registres constituent une partie seulement de la table alphabétique générale de la subdivision. Elle peut donc renvoyer indifféremment à tous les registres.

1 R 757 N° 1-494, table alphabétique (initiales Al-Fu).

1880

1 R 758 N° 495-991, table alphabétique (initiales Ga-Le).

1880

1 R 759 N° 992-1494, table alphabétique (initiales Len-Su).

1880

1 R 760 N° 1495-1901, table alphabétique (initiales Ta-Yo). Omis : liste nominative.

1880

Classe 1881**1 R 761-766** Subdivision de Lorient.

1881

1 R 761 N° 1-493

1881

1 R 762 N° 494-986

1881

1 R 763 N° 987-1480

1881

1 R 764 N° 1481-1975

1881

1 R 765 N° 1976-2329

1881

1 R 766 Table alphabétique.

1881

1 R 767-771 Subdivision de Vannes.

1881

Les tables alphabétiques contenues dans chacun des registres constituent une partie seulement de la table alphabétique générale de la subdivision. Elle peut donc renvoyer indifféremment à tous les registres.

1 R 767 N° 1-497, table alphabétique (initiales Ad-Fr).

1881

1 R 768	N° 498-993, table alphabétique (initiales Ga-Lu).	1881
1 R 769	N° 994-1486, table alphabétique (initiales Ma-Si).	1881
1 R 770	N° 1487-1971, table alphabétique (initiales Ta-Yo).	1881
	Ce registre contient également les fiches matricules 758 et 1361, placées après la fiche 1788.	
1 R 771	N° 1972-1977. Omis : liste nominative.	1881
	Les patronymes des conscrits sont également présents dans les tables alphabétiques des volumes précédents.	

Classe 1882

1 R 772-777	Subdivision de Lorient.	1882
1 R 772	N° 1-490	1882
1 R 773	N° 491-986	1882
1 R 774	N° 987-1485	1882
1 R 775	N° 1486-1985	1882
1 R 776	N° 1986-2453	1882
1 R 777	Table alphabétique.	1882
1 R 778-783	Subdivision de Vannes.	1882
1 R 778	N° 1-490	1882
1 R 779	N° 491-979	1882
1 R 780	N° 980-1471	1882

1 R 781	N° 1472-1965	1882
1 R 782	N° 1966-2008. Omis : liste nominative.	1882
1 R 783	Table alphabétique.	1882

Classe 1883

1 R 784-790	Subdivision de Lorient.	1883
1 R 784	N° 1-494. Étudiants ecclésiastiques dispensés : liste nominative.	1883
1 R 785	N° 495-991	1883
1 R 786	N° 992-1490	1883
1 R 787	N° 1491-1990	1883
1 R 788	N°1991-2490	1883
1 R 789	N° 2491-2541	1883
1 R 790	Table alphabétique.	1883
1 R 791-796	Subdivision de Vannes.	1883
1 R 791	N° 1-484	1883
1 R 792	N° 485-976	1883
1 R 793	N° 977-1471	1883
1 R 794	N° 1472-1968	1883
1 R 795	N° 1969-2014. Omis : liste nominative.	1883

1 R 796	Table alphabétique.	1883
----------------	---------------------	------

Classe 1884

1 R 797-802	Subdivision de Lorient.	1884
1 R 797	N° 1-494	1884
1 R 798	N° 495-994	1884
1 R 799	N° 995-1494	1884
1 R 800	N° 1495-1992	1884
1 R 801	N° 1993-2496	1884
1 R 802	Table alphabétique.	1884
1 R 803-808	Subdivision de Vannes.	1884
1 R 803	N° 1-495. Omis : liste nominative.	1884
1 R 804	N° 496-992	1884
1 R 805	N° 993-1492	1884
1 R 806	N° 1493-1978	1884
1 R 807	N° 1979-2023. Omis : liste nominative.	1884
	On trouve une fiche matricule 147 à la suite de la fiche 2023. Elle concerne une personne différente de celle qui est présente sous ce même numéro dans le registre 1 R 803.	
1 R 808	Table alphabétique.	1884

Classe 1885

1 R 809-814	Subdivision de Lorient.	1885
1 R 809	N° 1-484. Étudiants ecclésiastiques dispensés : liste nominative.	1885
1 R 810	N° 485-970	1885
1 R 811	N° 971-1465	1885
1 R 812	N° 1466-1959	1885
1 R 813	N° 1960-2219	1885
1 R 814	Table alphabétique.	1885
1 R 815-819	Subdivision de Vannes.	1885
1 R 815	N° 1-488	1885
1 R 816	N° 489-985	1885
1 R 817	N° 986-1484	1885
1 R 818	N° 1485-1910. Omis : liste nominative.	1885
1 R 819	Table alphabétique.	1885

Classe 1886

1 R 820-825	Subdivision de Lorient.	1886
1 R 820	N° 1-500. Étudiants ecclésiastiques dispensés : liste nominative.	1886
1 R 821	N° 501-1000	1886

1 R 822	N° 1001-1500	1886
1 R 823	N° 1501-2000	1886
1 R 824	N° 2001-2334	1886
1 R 825	Table alphabétique.	1886
1 R 826-831	Subdivision de Vannes.	1886
1 R 826	N° 1-492	1886
1 R 827	N° 493-986	1886
1 R 828	N° 987-1485	1886
1 R 829	N° 1486-1984	1886
1 R 830	N° 1985-2056. Omis : liste nominative.	1886
1 R 831	Table alphabétique.	1886

Classe 1887

1 R 832-837	Subdivision de Lorient.	1887
1 R 832	N° 1-500. Étudiants ecclésiastiques dispensés : liste nominative.	1887
1 R 833	N° 501-1000	1887
1 R 834	N° 1001-1500	1887
1 R 835	N° 1501-2000	1887
1 R 836	N° 2001-2441	1887

1 R 837	Table alphabétique.	1887
1 R 838-843	Subdivision de Vannes.	1887
1 R 838	N° 1-498	1887
1 R 839	N° 499-996	1887
1 R 840	N° 997-1490	1887
1 R 841	N° 1491-1977	1887
	La fiche matricule 616 se trouve après la fiche 1716.	
1 R 842	N° 1978-2098. Omis : liste nominative.	1887
1 R 843	Table alphabétique.	1887

Classe 1888

1 R 844-849	Subdivision de Lorient.	1888
1 R 844	N° 1-500. Étudiants ecclésiastiques dispensés : liste nominative.	1888
1 R 845	N° 501-1000	1888
1 R 846	N° 1001-1500	1888
1 R 847	N° 1501-2000	1888
1 R 848	N° 2001-2449	1888
1 R 849	Table alphabétique.	1888

1 R 850-854	Subdivision de Vannes.	1888
1 R 850	N° 1-498	1888
1 R 851	N° 499-992	1888
1 R 852	N° 993-1484	1888
1 R 853	N° 1485-2082. Omis : liste nominative.	1888
	Les fiches matricules 1315 et 1316 se trouvent entre les fiches matricules 1692 et 1693.	
1 R 854	Table alphabétique.	1888

Classe 1889

1 R 855-860	Subdivision de Lorient.	1889
1 R 855	N° 1-500. Étudiants ecclésiastiques dispensés : liste nominative.	1889
1 R 856	N° 501-1000	1889
1 R 857	N° 1001-1500	1889
1 R 858	N° 1501-2000	1889
1 R 859	N° 2001-2359	1889
1 R 860	Table alphabétique.	1889
1 R 861-865	Subdivision de Vannes.	1889
1 R 861	N° 1-491	1889
1 R 862	N° 492-984	1889

1 R 863	N° 985-1484	1889
1 R 864	N° 1485-2009. Omis : liste nominative.	1889
1 R 865	Table alphabétique.	1889

Classe 1890

1 R 866-871	Subdivision de Lorient.	1890
1 R 866	N° 1-500	1890
1 R 867	N° 501-1000	1890
1 R 868	N° 1001-1500	1890
1 R 869	N° 1501-2000	1890
1 R 870	N° 2001-2221	1890
1 R 871	Table alphabétique.	1890
1 R 872-876	Subdivision de Vannes.	1890
1 R 872	N° 1-500	1890
1 R 873	N° 501-1000	1890
1 R 874	N° 1001-1500	1890
1 R 875	N° 1501-1843	1890
1 R 876	Table alphabétique.	1890

Classe 1891

1 R 877-882	Subdivision de Lorient.	1891
1 R 877	N° 1-500	1891
1 R 878	N° 501-1000	1891
1 R 879	N° 1001-1499	1891
1 R 880	N° 1500-1998	1891
1 R 881	N°1999-2380	1891
1 R 882	Table alphabétique.	1891
1 R 883-887	Subdivision de Vannes.	1891
1 R 883	N° 1-500	1891
1 R 884	N° 501-1000	1891
1 R 885	N° 1001-1500	1891
1 R 886	N° 1501-1910	1891
1 R 887	Table alphabétique.	1891

Classe 1892

1 R 888-894	Subdivision de Lorient.	1892
1 R 888	N° 1-500	1892
1 R 889	N° 501-1000	1892

1 R 890	N° 1001-1500	1892
1 R 891	N° 1501-2000	1892
1 R 892	N° 2001-2500	1892
1 R 893	N° 2501-2802	1892
1 R 894	Table alphabétique.	1892
1 R 895-900	Subdivision de Vannes.	1892
1 R 895	N° 1-500	1892
1 R 896	N° 501-1000	1892
1 R 897	N° 1001-1500	1892
1 R 898	N° 1501-2000	1892
1 R 899	N° 2001-2123	1892
1 R 900	Table alphabétique.	1892

Classe 1893

1 R 901-907	Subdivision de Lorient.	1893
1 R 901	N° 1-500	1893
1 R 902	N° 501-1000	1893
1 R 903	N° 1001-1500	1893
1 R 904	N° 1501-2000	1893

1 R 905	N° 2001-2500	1893
1 R 906	N° 2501-2709	1893
1 R 907	Table alphabétique.	1893
1 R 908-913	Subdivision de Vannes.	1893
1 R 908	N° 1-500	1893
1 R 909	N° 501-1000	1893
1 R 910	N° 1001-1500	1893
1 R 911	N° 1501-2000	1893
1 R 912	N° 2001-2171	1893
1 R 913	Table alphabétique.	1893

Classe 1894

1 R 914-921	Subdivision de Lorient.	1894
1 R 914	N° 1-500	1894
1 R 915	N° 501-1000	1894
1 R 916	N° 1001-1500	1894
1 R 917	N° 1501-2000	1894
1 R 918	N° 2001-2500	1894
1 R 919	N° 2501-3000	1894

Les fiches matricules 2847-2848 se trouvent en fin de registre.

1 R 920	N° 3001-3125	1894
1 R 921	Table alphabétique.	1894
1 R 922-927	Subdivision de Vannes.	1894
1 R 922	N° 1-500	1894
1 R 923	N° 501-1000	1894
1 R 924	N° 1001-1500	1894
1 R 925	N° 1501-2000	1894
1 R 926	N° 2001-2364	1894
1 R 927	Table alphabétique.	1894

Classe 1895

1 R 928-935	Subdivision de Lorient.	1895
1 R 928	N° 1-502	1895
1 R 929	N° 503-1004	1895
1 R 930	N° 1005-1506	1895
1 R 931	N° 1507-2008	1895
1 R 932	N° 2009-2510	1895
1 R 933	N° 2511-3012	1895
1 R 934	N° 3013-3079	1895

1 R 935	Table alphabétique.	1895
1 R 936-941	Subdivision de Vannes.	1895
1 R 936	N° 1-500	1895
1 R 937	N° 501-1000	1895
1 R 938	N° 1001-1500	1895
1 R 939	N° 1501-2000	1895
1 R 940	N° 2001-2325	1895
1 R 941	Table alphabétique.	1895

Classe 1896

1 R 942-949	Subdivision de Lorient.	1896
1 R 942	N° 1-500	1896
1 R 943	N° 501-1000	1896
1 R 944	N° 1001-1500	1896
1 R 945	N° 1501-2000	1896
1 R 946	N° 2001-2500	1896
1 R 947	N° 2501-3000	1896
1 R 948	N° 3001-3168	1896
1 R 949	Table alphabétique.	1896

1 R 950-955	Subdivision de Vannes.	1896
1 R 950	N° 1-500	1896
1 R 951	N° 501-1000	1896
1 R 952	N° 1001-1500	1896
1 R 953	N° 1501-2000	1896
1 R 954	N° 2001-2460	1896
1 R 955	Table alphabétique.	1896

Classe 1897

1 R 956-963	Subdivision de Lorient.	1897
1 R 956	N° 1-500	1897
1 R 957	N° 501-1000	1897
1 R 958	N° 1001-1500	1897
1 R 959	N° 1501-2000	1897
1 R 960	N° 2001-2500	1897
1 R 961	N° 2501-3000	1897
1 R 962	N° 3001-3260	1897
1 R 963	Table alphabétique.	1897

1 R 964-969	Subdivision de Vannes.	1897
1 R 964	N° 1-500	1897
1 R 965	N° 501-1000	1897
1 R 966	N° 1001-1500	1897
1 R 967	N° 1501-2000	1897
1 R 968	N° 2001-2501	1897
1 R 969	Table alphabétique.	1897

Classe 1898

1 R 970-977	Subdivision de Lorient.	1898
1 R 970	N° 1-500	1898
1 R 971	N° 501-1000	1898
1 R 972	N° 1001-1500	1898
1 R 973	N° 1501-2000	1898
1 R 974	N° 2001-2500	1898
1 R 975	N° 2501-3000	1898
1 R 976	N° 3001-3155	1898
1 R 977	Table alphabétique.	1898

1 R 978-983	Subdivision de Vannes.	1898
1 R 978	N° 1-500	1898
1 R 979	N° 501-1000	1898
1 R 980	N° 1001-1500	1898
1 R 981	N° 1501-2000	1898
1 R 982	N° 2001-2369	1898
1 R 983	Table alphabétique.	1898

Classe 1899

1 R 984-991	Subdivision de Lorient.	1899
1 R 984	N° 1-500	1899
1 R 985	N° 501-1000	1899
1 R 986	N° 1001-1490	1899
1 R 987	N° 1491-1990	1899
1 R 988	N° 1991-2490	1899
1 R 989	N° 2491-3000	1899
1 R 990	N° 3001-3112	1899
	La fiche matricule 3 se trouve à la fin du volume.	
1 R 991	Table alphabétique.	1899

1 R 992-997 Subdivision de Vannes.

		1899
1 R 992	N° 1-500	1899
1 R 993	N° 501-1000	1899
1 R 994	N° 1001-1500	1899
1 R 995	N° 1501-2000	1899
1 R 996	N° 2001-2437	1899
1 R 997	Table alphabétique.	1899

Classe 1900**1 R 998-1004** Subdivision de Lorient.

		1900
1 R 998	N° 1-500	1900
1 R 999	N° 501-1000	1900
1 R 1000	N° 1001-1500	1900
1 R 1001	N° 1501-2000	1900
1 R 1002	N° 2001-2500	1900
1 R 1003	N° 2501-2876	1900
1 R 1004	Table alphabétique.	1900

1 R 1005-1010 Subdivision de Vannes.

		1900
1 R 1005	N° 1-500	1900

1 R 1006	N° 501-1000	1900
1 R 1007	N° 1001-1500	1900
1 R 1008	N° 1501-2000	1900
1 R 1009	N° 2001-2388	1900
1 R 1010	Table alphabétique.	1900

Classe 1901

1 R 1011-1018 Subdivision de Lorient.

1 R 1011	N° 1-500	1901
1 R 1012	N° 501-1000	1901
1 R 1013	N° 1001-1500	1901
1 R 1014	N° 1501-2000	1901
1 R 1015	N° 2001-2500	1901
1 R 1016	N° 2501-3000	1901
1 R 1017	N° 3001-3071	1901
1 R 1018	Table alphabétique.	1901

1 R 1019-1024 Subdivision de Vannes.

1 R 1019	N° 1-500	1901
1 R 1020	N° 501-1000	1901

1 R 1021	N° 1001-1500	1901
1 R 1022	N° 1501-2000	1901
1 R 1023	N° 2001-2396	1901
1 R 1024	Table alphabétique.	1901
	Table en deux exemplaires reliés ensemble.	1901

Classe 1902

1 R 1025-1032 Subdivision de Lorient.

1 R 1025	N° 1-500	1902
1 R 1026	N° 501-1000	1902
1 R 1027	N° 1001-1500	1902
1 R 1028	N° 1501-2000	1902
1 R 1029	N° 2001-2500	1902
1 R 1030	N° 2501-3000	1902
1 R 1031	N° 3001-3316	1902
1 R 1032	Table alphabétique.	1902

1 R 1033-1039 Subdivision de Vannes.

1 R 1033	N° 1-500	1902
1 R 1034	N° 501-1000	1902

1 R 1035	N° 1001-1002, 1109-1458	1902
1 R 1036	N° 1583-1688, 1829-2000	1902
1 R 1037	N° 2001-2346, 2349-2389	1902
1 R 1038	N° 1002-1109, 1458-1583, 1688-1828, 2342, 2347-2348, 2382, 2387	1902
	Le registre comprend également une table alphabétique. Le bureau indiqué sur le registre est « Lorient-Vannes » : il semble qu'une réorganisation territoriale se soit produite le 1 ^{er} octobre 1930.	
1 R 1039	Table alphabétique.	1902
	La table reprend l'ensemble des conscrits de la subdivision.	

Classe 1903

1 R 1040-1047 Subdivision de Lorient.

		1903
1 R 1040	N° 1-500	1903
1 R 1041	N° 501-1000	1903
1 R 1042	N° 1001-1500	1903
1 R 1043	N° 1501-2000	1903
1 R 1044	N° 2001-2500	1903
1 R 1045	N° 2501-3000	1903
1 R 1046	N° 3001-3171	1903
1 R 1047	Table alphabétique.	1903
	Contient une autre table alphabétique qui renvoie aux fiches matricules du registre coté 1 R 1053 (classe 1903, subdivision de Vannes).	

1 R 1048-1054 Subdivision de Vannes.

		1903
1 R 1048	N° 1-500	1903
1 R 1049	N° 501-1000	1903
1 R 1050	N° 1001-1370, 1491-1500	1903
1 R 1051	N° 1501-1602, 1781-2000	1903
1 R 1052	N° 2001-2252, 2385-2402, 2405-2455	1903
1 R 1053	N° 1371-1491, 1602-1781, 2252-2385, 2402-2404, 2409	1903
	Le bureau indiqué sur le registre est « Lorient-Vannes » : il semble qu'une réorganisation territoriale se soit produite le 1 ^{er} octobre 1930.	
1 R 1054	Table alphabétique.	1903

Classe 1904**1 R 1055-1062** Subdivision de Lorient.

		1904
1 R 1055	N° 1-500	1904
1 R 1056	N° 501-1000	1904
1 R 1057	N° 1001-1500	1904
1 R 1058	N° 1501-2000	1904
1 R 1059	N° 2001-2500	1904
1 R 1060	N° 2501-3000	1904
1 R 1061	N° 3001-3322	1904

1 R 1062 Table alphabétique. 1904

Contient une autre table alphabétique qui renvoie aux fiches matricules du registre coté 1 R 1068 (classe 1904, subdivision de Vannes).

1 R 1063-1069 Subdivision de Vannes.

1904

1 R 1063 N° 1-500

1904

1 R 1064 N° 501-1000

1904

1 R 1065 N° 1001-1410

1904

1 R 1066 N° 1553-2000

1904

1 R 1067 N° 2001-2132, 2395-2408, 2411-2480

1904

1 R 1068 N° 1411-1552, 2132-2394, 2409-2410, 2416, 2422, 2424, 2428, 2431, 2466, 2473, 2478-2479

1904

Le bureau indiqué sur le registre est « Lorient-Vannes » : il semble qu'une réorganisation territoriale se soit produite le 1^{er} octobre 1930.

1 R 1069 Table alphabétique.

1904

Classe 1905

1 R 1070-1077 Subdivision de Lorient.

1905

1 R 1070 N° 1-500

1905

1 R 1071 N° 501-1000

1905

1 R 1072 N° 1001-1500

1905

1 R 1073 N° 1501-2000

1905

1 R 1074	N° 2001-2500	1905
1 R 1075	N° 2501-3000	1905
1 R 1076	N° 3001-3355	1905
1 R 1077	Table alphabétique.	1905
1 R 1078-1084 Subdivision de Vannes.		1905
1 R 1078	N° 1-500	1905
1 R 1079	N° 501-1000	1905
1 R 1080	N° 1001-1500	1905
1 R 1081	N° 1501-1818	1905
1 R 1082	N° 2189-2208, 2211-2251, 2261-2277, 2280-2291	1905
1 R 1083	N° 1818-2189, 2204-2205, 2209-2211, 2222-2223, 2226, 2238, 2240, 2245, 2268, 2275, 2277-2279, 2285	1905
1 R 1084	Table alphabétique. Omis : liste nominative.	1905
	Contient une autre table alphabétique qui renvoie aux fiches du registre coté 1 R 1083.	

Classe 1906

1 R 1085-1092 Subdivision de Lorient.		1906
1 R 1085	N° 1-500	1906
1 R 1086	N° 501-1000	1906

1 R 1087	N° 1001-1500	1906
1 R 1088	N° 1501-2000	1906
1 R 1089	N° 2001-2500	1906
1 R 1090	N° 2501-3000	1906
1 R 1091	N° 3001-3247	1906
1 R 1092	Table alphabétique.	1906
	Contient une autre table alphabétique qui renvoie aux fiches matricules du registre coté 1 R 1098 (classe 1906, subdivision de Vannes).	

1 R 1093-1099 Subdivision de Vannes.

		1906
1 R 1093	N° 1-500	1906
1 R 1094	N° 501-1000	1906
1 R 1095	N° 1001-1282	1906
1 R 1096	N° 1551-2000	1906
1 R 1097	N° 2001-2094, 2185-2196, 2203-2218, 2221-2226, 2229-2236, 2337-2343, 2346-2389	1906
1 R 1098	N° 1283-1551, 2095-2185, 2196-2203, 2218-2220, 2225, 2227-2228, 2341, 2344-2346, 2350, 2360, 2363, 2367, 2372, 2380, 2382, 2387	1906
	Le bureau indiqué sur le registre est « Lorient-Vannes » : il semble qu'une réorganisation territoriale se soit produite le 1 ^{er} octobre 1930.	
1 R 1099	Table alphabétique. Omis : liste nominative.	1906

Classe 1907**1 R 1100-1107** Subdivision de Lorient.

		1907
1 R 1100	N° 1-499	1907
1 R 1101	N° 500-999	1907
1 R 1102	N° 1000-1500	1907
1 R 1103	N° 1501-2000	1907
1 R 1104	N° 2001-2500	1907
1 R 1105	N° 2501-3000	1907
1 R 1106	N° 3001-3458, table alphabétique.	1907
	Contient une table alphabétique qui renvoie aux fiches matricules du registre coté 1 R 1113 (classe 1907, subdivision de Vannes).	
1 R 1107	Table alphabétique.	1907
	Contient aussi plusieurs avis de décès.	

1 R 1108-1114 Subdivision de Vannes.

		1907
1 R 1108	N° 1-500	1907
1 R 1109	N° 501-1000	1907
1 R 1110	N° 1001-1288	1907
1 R 1111	N° 1711-2000	1907
1 R 1112	N° 2001-2290, 2293-2308, 2311-2380, 2383-2417	1907

1 R 1113 N°1289-1711, 2291-2292, 2305, 2307, 2309-2311, 2318, 2346, 2353, 2357, 2369, 2371, 2380-2382, 2387, 2409

1907

Le bureau indiqué sur le registre est « Lorient-Vannes » : il semble qu'une réorganisation territoriale se soit produite le 1^{er} octobre 1930.

1 R 1114 Table alphabétique.

1907

Classe 1908

1 R 1115-1122 Subdivision de Lorient.

1908

1 R 1115 N° 1-500

1908

1 R 1116 N° 501-1000

1908

1 R 1117 N° 1001-1500

1908

1 R 1118 N° 1501-2000

1908

1 R 1119 N° 2001-2500

1908

1 R 1120 N° 2501-3000

1908

1 R 1121 N° 3001-3120

1908

1 R 1122 Table alphabétique.

1908

Contient une autre table alphabétique qui renvoie aux fiches matricules du registre coté 1 R 1128 (classe 1908, subdivision de Vannes).

1 R 1123-1129 Subdivision de Vannes.

1908

1 R 1123 N° 1-500

1908

1 R 1124 N° 501-1000

1908

1 R 1125	N° 1001-1276	1908
1 R 1126	N° 1509-1654, 1793-2000	1908
1 R 1127	N° 2001-2190, 2195-2210, 2217-2236, 2239-2240, 2243-2270, 2273-2314	1908
1 R 1128	N° 1277-1508, 1654-1793, 2160, 2185, 2191-2194, 2210-2217, 2222-2223, 2226, 2237-2239, 2241-2242, 2254, 2259, 2261, 2268, 2271-2272, 2278, 2283, 2287, 2290, 2292, 2294	1908
	Le bureau indiqué sur le registre est « Lorient-Vannes » : il semble qu'une réorganisation territoriale se soit produite le 1 ^{er} octobre 1930.	
1 R 1129	Table alphabétique.	1908

Classe 1909

1 R 1130-1137 Subdivision de Lorient.

		1909
1 R 1130	N° 1-500	1909
1 R 1131	N° 501-1000	1909
1 R 1132	N° 1001-1500	1909
1 R 1133	N° 1501-2000	1909
1 R 1134	N° 2001-2500	1909
1 R 1135	N° 2501-3000	1909
1 R 1136	N° 3001-3387	1909
1 R 1137	Table alphabétique.	1909
	Contient deux autres tables alphabétiques. La première renvoie aux fiches matricules du registre coté 1 R 1143 (classe 1909, subdivision de Vannes). La deuxième est une liste matricule des « engagés volontaires non encore inscrits au registre matricule et des hommes de réserves étrangers à la subdivision pris en domicile » (1909).	

1 R 1138-1144 Subdivision de Vannes.

		1909
1 R 1138	N° 155-342, 446	1909
1 R 1139	N° 561-1000	1909
1 R 1140	N° 1001-1500	1909
1 R 1141	N° 1501-2000	1909
1 R 1142	N° 2001-2378, 2381-2396, 2399-2437	1909
1 R 1143	N° 1-154, 342-560, 2366, 2379-2380, 2383, 2387, 2396-2398, 2401, 2410, 2418-2419, 2421, 2430	1909
	Le bureau indiqué sur le registre est « Lorient-Vannes » : il semble qu'une réorganisation territoriale se soit produite le 1 ^{er} octobre 1930.	
1 R 1144	Table alphabétique. Omis : liste nominative.	1909

Classe 1910**1 R 1145-1153** Subdivision de Lorient.

		1910
1 R 1145	N° 1-500	1910
1 R 1146	N° 501-1000	1910
1 R 1147	N° 1001-1500	1910
1 R 1148	N° 1501-2000	1910
1 R 1149	N° 2001-2500	1910
1 R 1150	N° 2501-3000	1910

1 R 1151	N° 3001-3250	1910
1 R 1152	N° 3251-3294	1910
1 R 1153	Table alphabétique.	1910

1 R 1154-1160 Subdivision de Vannes.

1 R 1154	N° 1-500	1910
1 R 1155	N° 501-1000	1910
1 R 1156	N° 1001-1500	1910
1 R 1157	N° 1501-1822	1910
1 R 1158	N° 2091-2262, 2381-2383	1910
1 R 1159	N° 1823-2091, 2262-2380, table alphabétique.	1910

Le bureau indiqué sur le registre est « Lorient-Vannes » : il semble qu'une réorganisation territoriale se soit produite le 1^{er} octobre 1930.

1 R 1160	Table alphabétique.	1910
-----------------	---------------------	------

La table reprend l'ensemble des conscrits de la subdivision.

Classe 1911**1 R 1161-1169** Subdivision de Lorient.

1 R 1161	N° 1-500	1911
1 R 1162	N° 501-1000	1911
1 R 1163	N° 1001-1500	1911

1 R 1164	N° 1501-2000	1911
1 R 1165	N° 2001-2500	1911
1 R 1166	N° 2501-3000	1911
1 R 1167	N° 3001-3280	1911
1 R 1168	N° 3281-3449	1911
1 R 1169	Table alphabétique. Engagés volontaires : n° 616-650, table alphabétique.	1911
1 R 1170-1176 Subdivision de Vannes.		
		1911
1 R 1170	N° 1-500	1911
1 R 1171	N° 501-1000	1911
1 R 1172	N° 1001-1168, 1305-1500	1911
1 R 1173	N° 1501-1858	1911
1 R 1174	N° 1169-1305, 1859-2151, 2330-2331, 2342, 2445-2446, 2452, 2454, 2456-2457, 2475-2476, 2478, table alphabétique.	1911
	Le bureau indiqué sur le registre est « Lorient-Vannes » : il semble qu'une réorganisation territoriale se soit produite le 1 ^{er} octobre 1930.	
1 R 1175	N° 2151-2342, 2443-2444, 2447-2474, 2477-2568	1911
1 R 1176	Table alphabétique.	1911
	La table reprend l'ensemble des conscrits de la subdivision.	

Classe 1912**1 R 1177-1184** Subdivision de Lorient.

		1912
1 R 1177	N° 1-500	
		1912
1 R 1178	N° 501-1000	
		1912
1 R 1179	N° 1001-1500	
		1912
1 R 1180	N° 1501-2000	
		1912
1 R 1181	N° 2001-2500	
		1912
1 R 1182	N° 2501-3000	
		1912
1 R 1183	N° 3001-3406	
		1912
1 R 1184	Table alphabétique.	

1912

1 R 1185-1191 Subdivision de Vannes.

		1912
1 R 1185	N° 1256-1412, 1525-1642, 2081-2207, 2376-2378, 2380, 2387, 2399-2400, 2402, 2408, 2410, table alphabétique.	
		1912
	Le bureau indiqué sur le registre est « Lorient-Vannes » : il semble qu'une réorganisation territoriale se soit produite le 1 ^{er} octobre 1930.	
1 R 1186	N° 1-500	
		1912
1 R 1187	N° 501-1000	
		1912
1 R 1188	N° 1001-1256, 1413-1500	
		1912
1 R 1189	N° 1501-1524, 1643-2000	
		1912
1 R 1190	N° 2001-2080, 2207-2376, 2379-2398, 2401-2507	
		1912

1 R 1191	Table alphabétique.	1912
	La table reprend l'ensemble des conscrits de la subdivision.	

Classe 1913

1 R 1192-1202 Subdivision de Lorient.

		1913
1 R 1192	N° 1-500	1913
1 R 1193	N° 501-990	1913
1 R 1194	N° 991-1490	1913
1 R 1195	N° 1491-1990	1913
1 R 1196	N° 1991-2490	1913
1 R 1197	N° 2491-2990	1913
1 R 1198	N° 2991-3240	1913
1 R 1199	N° 3241-3490	1913
1 R 1200	N° 3491-3644	1913
1 R 1201	Table alphabétique.	1913
1 R 1202	Dossiers d'engagement de PAUTAL Alfred et LE POUL Louis.	1913

1 R 1203-1210 Subdivision de Vannes.

		1913
1 R 1203	N° 1-500	1913
1 R 1204	N° 501-1000	1913

1 R 1205	N° 1001-1280	1913
1 R 1206	N° 1577-2000	1913
1 R 1207	N° 2001-2058, 2193-2500	1913
1 R 1208	N° 2501-2576	1913
1 R 1209	N° 1280-1577, 2058-2192, 2575, table alphabétique.	1913
	Le bureau indiqué sur le registre est « Lorient-Vannes » : il semble qu'une réorganisation territoriale se soit produite le 1er octobre 1930.	
1 R 1210	Table alphabétique.	1913
	La table reprend l'ensemble des conscrits de la subdivision.	

Classe 1914

1 R 1211-1218 Subdivision de Lorient.

1 R 1211	N° 1-500	1914
1 R 1212	N° 501-1000	1914
1 R 1213	N° 1001-1500	1914
1 R 1214	N° 1501-2000	1914
1 R 1215	N° 2001-2500	1914
1 R 1216	N° 2501-3000	1914
1 R 1217	N° 3001-3432	1914
1 R 1218	Table alphabétique.	1914

1 R 1219-1225 Subdivision de Vannes.

		1914
1 R 1219	N° 1-500	1914
1 R 1220	N° 501-1000	1914
1 R 1221	N° 1001-1474	1914
1 R 1222	N° 1721-2000	1914
1 R 1223	N° 2001-2006, 2161-2439	1914
1 R 1224	N° 1475-1720, 2006-2161, 2438, table alphabétique.	1914
	Le bureau indiqué sur le registre est « Lorient-Vannes » : il semble qu'une réorganisation territoriale se soit produite le 1 ^{er} octobre 1930.	
1 R 1225	Table alphabétique.	1914
	La table reprend l'ensemble des conscrits de la subdivision.	

Classe 1915**1 R 1226-1233** Subdivision de Lorient.

		1915
1 R 1226	N° 1-500	1915
1 R 1227	N° 501-1000	1915
1 R 1228	N° 1001-1500	1915
1 R 1229	N° 1501-2000	1915
1 R 1230	N° 2001-2500	1915
1 R 1231	N° 2501-3000	1915

1 R 1232	N° 3001-3407	1915
1 R 1233	Table alphabétique.	1915
1 R 1234-1240	Subdivision de Vannes.	1915
1 R 1234	N° 1-500	1915
1 R 1235	N° 501-1000	1915
1 R 1236	N° 1001-1290, 1407-1500	1915
1 R 1237	N° 1501-2001	1915
1 R 1238	N° 2001-2044, 2329-2331	1915
1 R 1239	N° 1291-1407, 2044-2328, 2330, table alphabétique.	1915
	Le bureau indiqué sur le registre est « Lorient-Vannes » : il semble qu'une réorganisation territoriale se soit produite le 1 ^{er} octobre 1930.	
1 R 1240	Table alphabétique.	1915
	La table reprend l'ensemble des conscrits de la subdivision.	

Classe 1916

1 R 1241-1249	Subdivision de Lorient.	1916
1 R 1241	N° 1-500	1916
1 R 1242	N° 501-1000	1916
1 R 1243	N° 1001-1500	1916
1 R 1244	N° 1501-2000	1916

1 R 1245	N° 2001-2500	1916
1 R 1246	N° 2501-3000	1916
1 R 1247	N° 3001-3500	1916
1 R 1248	N° 3501-3746	1916
1 R 1249	Table alphabétique.	1916

1 R 1250-1256 Subdivision de Vannes.

1 R 1250	N° 1437-1579, 2329-2629	1916
	Le bureau indiqué sur le registre est « Lorient-Vannes » : il semble qu'une réorganisation territoriale se soit produite le 1 ^{er} octobre 1930.	
1 R 1251	N° 1-500	1916
1 R 1252	N° 501-1000	1916
1 R 1253	N° 1001-1436	1916
1 R 1254	N° 1579-2000	1916
1 R 1255	N° 2001-2328, 2629-2635	1916
1 R 1256	Table alphabétique.	1916
	Renvoie également aux fiches matricules du registre « Lorient-Vannes » coté 1 R 1250.	

Classe 1917**1 R 1257-1265** Subdivision de Lorient.

1 R 1257	N° 1-500	1917
-----------------	----------	------

1 R 1258	N° 501-1000	1917
1 R 1259	N° 1001-1500	1917
1 R 1260	N° 1501-2000	1917
1 R 1261	N° 2001-2500	1917
1 R 1262	N° 2500-3000	1917
	Les fiches matricules 2501-2740 se trouvent en fin de registre.	
1 R 1263	N° 3001-3500	1917
1 R 1264	N° 3501-3664	1917
1 R 1265	Table alphabétique.	1917
1 R 1266-1273	Subdivision de Vannes.	1917
1 R 1266	N° 1940-2278, 2463-2586, 2598, 2606, 2608, table alphabétique.	1917
	La fiche matricule 2598 se trouve entre les fiches 2106 et 2107. Le bureau indiqué sur le registre est « Lorient-Vannes » : il semble qu'une réorganisation territoriale se soit produite le 1 ^{er} octobre 1930.	
1 R 1267	N° 1-500	1917
1 R 1268	N° 501-1000	1917
1 R 1269	N° 1001-1500	1917
1 R 1270	N° 1501-1941	1917
1 R 1271	N° 2279-2462	1917
1 R 1272	N° 2587-2611	1917

1 R 1273	Table alphabétique.	1917
	La table reprend l'ensemble des conscrits de la subdivision.	

Classe 1918

1 R 1274-1282 Subdivision de Lorient.

		1918
1 R 1274	N° 1-500	1918
1 R 1275	N° 501-1000	1918
1 R 1276	N° 1001-1500	1918
1 R 1277	N° 1501-2000	1918
1 R 1278	N° 2001-2500	1918
1 R 1279	N° 2501-3000	1918
1 R 1280	N° 3001-3500	1918
1 R 1281	N° 3501-3603	1918
1 R 1282	Table alphabétique.	1918
	Contient une autre table alphabétique qui renvoie aux fiches matricules du volume coté 1 R 1283 (classe 1918, subdivision de Vannes).	

1 R 1283-1289 Subdivision de Vannes.

		1918
1 R 1283	N° 1213-1368, 2179-2438	1918
	Le bureau indiqué sur le registre est « Lorient-Vannes » : il semble qu'une réorganisation territoriale se soit produite le 1 ^{er} octobre 1930.	
1 R 1284	N° 1-500	1918

1 R 1285	N° 501-1000	1918
1 R 1286	N° 1001-1212, 1369-1500	1918
1 R 1287	N° 1501-2000	1918
1 R 1288	N° 2001-2178, 2439-2458	1918
1 R 1289	Table alphabétique.	1918

Classe 1919

1 R 1290-1298 Subdivision de Lorient.

1 R 1290	N° 1-500	1919
	La fiche matricule 266 se trouve à la fin du registre.	1919
1 R 1291	N° 501-1000	1919
1 R 1292	N° 1001-1500	1919
1 R 1293	N° 1501-2000	1919
1 R 1294	N° 2001-2500	1919
1 R 1295	N° 2501-3000	1919
1 R 1296	N° 3001-3500	1919
1 R 1297	N° 3501-3599	1919
1 R 1298	Table alphabétique.	1919
	Contient une autre table alphabétique qui renvoie aux fiches matricules du volume coté 1 R 1304 (classe 1919, subdivision de Vannes).	

1 R 1299-1305 Subdivision de Vannes.

		1919
1 R 1299	N° 1-206, 485-500	1919
1 R 1300	N° 501-686, 793-1000	1919
1 R 1301	N° 1001-1500	1919
1 R 1302	N° 1501-2000	1919
1 R 1303	N° 2001-2480	1919
1 R 1304	N° 207-485, 687-792	1919
	Le bureau indiqué sur le registre est « Lorient-Vannes » : il semble qu'une réorganisation territoriale se soit produite le 1 ^{er} octobre 1930.	
1 R 1305	Table alphabétique.	1919

Classe 1920**1 R 1306-1314** Subdivision de Lorient.

		1920
1 R 1306	N° 1-500	1920
1 R 1307	N° 501-1000	1920
1 R 1308	N° 1001-1500	1920
	Les fiches matricules 1205 et 1295 se trouvent en fin de registre.	
1 R 1309	N° 1501-2000	1920
1 R 1310	N° 2001-2500	1920
1 R 1311	N° 2501-3000	1920

1 R 1312	N° 3001-3500	1920
1 R 1313	N° 3501-3678	1920
1 R 1314	Table alphabétique. Conscrits recensés dans une autre subdivision : liste nominative.	1920

1 R 1315-1321 Subdivision de Vannes.

1 R 1315	N° 121-248	1920
1 R 1316	N° 535-1000	1920
1 R 1317	N° 1001-1500	1920
1 R 1318	N° 1501-2000	1920
1 R 1319	N° 2001-2378	1920
1 R 1320	N° 1-120, 249-535, table alphabétique.	1920
	Le bureau indiqué sur le registre est « Lorient-Vannes » : il semble qu'une réorganisation territoriale se soit produite le 1 ^{er} octobre 1930.	
1 R 1321	Table alphabétique.	1920
	La table reprend l'ensemble des conscrits de la subdivision.	

Classe 1921**1 R 1322-1330** Subdivision de Lorient.

1 R 1322	N° 1-500	1921
1 R 1323	N° 501-1000	1921
1 R 1324	N° 1001-1500	1921

1 R 1325	N° 1501-2000	1921
1 R 1326	N° 2001-2500	1921
1 R 1327	N° 2501-3000	1921
1 R 1328	N° 3001-3500	1921
1 R 1329	N° 3500-3696	1921
1 R 1330	Table alphabétique.	1921
1 R 1331-1337 Subdivision de Vannes.		
1 R 1331	N° 1-500	1921
1 R 1332	N° 501-1000	1921
1 R 1333	N° 1001-1500	1921
1 R 1334	N° 1501-2000	1921
1 R 1335	N° 2001-2062, 2327-2328, 2461-2462, 2465-2470	1921
1 R 1336	N° 2062-2327, 2329-2460, 2463-2465, 2467, 2471-2472, table alphabétique.	1921
1 R 1337	Table alphabétique.	1921
	Le bureau indiqué sur le registre est « Lorient-Vannes » : il semble qu'une réorganisation territoriale se soit produite le 1 ^{er} octobre 1930.	
	La table reprend l'ensemble des conscrits de la subdivision.	

Classe 1922**1 R 1338-1346** Subdivision de Lorient.

		1922
1 R 1338	N° 1-500	1922
1 R 1339	N° 501-1000	1922
1 R 1340	N° 1001-1500	1922
1 R 1341	N° 1501-2000	1922
1 R 1342	N° 2001-2500	1922
1 R 1343	N° 2501-3000	1922
1 R 1344	N° 3001-3500	1922
1 R 1345	N° 3501-3600	1922
1 R 1346	Table alphabétique.	1922
	Contient une autre table alphabétique qui renvoie aux numéros matricules du volume coté 1 R 1347 (classe 1922, subdivision de Vannes).	1922

1 R 1347-1353 Subdivision de Vannes.

		1922
1 R 1347	N° 1087-1300, 1302, 1304, 2262-2444	1922
	Le bureau indiqué sur le registre est « Lorient-Vannes » : il semble qu'une réorganisation territoriale se soit produite le 1 ^{er} octobre 1930.	1922
1 R 1348	N° 1-500	1922
1 R 1349	N° 501-1000	1922
1 R 1350	N° 1001-1086, 1301-1500	1922

1 R 1351	N° 1501-2000	1922
1 R 1352	N° 2001-2262, 2445-2448	1922
1 R 1353	Table alphabétique. Conscrits recensés dans une autre subdivision : liste nominative.	1922
	Table en deux exemplaires reliés ensemble.	

Classe 1923

1 R 1354-1362 Subdivision de Lorient.

		1923
1 R 1354	N° 1-500	1923
1 R 1355	N° 501-1000	1923
1 R 1356	N° 1001-1500	1923
1 R 1357	N° 1501-2000	1923
1 R 1358	N° 2001-2500	1923
1 R 1359	N° 2501-3000	1923
1 R 1360	N° 3001-3500	1923
1 R 1361	N° 3501-3865	1923
1 R 1362	Table alphabétique. Conscrits recensés dans une autre subdivision : liste nominative.	1923
	Contient une autre table alphabétique qui renvoie aux fiches matricules du volume coté 1 R 1363 (classe 1923, subdivision de Vannes).	

1 R 1363-1369 Subdivision de Vannes.

		1923
1 R 1363	N° 581-743, 757, 1102-1104, 1903-2151, 2599-2605	1923
	Le bureau indiqué sur le registre est « Lorient-Vannes » : il semble qu'une réorganisation territoriale se soit produite le 1 ^{er} octobre 1930.	
1 R 1364	N° 1-500	1923
1 R 1365	N° 501-580, 743-1000	1923
1 R 1366	N° 1001-1102, 1105-1500	1923
1 R 1367	N° 1501-1902	1923
1 R 1368	N° 2151-2599, 2606-2611	1923
1 R 1369	Table alphabétique.	1923

Classe 1924**1 R 1370-1378** Subdivision de Lorient.

		1924
1 R 1370	N° 1-500	1924
1 R 1371	N° 501-1000	1924
1 R 1372	N° 1001-1500	1924
1 R 1373	N° 1501-2000	1924
1 R 1374	N° 2001-2500	1924
	Les fiches matricules 2235-2236 se trouvent entre les fiches 2252 et 2255. Les fiches 2253-2254 se trouvent entre les matricules 2234 et 2237. La fiche matricule 2354 se trouve en fin de volume.	

1 R 1375	N° 2501-3000	1924
	La fiche matricule 2764 se trouve en fin de volume.	
1 R 1376	N° 3001-3500	1924
1 R 1377	N° 3501-3766	1924
	La fiche matricule 3586 se trouve en fin de volume.	
1 R 1378	Table alphabétique. Conscrits recensés dans une autre subdivision : liste nominative.	1924
	Contient une autre liste alphabétique qui renvoie aux fiches matricules du volume coté 1 R 1384 (classe 1924, subdivision de Vannes).	

1 R 1379-1385 Subdivision de Vannes.

		1924
1 R 1379	N° 1-500	1924
1 R 1380	N° 501-928	1924
1 R 1381	N° 1101-1500	1924
1 R 1382	N° 1501-2000	1924
1 R 1383	N° 2001-2241	1924
1 R 1384	N° 929-1101, 2241-2464	1924
	Le bureau indiqué sur le registre est « Lorient-Vannes » : il semble qu'une réorganisation territoriale se soit produite le 1 ^{er} octobre 1930.	
1 R 1385	Table alphabétique. Conscrits recensés dans une autre subdivision : liste nominative.	1924

Classe 1925**1 R 1386-1394** Subdivision de Lorient.

		1925
1 R 1386	N° 1-500	1925

1 R 1387	N° 501-1000	1925
1 R 1388	N° 1001-1500	1925
1 R 1389	N° 1501-2000	1925
1 R 1390	N° 2001-2500	1925
1 R 1391	N° 2501-3000	1925
1 R 1392	N° 3001-3500	1925
1 R 1393	N° 3501-3704	1925
1 R 1394	Table alphabétique. Omis : liste nominative. Conscrits recensés dans une autre subdivision : liste nominative.	1925
1 R 1396-1401	Subdivision de Vannes.	1925
1 R 1395	N° 945-1134, 2305-2504, table alphabétique.	1925
	Le bureau indiqué sur le registre est « Lorient-Vannes » : il semble qu'une réorganisation territoriale se soit produite le 1 ^{er} octobre 1930.	
1 R 1396	N° 1-500	1925
1 R 1397	N° 501-944	1925
1 R 1398	N° 1135-1502	1925
1 R 1399	N° 1503-2004	1925
1 R 1400	N° 2005-2310	1925
	Les fiches matricules 2305-2310 correspondent aux hommes omis ou naturalisés.	

- 1 R 1401** Table alphabétique. Omis : liste nominative. 1925
- La table contient deux listes qui correspondent au « premier » et « deuxième contingent ». Elle reprend l'ensemble des conscrits de la subdivision.

Classe 1926

1 R 1402-1410 Subdivision de Lorient.

- 1926
- 1 R 1402** N° 1-500 1926
- 1 R 1403** N° 501-1000 1926
- 1 R 1404** N° 1001-1500 1926
- 1 R 1405** N° 1501-2000 1926
- 1 R 1406** N° 2001-2500 1926
- 1 R 1407** N° 2501-3000 1926
- 1 R 1408** N° 3001-3500 1926
- 1 R 1409** N° 3501-3732 1926
- 1 R 1410** Table alphabétique. Omis : liste nominative. Conscrits recensés dans une autre subdivision : liste nominative. 1926
- Contient une autre liste alphabétique qui renvoie aux fiches matricules du volume coté 1 R 1416 (classe 1926, subdivision de Vannes).

1 R 1411-1417 Subdivision de Vannes.

- 1926
- 1 R 1411** N° 1-500 1926
- 1 R 1412** N° 501-856, 925-926 1926
- 1 R 1413** N° 1041-1500 1926

1 R 1414	N° 1501-2000	1926
1 R 1415	N° 2001-2201	1926
	Les fiches matricules 2195-2201 correspondent aux hommes omis ou naturalisés.	
1 R 1416	N° 857-924, 927-1041, 2194-2399	1926
	Le bureau indiqué sur le registre est « Lorient-Vannes » : il semble qu'une réorganisation territoriale se soit produite le 1 ^{er} octobre 1930.	
1 R 1417	Table alphabétique. Omis : liste nominative. Conscrits recensés dans une autre subdivision : liste nominative.	1926
	La table contient deux listes qui correspondent au « premier » et « deuxième contingent ».	

Classe 1927

1 R 1418-1426 Subdivision de Lorient.

		1927
1 R 1418	N° 1-500	1927
1 R 1419	N° 501-1000	1927
1 R 1420	N° 1001-1500	1927
1 R 1421	N° 1501-2000	1927
1 R 1422	N° 2001-2500	1927
	Contient aussi quelques livrets matricules.	
1 R 1423	N° 2501-3000	1927
1 R 1424	N° 3001-3500	1927
1 R 1425	N° 3501-3531	1927

1 R 1426 Table alphabétique. 1927

Omis : liste nominative. Conscrits recensés dans une autre subdivision : liste nominative.

1 R 1427-1433 Subdivision de Vannes.

1927

1 R 1427 N° 1-498

1927

1 R 1428 N° 535-684, 787-1000

1927

1 R 1429 N° 1001-1500

1927

1 R 1430 N° 1501-1570, 1627-1814, 1941-2000

1927

1 R 1431 N° 2001-2220, 2241-2296, 2333-2369

1927

1 R 1432 N° 499-535, 685-786, 1570-1626, 1815-1941, 2222-2241, 2297-2332

1927

Le bureau indiqué sur le registre est « Lorient-Vannes » : il semble qu'une réorganisation territoriale se soit produite le 1^{er} octobre 1930.

1 R 1433 Table alphabétique. Omis : liste nominative. Conscrits recensés dans une autre subdivision : liste nominative.

1927

Classe 1928

1 R 1434-1442 Subdivision de Lorient.

1928

1 R 1434 N° 1-500

1928

1 R 1435 N° 501-1000

1928

1 R 1436 N° 1001-1500

1928

1 R 1437 N° 1501-2000

1928

1 R 1438 N° 2001-2500

1928

1 R 1439	N° 2501-3000	1928
1 R 1440	N° 3001-3500	1928
1 R 1441	N° 3501-3693	1928
1 R 1442	Table alphabétique. Conscrits recensés dans une autre subdivision : liste nominative.	1928

1 R 1443-1449 Subdivision de Vannes.

1 R 1443	N° 247-276, 329-343, 1264-1445, 1964-2067, 2420-2496, table alphabétique.	1928
	Le bureau indiqué sur le registre est « Lorient-Vannes » : il semble qu'une réorganisation territoriale se soit produite le 1 ^{er} octobre 1930.	
1 R 1444	N° 1-246, 277-328, 343-500	1928
1 R 1445	N° 501-1000	1928
1 R 1446	N° 1001-1264, 1445-1500	1928
1 R 1447	N° 1501-1964	1928
1 R 1448	N° 2067-2420, 2497-2504	1928
1 R 1449	Table alphabétique. Conscrits recensés dans une autre subdivision : liste nominative.	1928
	La table contient trois listes qui correspondent à trois fractions d'appel. Elle reprend l'ensemble des conscrits de la subdivision.	

Classe 1929**1 R 1450-1458** Subdivision de Lorient.

1 R 1450	N° 1-500	1929
1 R 1451	N° 501-1000	1929

1 R 1452	N° 1001-1500	1929
1 R 1453	N° 1501-2000	1929
1 R 1454	N° 2001-2500	1929
1 R 1455	N° 2501-3000	1929
1 R 1456	N° 3001-3500	1929
1 R 1457	N° 3501-3844	1929
1 R 1458	Table alphabétique.	1929
	Contient une autre table qui renvoie aux fiches matricules du registre coté 1 R 1459 (classe 1929, subdivision de Vannes).	
1 R 1459-1465	Subdivision de Vannes.	1929
1 R 1459	N° 107-119, 164-185, 760-828, 1150-1248, table alphabétique.	1929
	Le bureau indiqué sur le registre est « Lorient-Vannes » : il semble qu'une réorganisation territoriale se soit produite le 1 ^{er} octobre 1930.	
1 R 1460	N° 1-106, 119-164, 185-500	1929
1 R 1461	N° 501-760, 829-1000	1929
1 R 1462	N° 1001-1150, 1249-1500	1929
1 R 1463	N° 1501-2000	1929
1 R 1464	N° 2001-2264	1929
1 R 1465	Table alphabétique. Omis : liste nominative. Conscrits recensés dans une autre subdivision : liste nominative.	1929

Classe 1930**1 R 1466-1474** Subdivision de Lorient.

		1930
1 R 1466	N° 1-500	1930
1 R 1467	N° 501-1000	1930
1 R 1468	N° 1001-1500	1930
1 R 1469	N° 1501-2000	1930
1 R 1470	N° 2001-2500	1930
1 R 1471	N° 2501-3000	1930
1 R 1472	N° 3001-3500	1930
1 R 1473	N° 3501-3995	1930
1 R 1474	Table alphabétique. Conscrits recensés dans une autre subdivision : liste nominative.	1930
	La table contient deux listes qui correspondent au « premier » et « deuxième contingent ».	

1 R 1475-1480 Subdivision de Vannes.

		1930
1 R 1475	N° 1-500	1930
1 R 1476	N° 501-1000	1930
1 R 1477	N° 1001-1500	1930
1 R 1478	N° 1501-2000	1930
1 R 1479	N° 2001-2062	1930

- 1 R 1480** Table alphabétique. Conscrits recensés dans une autre subdivision : liste nominative. 1930
La table contient deux listes qui correspondent au « premier » et « deuxième contingent ».

Classe 1931

1 R 1481-1489 Subdivision de Lorient.

- 1931
- 1 R 1481** N° 1-500 1931
- 1 R 1482** N° 501-1000 1931
- 1 R 1483** N° 1001-1500 1931
- 1 R 1484** N° 1501-2000 1931
- 1 R 1485** N° 2001-2500 1931
- 1 R 1486** N° 2501-3000 1931
- 1 R 1487** N° 3001-3500 1931
- 1 R 1488** N° 3501-3823 1931
- 1 R 1489** Table alphabétique. Conscrits recensés dans une autre subdivision : liste nominative. 1931

1 R 1490-1494 Subdivision de Vannes.

- 1931
- 1 R 1490** N° 1-500 1931
- 1 R 1491** N° 501-1000 1931
- 1 R 1492** N° 1001-1500 1931
- 1 R 1493** N° 1501-1916 1931

- 1 R 1494** Table alphabétique. Conscrits recensés dans une autre subdivision : liste nominative. 1931
- La table contient deux listes qui correspondent au « premier » et « deuxième contingent ».

Classe 1932

1 R 1495-1504 Subdivision de Lorient.

- 1932
- 1 R 1495** N° 1-500 1932
- 1 R 1496** N° 501-1000 1932
- 1 R 1497** N° 1001-1500 1932
- 1 R 1498** N° 1501-2000 1932
- 1 R 1499** N° 2001-2500 1932
- 1 R 1500** N° 2501-3000 1932
- 1 R 1501** N° 3001-3500 1932
- 1 R 1502** N° 3501-4000 1932
- 1 R 1503** N° 4001-4035 1932
- 1 R 1504** Table alphabétique. Conscrits recensés dans une autre subdivision : liste nominative. 1932

1 R 1505-1509 Subdivision de Vannes.

- 1932
- 1 R 1505** N° 1-500 1932
- 1 R 1506** N° 501-1000 1932
- 1 R 1507** N° 1001-1500 1932

1 R 1508	N° 1501-1993	1932
1 R 1509	Table alphabétique. Conscrits recensés dans une autre subdivision : liste nominative. La table contient deux listes qui correspondent au « premier » et « deuxième contingent ».	1932

Classe 1933

1 R 1510-1518 Subdivision de Lorient.

1 R 1510	N° 1-500	1933
1 R 1511	N° 501-1000	1933
1 R 1512	N° 1001-1500	1933
1 R 1513	N° 1501-2000	1933
1 R 1514	N° 2001-2500	1933
1 R 1515	N° 2501-3000	1933
1 R 1516	N° 3001-3500	1933
1 R 1517	N° 3501-3902	1933
1 R 1518	Table alphabétique. Conscrits recensés dans une autre subdivision : liste nominative.	1933

1 R 1519-1523 Subdivision de Vannes.

1 R 1519	N° 1-500	1933
1 R 1520	N° 501-1000	1933
1 R 1521	N° 1001-1500	1933

1 R 1522	N° 1501-1937	1933
1 R 1523	Table alphabétique. Conscrits recensés dans une autre subdivision : liste nominative.	1933

Classe 1934

1 R 1524-1532 Subdivision de Lorient.

1 R 1524	N° 1-500	1934
1 R 1525	N° 501-1000	1934
1 R 1526	N° 1001-1500	1934
1 R 1527	N° 1501-2000	1934
1 R 1528	N° 2001-2500	1934
1 R 1529	N° 2501-3000	1934
1 R 1530	N° 3001-3500	1934
1 R 1531	N° 3501-3802	1934
1 R 1532	Table alphabétique. Conscrits recensés dans une autre subdivision : liste nominative.	1934

1 R 1533-1537 Subdivision de Vannes.

1 R 1533	N° 1-500	1934
1 R 1534	N° 501-1000	1934
1 R 1535	N° 1001-1500	1934
1 R 1536	N° 1501-1890	1934

- 1 R 1537** Table alphabétique. Conscrits recensés dans une autre subdivision : liste nominative.
1934
La table contient deux listes qui correspondent au « premier » et « deuxième contingent ».

Classe 1935

1 R 1538-1544 Subdivision de Lorient.

- 1935
- 1 R 1538** N° 1-500
1935
- 1 R 1539** N° 501-1000
1935
- 1 R 1540** N° 1001-1500
1935
- 1 R 1541** N° 1501-2000
1935
- 1 R 1542** N° 2001-2500
1935
- 1 R 1543** N° 2501-2598
1935
- 1 R 1544** Table alphabétique. Conscrits recensés dans une autre subdivision : liste nominative.
1935

1 R 1545-1549 Subdivision de Vannes.

- 1935
- 1 R 1545** N° 1-250
1935
- 1 R 1546** N° 251-750
1935
- 1 R 1547** N° 751-1000
1935
- 1 R 1548** N° 1001-1206
1935
- 1 R 1549** Table alphabétique. Conscrits recensés dans une autre subdivision : liste nominative.
1935
La table contient deux listes qui correspondent au « premier » et « deuxième contingent ».

Classe 1936**1 R 1550-1554** Subdivision de Lorient.

		1936
1 R 1550	N° 1-500	
		1936
1 R 1551	N° 501-1000	
		1936
1 R 1552	N° 1001-1500	
		1936
1 R 1553	N° 1501-1873	
		1936
1 R 1554	Table alphabétique. Conscrits recensés dans une autre subdivision : liste nominative.	
		1936

1 R 1555-1558 Subdivision de Vannes.

		1936
1 R 1555	N° 1-250	
		1936
1 R 1556	N° 251-750	
		1936
1 R 1557	N° 751-883	
		1936
1 R 1558	Table alphabétique. Conscrits recensés dans une autre subdivision : liste nominative.	
		1936

Classe 1937**1 R 1559-1563** Subdivision de Lorient.

		1937
1 R 1559	N° 1-500	
		1937
1 R 1560	N° 501-1000	
		1937
1 R 1561	N° 1001-1500	
		1937
1 R 1562	N° 1501-1993	
		1937

1 R 1563 Table alphabétique. Conscrits recensés dans une autre subdivision : liste nominative.
1937

1 R 1564-1566 Subdivision de Vannes.
1937

1 R 1564 N° 1-500
1937

1 R 1565 N° 501-957
1937

1 R 1566 Table alphabétique. Conscrits recensés dans une autre subdivision : liste nominative.
1937

Classe 1938

1 R 1567-1573 Subdivision de Lorient.
1938

1 R 1567 N° 1-500
1938

1 R 1568 N° 501-1000
1938

1 R 1569 N° 1001-1500
1938

1 R 1570 N° 1501-2000
1938

1 R 1571 N° 2001-2500
1938

1 R 1572 N° 2501-2553
1938

1 R 1573 Table alphabétique. Conscrits recensés dans une autre subdivision : liste nominative.
1938

1 R 1574-1577 Subdivision de Vannes.
1938

1 R 1574 N° 1-500
1938

1 R 1575 N° 501-1000
1938

1 R 1576 N° 1001-1120
1938

1 R 1577 Table alphabétique. Conscrits recensés dans une autre subdivision : liste nominative.
1938

Classe 1939

1 R 1578-1584 Subdivision de Lorient.

1 R 1578 N° 1-500
1939

1 R 1579 N° 501-1000
1939

1 R 1580 N° 1001-1500
1939

1 R 1581 N° 1501-2000
1939

1 R 1582 N° 2001-2500
1939

1 R 1583 N° 2501-2640
1939

1 R 1584 Table alphabétique. Conscrits recensés dans une autre subdivision : liste nominative.
1939

1 R 1585-1588 Subdivision de Vannes.

1 R 1585 N° 1-500
1939

1 R 1586 N° 501-1000
1939

1 R 1587 N° 1001-1221
1939

1 R 1588 Table alphabétique. Conscrits recensés dans une autre subdivision : liste nominative.
1939

Classe 1940

1 R 1589-1598 Subdivision de Lorient.

1 R 1589 N° 1-500
1940

1 R 1590	N° 501-1000	1940
1 R 1591	N° 1001-1500	1940
1 R 1592	N° 1501-2000	1940
1 R 1593	N° 2001-2500	1940
1 R 1594	N° 2501-3000	1940
1 R 1595	N° 3001-3500	1940
1 R 1596	N° 3501-4000	1940
1 R 1597	N° 4001-4118	1940
1 R 1598	Table alphabétique. Conscrits recensés dans une autre subdivision : liste nominative.	1940

1 R 1599-1604 Subdivision de Vannes.

1 R 1599	N° 1-500	1940
1 R 1600	N° 501-1000	1940
1 R 1601	N° 1001-1500	1940
1 R 1602	N° 1501-1990	1940
1 R 1603	N° 1991-2110	1940
1 R 1604	Table alphabétique. Conscrits recensés dans une autre subdivision : liste nominative.	1940

Engagés volontaires

Il s'agit des « engagés volontaires non encore inscrits au registre matricule et des hommes des réserves étrangers à la subdivision pris en domicile ».

Classe 1911

1 R 1605-1606 Subdivision de Lorient.

1911

Chaque registre possède sa propre table alphabétique correspondant à ses fiches matricules.

1 R 1605 Matricules n° 1-250, table alphabétique.

1911

1 R 1606 Matricules N° 251-615, table alphabétique.

1911

1 R 1607 Subdivision de Vannes : matricules n° 1-186, table alphabétique.

1911

Classe 1912

1 R 1608-1609 Subdivision de Lorient.

1912

Chaque registre possède sa propre table alphabétique correspondant à ses fiches matricules.

1 R 1608 Matricules n° 1-525, table alphabétique.

1912

1 R 1609 Matricules n° 526-608, table alphabétique.

1912

1 R 1610 Subdivision de Vannes : matricules n° 1-237, table alphabétique.

1912

Classe 1913

1 R 1611-1612 Subdivision de Lorient.

1912-1913

Chaque registre possède sa propre table alphabétique correspondant à ses fiches matricules.

1 R 1611 Matricules n° 1-261, table alphabétique.

1912-1913

1 R 1612 Matricules n° 262-371, table alphabétique.

1913

1 R 1613 Subdivision de Vannes : matricules n° 1-176, table alphabétique.

1912-1913

Classe 1914

1 R 1614-1615 Subdivision de Lorient.

1914

Chaque registre possède sa propre table alphabétique correspondant à ses fiches matricules.

1 R 1614 Matricules n° 1-500, table alphabétique.

1914

1 R 1615 Matricules n° 501-790, table alphabétique.

1914

1 R 1616 Subdivision de Vannes : matricules n° 1-199, table alphabétique.

1914

Classe 1915

1 R 1617 Subdivision de Lorient : matricules n° 1-96, table alphabétique.

1915

1 R 1618 Subdivision de Vannes : matricules n° 1-96, table alphabétique.

1915

Classe 1916

1 R 1619 Subdivision de Lorient : matricules n° 1-396, table alphabétique.

1916

1 R 1620 Subdivision de Vannes : matricules n° 1-224, table alphabétique.

1916-1917

Il s'agit des engagés volontaires des classes 1916-1917.

Classe 1917

1 R 1621-1623 Subdivision de Lorient.

1917

Chaque registre possède sa propre table alphabétique correspondant à ses fiches matricules.

1 R 1621 Matricules n° 1-502, table alphabétique.

1917

1 R 1622 Matricules n° 503-667, table alphabétique. 1917

1 R 1623 Matricules n° 1-450, table alphabétique. 1917

Classe 1918

1 R 1624-1626 Subdivision de Lorient. 1918

Chaque registre possède sa propre table alphabétique correspondant à ses fiches matricules.

1 R 1624 Matricules n° 1-250, table alphabétique. 1918

1 R 1625 Matricules n° 251-751, table alphabétique. 1918

1 R 1626 Matricules n° 752-1061, table alphabétique. 1918

1 R 1627 Subdivision de Vannes : matricules n° 1-145, table alphabétique. 1918

ANNEXE

REPARTITION DES COMMUNES PAR ARRONDISSEMENT ET PAR CANTON

SITUATION EN 1926

Sources : 6 M 29-30 Dénombrements de la population du Morbihan (1926-1930)

Arrondissement de Lorient

CANTONS	COMMUNES	CANTONS	COMMUNES
Auray	Auray Crach Locmariaquer Plougoumelen Plumergat Pluneret Saint-Philibert	Pluvigner	Brech Camors Landaul Landévant Pluvigner
	Belle-Île		Pont-Scorff
Belz		Port-Louis	
	Hennebont		Quiberon
Lorient 1^{er} canton		Lorient (intramuros)	
Lorient 2^e canton	Keryado Larmor-Plage Lorient (extramuros) Ploemeur		
	Plouay		
Bubry Calan Inguiniel Lanvaudan Plouay Quistinic			

Arrondissement de Ploërmel

CANTONS	COMMUNES	CANTONS	COMMUNES
Guer	Augan Beignon Guer Monteneuf Porcaro Saint-Malo-de-Beignon	Mauron	Brignac Concoret Mauron Néant-sur-Yvel Saint-Briec-de-Mauron Saint-Léry Tréhorenteuc
Josselin	La Croix-Helléan Cruguel Les Forges La Grée-Saint-Laurent Guégon Guillac Helléan Josselin Lanouée Quily Saint-Servant	Ploërmel	Campénéac Gourhel Loyat Montertelot Ploërmel Taupont
		Rohan	Bréhan Crédin Lantillac Pleugriffet Radenac Réguiny Rohan Saint-Gouvry Saint-Samson
Malestroit	Caro La Chapelle-Caro Lizio Malestroit Missiriac Monterrein Réminiac Le Roc-Saint-André Ruffiac Saint-Abraham Saint-Guyomard Saint-Marcel Saint-Nicolas-du-Tertre Sérent	Saint-Jean-Brévelay	Bignan Billio Buléon Guéhenno Plumelec Saint-Allouestre Saint-Jean-Brévelay
		La Trinité-Porhoët	Évriguet Guilliers Ménéac Mohon Saint-Malo-des-Trois-Fontaines La Trinité-Porhoët

En 1926, l'arrondissement est supprimé. Les cantons de Josselin, Rohan et Saint-Jean-Brévelay sont rattachés à l'arrondissement de Pontivy ; ceux de Guer, Malestroit, Mauron, Ploërmel et La Trinité-Porhoët à celui de Vannes.

Arrondissement de Pontivy

CANTONS	COMMUNES	CANTONS	COMMUNES
Baud	Baud Bieuzy Guénin Melrand Pluméliau Saint-Barthélémy	Guéméné-sur-Scorff	Le Croisty Guéméné-sur-Scorff Langoëlan Lignol Locmalo Persquen Ploërdut Saint-Caradec-Trégomel Saint-Tugdual
	Cléguérec		Cléguérec Kergrist Malguénac Neulliac Saint-Aignan Sainte-Brigitte Séglien Silfiac
Le Faouët		Berné Le Faouët Guiscriff Lanvénegen Meslan Priziac	Pontivy
	Gourin	Gourin Langonnet Plouray Roudouallec Le Saint	

Arrondissement de Vannes

CANTONS	COMMUNES	CANTONS	COMMUNES
Allaire	Allaire Béganne Peillac Rieux Saint-Gorgon Saint-Jacut-les-Pins Saint-Jean-la-Poterie Saint-Perreux Saint-Vincent-sur-Oust	Questembert	Berric Bohal Larré Lauzac Molac Péaule Pleucadeuc Questembert
	Elven		La Roche-Bernard
La Gacilly		Rochefort-en-Terre	
	Grand-Champ		Sarzeau
Muzillac		Vannes Est	
	Vannes Ouest		Arradon Baden Île-aux-Moines Île-d'Arz Larmor-Baden Ploeren Vannes (Ouest)

Correspondance des cotes

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 1	T 132, 149
1 R 2	R 1307 ; T 133
1 R 3	R 1562 ; T 134
1 R 4	R 1308, 1562
1 R 5	R 1308, 1696
1 R 6	R 967 ; T 164-165
1 R 7	T 165
1 R 8	T 166-167
1 R 9	R 1560
1 R 10	R 1581, 1680
1 R 11	R 1560
1 R 12	R 295, 297 ; T 158-159
1 R 13	T 160-161, 165-166
1 R 14	R 1561 ; T 161-162, 166
1 R 15	R 1306, 1561
1 R 16	R 1306
1 R 17	R 1580, 1695
1 R 18	R 1561
1 R 19	T 168
1 R 20	T 168
1 R 21	T 169-170
1 R 22	R 1559 ; T 170-171
1 R 23	R 1559, 1565
1 R 24	R 1565, 1679
1 R 25	R 1559 ; T 170-171
1 R 26	R 1404, T 1143

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 27	T 177
1 R 28	R 1563 ; T 177
1 R 29	R 1563
1 R 30	R 1563 ; T 177
1 R 31	R 1564 ; T 177
1 R 32	R 1564
1 R 33	R 1564
1 R 34	T 163
1 R 35	R 968
1 R 36	R 968-969
1 R 37	R 968, 1405
1 R 38	R 1576, T 1094
1 R 39	T 1094
1 R 40	R 385, 397
1 R 41	R 397-398, 692, 1488
1 R 42	R 397-398, 692, 1488
1 R 43	R 1488, 1694
1 R 44	R 396-397, 1405, 1413, 1706
1 R 45	R 1413
1 R 46	R 1, 290-292, 294-295, 297-298
1 R 47	R 290-292, 295, 297-299, 409, 416, 707
1 R 48	R 290-292, 294, 297, 299, 409, 569
1 R 49	R 290-295, 297, 299, 412, 462
1 R 50	R 290-292, 295, 457, 467, 471, 731
1 R 51	R 1
1 R 52	R 4

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 53	R 5
1 R 54	R 403
1 R 55	R 292, 475, 478
1 R 56	R 478
1 R 57	R 477
1 R 58	R 457, 730
1 R 59	R 457
1 R 60	R 463-464, 469
1 R 61	R 466-467
1 R 62	R 466, 470-471
1 R 63	R 292, 295, 297-298, 482
1 R 64	R 8, 291, 294, 297-298, 418
1 R 65	R 8, 295, 460, 463
1 R 66	R 8, 295, 460, 463
1 R 67	R 481-483
1 R 68	R 482-483
1 R 69	R 482-483
1 R 70	R 456, 463, 465-466
1 R 71	R 458, 463, 465-466
1 R 72	R 456, 466
1 R 73	R 456, 463, 465-466
1 R 74	R 409, 456, 466
1 R 75	R 466-467
1 R 76	R 297, 416, 420, 467
1 R 77	R 297, 416, 420, 467, 470
1 R 78	R 297, 416, 420, 467, 473, 476
1 R 79	R 419-420
1 R 80	R 419-420, 422

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 81	R 298, 419, 421
1 R 82	R 463, 468
1 R 83	R 471-473, 476
1 R 84	R 472, 476, 480
1 R 85	R 464
1 R 86	R 468
1 R 87	R 470, 473
1 R 88	R 476, 480
1 R 89	R 2-3
1 R 90	R 6
1 R 91	R 6, 8
1 R 92	R 423
1 R 93	R 6
1 R 94	R 7
1 R 95	R 9
1 R 96	R 419, 421
1 R 97	R 10
1 R 98	R 12
1 R 99	R 14
1 R 100	R 16
1 R 101	R 18
1 R 102	R 290, 294-295, 297, 459, 463
1 R 103	R 290-292, 297, 466, 477, 730-731
1 R 104	R 290, 292, 477
1 R 105	R 404-405, 412
1 R 106	R 404-405, 412
1 R 107	R 405, 412
1 R 108	R 409, 413

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 109	R 409, 414
1 R 110	R 295, 297, 585
1 R 111	R 585
1 R 112	R 404, 409, 413-412, 418
1 R 113	R 404, 409, 412-413, 418
1 R 114	R 404, 409
1 R 115	R 404, 409-411
1 R 116	R 414
1 R 117	R 404, 409-411
1 R 118	R 410-411
1 R 119	R 416, 421
1 R 120	R 420-421
1 R 121	R 418
1 R 122	R 418
1 R 123	R 421-422
1 R 124	R 421-422
1 R 125	R 415, 421
1 R 126	R 290-291, 294, 297-299, 472, 502
1 R 127	R 406
1 R 128	R 290, 408, 464
1 R 129	R 291, 467, 475, 478, 953
1 R 130	R 290, 479
1 R 131	R 290, 479
1 R 132	R 290, 479
1 R 133	R 290, 479
1 R 134	R 290, 479
1 R 135	R 457

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 136	R 457-458
1 R 137	R 457-459
1 R 138	R 457-458
1 R 139	R 457-458
1 R 140	R 459
1 R 141	R 463-465
1 R 142	R 466, 469
1 R 143	R 8, 466, 470-471
1 R 144	R 295, 474
1 R 145	R 474
1 R 146	R 474
1 R 147	R 420-464
1 R 148	R 290, 403, 461
1 R 149	R 457
1 R 150	R 290, 292, 294, 412, 576
1 R 151	R 297-299
1 R 152	R 8, 291-292, 298, 407, 477-478, 707
1 R 153	R 300, 305-306, 308-311, 314-315, 317, 385, 497, 515, 629, 1309-1310, 1471, 1706
1 R 154	R 352, 354, 357-358, 361, 363, 366, 369-371, 373-374, 377-378, 383, 387-389, 392
1 R 155	R 1471
1 R 156	R 20
1 R 157	R 22
1 R 158	R 25
1 R 159	R 28
1 R 160	R 31
1 R 161	R 33
1 R 162	R 384, 430-432, 497

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 163	R 384, 389
1 R 164	R 1310, 1403, 1693
1 R 165	R 300, 308-309, 311, 314, 383, 385, 515, 1471, 1493, 1706
1 R 166	R 436
1 R 167	R 436-437
1 R 168	R 437-438
1 R 169	R 438-439
1 R 170	R 436
1 R 171	R 436
1 R 172	R 358, 363, 369, 372
1 R 173	R 430-431
1 R 174	R 431-432, 377
1 R 175	R 378
1 R 176	R 432-433
1 R 177	R 380, 433-434, 436
1 R 178	R 434-435
1 R 179	R 288-289, 394, 435
1 R 180	R 287-289
1 R 181	R 287-288
1 R 182	R 271
1 R 183	R 272
1 R 184	R 273
1 R 185	R 274
1 R 186	R 275
1 R 187	R 276
1 R 188	R 277
1 R 189	R 278

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 190	R 279
1 R 191	R 280-281
1 R 192	R 282-283
1 R 193	R 284-285
1 R 194	R 286
1 R 195	R 378-380, 1309, 1430
1 R 196	R 394
1 R 197	R 1708
1 R 198	R 86
1 R 199	R 85
1 R 200	R 86
1 R 201	R 85
1 R 202	R 88
1 R 203	R 87
1 R 204	R 88
1 R 205	R 87
1 R 206	R 89
1 R 207	R 90
1 R 208	R 89
1 R 209	R 90
1 R 210	R 92
1 R 211	R 91
1 R 212	R 92
1 R 213	R 91
1 R 214	R 93
1 R 215	R 94
1 R 216	R 93

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 217	R 94
1 R 218	R 96
1 R 219	R 95
1 R 220	R 96
1 R 221	R 95
1 R 222	R 97
1 R 223	R 98
1 R 224	R 97
1 R 225	R 98
1 R 226	R 100
1 R 227	R 99
1 R 228	R 100
1 R 229	R 99
1 R 230	R 101
1 R 231	R 102
1 R 232	R 101
1 R 233	R 102
1 R 234	R 104
1 R 235	R 103
1 R 236	R 104
1 R 237	R 103
1 R 238	R 106
1 R 239	R 105
1 R 240	R 106
1 R 241	R 105
1 R 242	R 107
1 R 243	R 108
1 R 244	R 107

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 245	R 108
1 R 246	R 109
1 R 247	R 110
1 R 248	R 109
1 R 249	R 110
1 R 250	R 111
1 R 251	R 111
1 R 252	R 112
1 R 253	R 112
1 R 254	R 113
1 R 255	R 114
1 R 256	R 113
1 R 257	R 114
1 R 258	R 115
1 R 259	R 116
1 R 260	R 115
1 R 261	R 116
1 R 262	R 118
1 R 263	R 117
1 R 264	R 118
1 R 265	R 117
1 R 266	R 119
1 R 267	R 119
1 R 268	R 120
1 R 269	R 120
1 R 270	R 122
1 R 271	R 122
1 R 272	R 121

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 273	R 121
1 R 274	R 123
1 R 275	R 124
1 R 276	R 123
1 R 277	R 124
1 R 278	R 126
1 R 279	R 125
1 R 280	R 126
1 R 281	R 125
1 R 282	R 128
1 R 283	R 128
1 R 284	R 127
1 R 285	R 127
1 R 286	R 129
1 R 287	R 130
1 R 288	R 129
1 R 289	R 130
1 R 290	R 131
1 R 291	R 132
1 R 292	R 131
1 R 293	R 132
1 R 294	R 134
1 R 295	R 134
1 R 296	R 133
1 R 297	R 133
1 R 298	R 136
1 R 299	R 135
1 R 300	R 136

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 301	R 135
1 R 302	R 138
1 R 303	R 138
1 R 304	R 137
1 R 305	R 137
1 R 306	R 140
1 R 307	R 140
1 R 308	R 139
1 R 309	R 139
1 R 310	R 142
1 R 311	R 142
1 R 312	R 141
1 R 313	R 141
1 R 314	R 144
1 R 315	R 144
1 R 316	R 143
1 R 317	R 143
1 R 318	R 145
1 R 319	R 145
1 R 320	R 146
1 R 321	R 146
1 R 322	R 148
1 R 323	R 148
1 R 324	R 147
1 R 325	R 147
1 R 326	R 149
1 R 327	R 149
1 R 328	R 150

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 329	R 150
1 R 330	R 152
1 R 331	R 152
1 R 332	R 151
1 R 333	R 151
1 R 334	R 153
1 R 335	R 153
1 R 336	R 154
1 R 337	R 154
1 R 338	R 156
1 R 339	R 156
1 R 340	R 155
1 R 341	R 155
1 R 342	R 157
1 R 343	R 157
1 R 344	R 158
1 R 345	R 158
1 R 346	R 160
1 R 347	R 160
1 R 348	R 159
1 R 349	R 159
1 R 350	R 161
1 R 351	R 161
1 R 352	R 162
1 R 353	R 162
1 R 354	R 164
1 R 355	R 164
1 R 356	R 163

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 357	R 163
1 R 358	R 165
1 R 359	R 165
1 R 360	R 166
1 R 361	R 166
1 R 362	R 168
1 R 363	R 168
1 R 364	R 167
1 R 365	R 167
1 R 366	R 169
1 R 367	R 169
1 R 368	R 170
1 R 369	R 170
1 R 370	R 172
1 R 371	R 172
1 R 372	R 171
1 R 373	R 171
1 R 374	R 173
1 R 375	R 173
1 R 376	R 174
1 R 377	R 174
1 R 378	R 176
1 R 379	R 176
1 R 380	R 175
1 R 381	R 175
1 R 382	R 177
1 R 383	R 177
1 R 384	R 178

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 385	R 178
1 R 386	R 180
1 R 387	R 180
1 R 388	R 179
1 R 389	R 179
1 R 390	R 181
1 R 391	R 181
1 R 392	R 182
1 R 393	R 182
1 R 394	R 184
1 R 395	R 184
1 R 396	R 183
1 R 397	R 183
1 R 398	R 185
1 R 399	R 185
1 R 400	R 186
1 R 401	R 186
1 R 402	R 188
1 R 403	R 188
1 R 404	R 187
1 R 405	R 187
1 R 406	R 189
1 R 407	R 189
1 R 408	R 190
1 R 409	R 190
1 R 410	R 192
1 R 411	R 192
1 R 412	R 191

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 413	R 191
1 R 414	R 193
1 R 415	R 193
1 R 416	R 194
1 R 417	R 194
1 R 418	R 378, 387, 431-432, 440
1 R 419	R 378, 387-388, 394
1 R 420	R 287, 1310, 1490
1 R 421	R 198
1 R 422	R 198
1 R 423	R 198
1 R 424	R 195
1 R 425	R 197
1 R 426	R 196
1 R 427	R 199
1 R 428	R 199
1 R 429	R 200
1 R 430	R 200
1 R 431	R 202
1 R 432	R 202
1 R 433	R 201
1 R 434	R 201
1 R 435	R 204
1 R 436	R 204
1 R 437	R 203
1 R 438	R 203
1 R 439	R 206
1 R 440	R 206

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 441	R 205
1 R 442	R 205
1 R 443	R 207
1 R 444	R 207
1 R 445	R 208
1 R 446	R 208
1 R 447	R 209
1 R 448	R 209
1 R 449	R 210
1 R 450	R 210
1 R 451	R 212
1 R 452	R 212
1 R 453	R 211
1 R 454	R 211
1 R 455	R 214
1 R 456	R 214
1 R 457	R 213
1 R 458	R 213
1 R 459	R 216
1 R 460	R 216
1 R 461	R 215
1 R 462	R 215
1 R 463	R 217
1 R 464	R 217
1 R 465	R 218
1 R 466	R 218
1 R 467	R 220
1 R 468	R 220

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 469	R 219
1 R 470	R 219
1 R 471	R 222
1 R 472	R 222
1 R 473	R 221
1 R 474	R 221
1 R 475	R 223
1 R 476	R 223
1 R 477	R 224
1 R 478	R 224
1 R 479	R 225
1 R 480	R 225
1 R 481	R 226
1 R 482	R 226
1 R 483	R 228
1 R 484	R 228
1 R 485	R 227
1 R 486	R 227
1 R 487	R 230
1 R 488	R 230
1 R 489	R 229
1 R 490	R 229
1 R 491	R 232
1 R 492	R 232
1 R 493	R 231
1 R 494	R 231
1 R 495	R 234
1 R 496	R 233

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 497	R 234
1 R 498	R 233
1 R 499	R 236
1 R 500	R 236
1 R 501	R 235
1 R 502	R 235
1 R 503	R 238
1 R 504	R 238
1 R 505	R 237
1 R 506	R 237
1 R 507	R 240
1 R 508	R 240
1 R 509	R 239
1 R 510	R 239
1 R 511	R 242
1 R 512	R 242
1 R 513	R 241
1 R 514	R 241
1 R 515	R 244
1 R 516	R 244
1 R 517	R 243
1 R 518	R 243
1 R 519	R 246
1 R 520	R 246
1 R 521	R 245
1 R 522	R 245
1 R 523	R 247
1 R 524	R 247

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 525	R 248
1 R 526	R 248
1 R 527	R 250
1 R 528	R 250
1 R 529	R 249
1 R 530	R 249
1 R 531	R 252
1 R 532	R 252
1 R 533	R 251
1 R 534	R 251
1 R 535	R 253
1 R 536	R 253
1 R 537	R 254
1 R 538	R 254
1 R 539	R 255
1 R 540	R 255
1 R 541	R 256
1 R 542	R 256
1 R 543	R 258
1 R 544	R 258
1 R 545	R 257
1 R 546	R 257
1 R 547	R 259
1 R 548	R 259
1 R 549	R 260
1 R 550	R 260
1 R 551	R 261
1 R 552	R 261

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 553	R 262
1 R 554	R 262
1 R 555	R 264
1 R 556	R 264
1 R 557	R 263
1 R 558	R 263
1 R 559	R 265
1 R 560	R 265
1 R 561	R 266
1 R 562	R 266
1 R 563	R 267
1 R 564	R 267
1 R 565	R 268
1 R 566	R 268
1 R 567	R 300, 314, 378, 380, 383, 385, 397, 436, 486
1 R 568	R 385, 492, 515
1 R 569	R 1310, 1403, 1471, 1693, 1706
1 R 570	R 358, 363, 366, 372, 378, 386, 394, 429, 440, 497
1 R 571	R 386, 394, 489
1 R 572	R 386-387, 485-487, 489
1 R 573	R 386-387, 486-487, 489
1 R 574	R 488
1 R 575	R 387, 489-490, 492
1 R 576	R 387, 489, 492
1 R 577	R 491
1 R 578	R 491

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 579	R 491
1 R 580	R 387, 492, 1401, 1490
1 R 581	R 1401-1402, 1490, 1710, 1 R 648
1 R 582	R 1, 300, 305, 308-309, 314-315, 383, 385, 497, 518
1 R 583	R 383, 385, 392, 1471, 1706
1 R 584	R 19
1 R 585	R 21
1 R 586	R 26
1 R 587	R 29
1 R 588	R 32
1 R 589	R 34
1 R 590	R 35
1 R 591	R 36
1 R 592	R 37
1 R 593	R 38
1 R 594	R 39
1 R 595	R 40
1 R 596	R 41
1 R 597	R 42
1 R 598	R 43
1 R 599	R 44
1 R 600	R 45
1 R 601	R 46
1 R 602	R 47
1 R 603	R 48
1 R 604	R 49

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 605	R 50
1 R 606	R 51
1 R 607	R 52
1 R 608	R 53
1 R 609	R 54
1 R 610	R 55
1 R 611	R 56
1 R 612	R 57
1 R 613	R 58
1 R 614	R 59
1 R 615	R 60
1 R 616	R 61
1 R 617	R 62
1 R 618	R 63
1 R 619	R 64
1 R 620	R 65
1 R 621	R 66
1 R 622	R 67
1 R 623	R 68
1 R 624	R 69
1 R 625	R 70
1 R 626	R 71
1 R 627	R 72
1 R 628	R 73
1 R 629	R 74
1 R 630	R 75
1 R 631	R 76

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 632	R 77
1 R 633	R 78
1 R 634	R 79
1 R 635	R 80
1 R 636	R 81
1 R 637	R 82
1 R 638	R 83
1 R 639	R 84
1 R 640	R 84
1 R 641	R 24, 27, 30
1 R 642	R 36-37, 429
1 R 643	R 497-499, 518, 530
1 R 644	R 497-499, 518
1 R 645	R 394, 497-499, 518
1 R 646	R 387-388, 392, 397
1 R 647	R 383, 390, 1707
1 R 648	R 1445
1 R 649	R 300, 305, 383, 385, 501-503, 507, 629
1 R 650	R 504, 515, 520, 1406
1 R 651	R 515-516, 894
1 R 652	R 378, 380, 386, 394, 507, 677, 894, 1406
1 R 653	R 497, 506-507
1 R 654	R 506-507, 509
1 R 655	R 513, 517
1 R 656	R 517, 519
1 R 657	R 519-520
1 R 658	R 520

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 659	R 1663
1 R 660	R 510, 514
1 R 661	R 506, 508
1 R 662	R 506, 511
1 R 663	R 511-512
1 R 664	R 510, 512, 514
1 R 665	R 510, 514
1 R 666	R 497, 378-380, 386-388, 391-392
1 R 667	R 385, 392, 441, 497, 515
1 R 668	R 378-380, 386, 394
1 R 669	R 386-387, 394, 500
1 R 670	R 387-388, 391-932, 500
1 R 671	R 378, 380, 386-388, 391-394
1 R 672	R 441, 1471, 1493
1 R 673	R 441, 1493
1 R 674	R 441, 1493
1 R 675	R 300, 378-380, 383, 385, 394, 429, 497, 501, 530, 607
1 R 676	R 498, 530
1 R 677	R 378, 386-388, 392, 498, 515, 530
1 R 678	R 378, 386-388, 392
1 R 679	R 293, 297, 707
1 R 680	R 299, 526, 529
1 R 681	R 428
1 R 682	R 381, 385, 779-781
1 R 683	R 780-781
1 R 684	R 780-781
1 R 685	R 398, 1423, 1471, 1488

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 686	M 5203
1 R 687	R 1521
1 R 688	R 1406
1 R 689	R 1455, 1493
1 R 690	R 1478
1 R 691	R 1413
1 R 692	R 1428
1 R 693	R 1457
1 R 694	R 1266
1 R 695	R 1078
1 R 696	R 1080
1 R 697	R 1171
1 R 698	R 1081
1 R 699	R 1173
1 R 700	R 1084
1 R 701	R 1085
1 R 702	R 1174
1 R 703	R 1088
1 R 704	R 1177
1 R 705	R 1077
1 R 706	R 1083
1 R 707	R 1168
1 R 708	R 1169
1 R 709	R 1079
1 R 710	R 1170
1 R 711	R 1082
1 R 712	R 1172

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 713	R 1086
1 R 714	R 1175
1 R 715	R 1087
1 R 716	R 1176
1 R 717	R 1089
1 R 718	R 1178
1 R 719	R 1090
1 R 720	R 1179
1 R 721	R 1091
1 R 722	R 1180
1 R 723	R 1092
1 R 724	R 1181
1 R 725	R 1093
1 R 726	R 1182
1 R 727	R 1094
1 R 728	R 1183
1 R 729	R 1095
1 R 730	R 1096
1 R 731	R 1097
1 R 732	R 1098
1 R 733	R 1099
1 R 734	R 1100
1 R 735	R 1184
1 R 736	R 1185
1 R 737	R 1186
1 R 738	R 1187
1 R 739	R 1188
1 R 740	R 1101

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 741	R 1102
1 R 742	R 1103
1 R 743	R 1104
1 R 744	R 1105
1 R 745	R 1106
1 R 746	R 1189
1 R 747	R 1190
1 R 748	R 1191
1 R 749	R 1192
1 R 750	R 1193
1 R 751	R 1107
1 R 752	R 1108
1 R 753	R 1109
1 R 754	R 1110
1 R 755	R 1111
1 R 756	R 1112
1 R 757	R 1194
1 R 758	R 1195
1 R 759	R 1196
1 R 760	R 1197
1 R 761	R 1113
1 R 762	R 1114
1 R 763	R 1115
1 R 764	R 1116
1 R 765	R 1117
1 R 766	R 1118
1 R 767	R 1198
1 R 768	R 1199

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 769	R 1200
1 R 770	R 1201
1 R 771	R 1202
1 R 772	R 1119
1 R 773	R 1120
1 R 774	R 1121
1 R 775	R 1122
1 R 776	R 1123
1 R 777	R 1124
1 R 778	R 1203
1 R 779	R 1204
1 R 780	R 1205
1 R 781	R 1206
1 R 782	R 1207
1 R 783	R 1208
1 R 784	R 1125
1 R 785	R 1126
1 R 786	R 1127
1 R 787	R 1128
1 R 788	R 1129
1 R 789	R 1130
1 R 790	R 1131
1 R 791	R 1209
1 R 792	R 1210
1 R 793	R 1211
1 R 794	R 1212
1 R 795	R 1213
1 R 796	R 1214

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 797	R 1132
1 R 798	R 1133
1 R 799	R 1134
1 R 800	R 1135
1 R 801	R 1136
1 R 802	R 1137
1 R 803	R 1215
1 R 804	R 1216
1 R 805	R 1217
1 R 806	R 1218
1 R 807	R 1219
1 R 808	R 1220
1 R 809	R 1138
1 R 810	R 1139
1 R 811	R 1140
1 R 812	R 1141
1 R 813	R 1142
1 R 814	R 1143
1 R 815	R 1221
1 R 816	R 1222
1 R 817	R 1223
1 R 818	R 1224
1 R 819	R 1225
1 R 820	R 1144
1 R 821	R 1145
1 R 822	R 1146
1 R 823	R 1147
1 R 824	R 1148

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 825	R 1149
1 R 826	R 1226
1 R 827	R 1227
1 R 828	R 1228
1 R 829	R 1229
1 R 830	R 1230
1 R 831	R 1231
1 R 832	R 1150
1 R 833	R 1151
1 R 834	R 1152
1 R 835	R 1153
1 R 836	R 1154
1 R 837	R 1155
1 R 838	R 1232
1 R 839	R 1233
1 R 840	R 1234
1 R 841	R 1235
1 R 842	R 1236
1 R 843	R 1237
1 R 844	R 1156
1 R 845	R 1157
1 R 846	R 1158
1 R 847	R 1159
1 R 848	R 1160
1 R 849	R 1161
1 R 850	R 1238
1 R 851	R 1239
1 R 852	R 1240

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 853	R 1241
1 R 854	R 1242
1 R 855	R 1162
1 R 856	R 1163
1 R 857	R 1164
1 R 858	R 1165
1 R 859	R 1166
1 R 860	R 1167
1 R 861	R 1243
1 R 862	R 1244
1 R 863	R 1245
1 R 864	R 1246
1 R 865	R 1247
1 R 866	R 1003
1 R 867	R 1004
1 R 868	R 1005
1 R 869	R 1006
1 R 870	R 1007
1 R 871	R 1008
1 R 872	R 975
1 R 873	R 976
1 R 874	R 977
1 R 875	R 978
1 R 876	R 979
1 R 877	R 1009
1 R 878	R 1010
1 R 879	R 1011
1 R 880	R 1012

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 881	R 1013
1 R 882	R 1014
1 R 883	R 980
1 R 884	R 981
1 R 885	R 982
1 R 886	R 983
1 R 887	R 984
1 R 888	R 1015
1 R 889	R 1016
1 R 890	R 1017
1 R 891	R 1018
1 R 892	R 1019
1 R 893	R 1020
1 R 894	R 1021
1 R 895	R 985
1 R 896	R 986
1 R 897	R 987
1 R 898	R 988
1 R 899	R 989
1 R 900	R 990
1 R 901	R 1022
1 R 902	R 1023
1 R 903	R 1024
1 R 904	R 1025
1 R 905	R 1026
1 R 906	R 1027
1 R 907	R 1028
1 R 908	R 991

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 909	R 992
1 R 910	R 993
1 R 911	R 994
1 R 912	R 995
1 R 913	R 996
1 R 914	R 1029
1 R 915	R 1030
1 R 916	R 1031
1 R 917	R 1032
1 R 918	R 1033
1 R 919	R 1034
1 R 920	R 1035
1 R 921	R 1036
1 R 922	R 997
1 R 923	R 998
1 R 924	R 999
1 R 925	R 1000
1 R 926	R 1001
1 R 927	R 1002
1 R 928	R 1037
1 R 929	R 1038
1 R 930	R 1039
1 R 931	R 1040
1 R 932	R 1041
1 R 933	R 1042
1 R 934	R 1043
1 R 935	R 1044
1 R 936	R 1886

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 937	R 1887
1 R 938	R 1888
1 R 939	R 1889
1 R 940	R 1890
1 R 941	R 1891
1 R 942	R 1045
1 R 943	R 1046
1 R 944	R 1047
1 R 945	R 1048
1 R 946	R 1049
1 R 947	R 1050
1 R 948	R 1051
1 R 949	R 1052
1 R 950	R 1892
1 R 951	R 1893
1 R 952	R 1894
1 R 953	R 1895
1 R 954	R 1896
1 R 955	R 1897
1 R 956	R 1053
1 R 957	R 1054
1 R 958	R 1055
1 R 959	R 1056
1 R 960	R 1057
1 R 961	R 1058
1 R 962	R 1059
1 R 963	R 1060
1 R 964	R 1898

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 965	R 1899
1 R 966	R 1900
1 R 967	R 1901
1 R 968	R 1902
1 R 969	R 1903
1 R 970	R 1061
1 R 971	R 1062
1 R 972	R 1063
1 R 973	R 1064
1 R 974	R 1065
1 R 975	R 1066
1 R 976	R 1067
1 R 977	R 1068
1 R 978	R 1904
1 R 979	R 1905
1 R 980	R 1906
1 R 981	R 1907
1 R 982	R 1908
1 R 983	R 1909
1 R 984	R 1069
1 R 985	R 1070
1 R 986	R 1071
1 R 987	R 1072
1 R 988	R 1073
1 R 989	R 1074
1 R 990	R 1075
1 R 991	R 1076
1 R 992	R 1910

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 993	R 1911
1 R 994	R 1912
1 R 995	R 1913
1 R 996	R 1914
1 R 997	R 1915
1 R 998	R 1916
1 R 999	R 1917
1 R 1000	R 1918
1 R 1001	R 1919
1 R 1002	R 1920
1 R 1003	R 1921
1 R 1004	R 1922
1 R 1005	R 1979
1 R 1006	R 1980
1 R 1007	R 1981
1 R 1008	R 1982
1 R 1009	R 1983
1 R 1010	R 1984
1 R 1011	R 1923
1 R 1012	R 1924
1 R 1013	R 1925
1 R 1014	R 1926
1 R 1015	R 1927
1 R 1016	R 1928
1 R 1017	R 1929
1 R 1018	R 1930
1 R 1019	R 1985
1 R 1020	R 1986

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 1021	R 1987
1 R 1022	R 1988
1 R 1023	R 1989
1 R 1024	R 1990
1 R 1025	R 1931
1 R 1026	R 1932
1 R 1027	R 1933
1 R 1028	R 1934
1 R 1029	R 1935
1 R 1030	R 1936
1 R 1031	R 1937
1 R 1032	R 1938
1 R 1033	R 1991
1 R 1034	R 1992
1 R 1035	R 1993
1 R 1036	R 1994
1 R 1037	R 1995
1 R 1038	R 1996
1 R 1039	R 1997
1 R 1040	R 1939
1 R 1041	R 1940
1 R 1042	R 1941
1 R 1043	R 1942
1 R 1044	R 1943
1 R 1045	R 1944
1 R 1046	R 1945
1 R 1047	R 1946
1 R 1048	R 1998

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 1049	R 1999
1 R 1050	R 2000
1 R 1051	R 2001
1 R 1052	R 2002
1 R 1053	R 2003
1 R 1054	R 2004
1 R 1055	R 1947
1 R 1056	R 1948
1 R 1057	R 1949
1 R 1058	R 1950
1 R 1059	R 1951
1 R 1060	R 1952
1 R 1061	R 1953
1 R 1062	R 1954
1 R 1063	R 2005
1 R 1064	R 2006
1 R 1065	R 2007
1 R 1066	R 2008
1 R 1067	R 2009
1 R 1068	R 2010
1 R 1069	R 2011
1 R 1070	R 1955
1 R 1071	R 1956
1 R 1072	R 1957
1 R 1073	R 1958
1 R 1074	R 1959
1 R 1075	R 1960
1 R 1076	R 1961

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 1077	R 1962
1 R 1078	R 2012
1 R 1079	R 2013
1 R 1080	R 2014
1 R 1081	R 2015
1 R 1082	R 2016
1 R 1083	R 2017
1 R 1084	R 2018
1 R 1085	R 1963
1 R 1086	R 1964
1 R 1087	R 1965
1 R 1088	R 1966
1 R 1089	R 1967
1 R 1090	R 1968
1 R 1091	R 1969
1 R 1092	R 1970
1 R 1093	R 2019
1 R 1094	R 2020
1 R 1095	R 2021
1 R 1096	R 2022
1 R 1097	R 2023
1 R 1098	R 2024
1 R 1099	R 2025
1 R 1100	R 1971
1 R 1101	R 1972
1 R 1102	R 1973
1 R 1103	R 1974
1 R 1104	R 1975

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 1105	R 1976
1 R 1106	R 1977
1 R 1107	R 1978
1 R 1108	R 2026
1 R 1109	R 2027
1 R 1110	R 2028
1 R 1111	R 2029
1 R 1112	R 2030
1 R 1113	R 2031
1 R 1114	R 2032
1 R 1115	R 2052
1 R 1116	R 2053
1 R 1117	R 2054
1 R 1118	R 2055
1 R 1119	R 2056
1 R 1120	R 2057
1 R 1121	R 2058
1 R 1122	R 2059
1 R 1123	R 2060
1 R 1124	R 2061
1 R 1125	R 2062
1 R 1126	R 2063
1 R 1127	R 2064
1 R 1128	R 2065
1 R 1129	R 2066
1 R 1130	R 2068
1 R 1131	R 2069
1 R 1132	R 2070

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 1133	R 2071
1 R 1134	R 2072
1 R 1135	R 2073
1 R 1136	R 2074
1 R 1137	R 2075
1 R 1138	R 2076
1 R 1139	R 2077
1 R 1140	R 2078
1 R 1141	R 2079
1 R 1142	R 2080
1 R 1143	R 2081
1 R 1144	R 2082
1 R 1145	R 2090
1 R 1146	R 2091
1 R 1147	R 2092
1 R 1148	R 2093
1 R 1149	R 2094
1 R 1150	R 2095
1 R 1151	R 2096
1 R 1152	R 2097
1 R 1153	R 2098
1 R 1154	R 2083
1 R 1155	R 2084
1 R 1156	R 2085
1 R 1157	R 2086
1 R 1158	R 2087
1 R 1159	R 2088
1 R 1160	R 2089

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 1161	R 2241
1 R 1162	R 2242
1 R 1163	R 2243
1 R 1164	R 2244
1 R 1165	R 2245
1 R 1166	R 2246
1 R 1167	R 2247
1 R 1168	R 2248
1 R 1169	R 2250
1 R 1170	R 2233
1 R 1171	R 2234
1 R 1172	R 2235
1 R 1173	R 2236
1 R 1174	R 2237
1 R 1175	R 2238
1 R 1176	R 2240
1 R 1177	R 2251
1 R 1178	R 2252
1 R 1179	R 2253
1 R 1180	R 2254
1 R 1181	R 2255
1 R 1182	R 2256
1 R 1183	R 2257
1 R 1184	R 2258
1 R 1185	R 2261
1 R 1186	R 2262
1 R 1187	R 2263
1 R 1188	R 2264

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 1189	R 2265
1 R 1190	R 2266
1 R 1191	R 2267
1 R 1192	R 2278
1 R 1193	R 2279
1 R 1194	R 2280
1 R 1195	R 2281
1 R 1196	R 2282
1 R 1197	R 2283
1 R 1198	R 2284
1 R 1199	R 2285
1 R 1200	R 2286
1 R 1201	R 2287
1 R 1202	R 2289
1 R 1203	R 2269
1 R 1204	R 2270
1 R 1205	R 2271
1 R 1206	R 2272
1 R 1207	R 2273
1 R 1208	R 2274
1 R 1209	R 2275
1 R 1210	R 2276
1 R 1211	R 2298
1 R 1212	R 2299
1 R 1213	R 2300
1 R 1214	R 2301
1 R 1215	R 2302
1 R 1216	R 2303

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 1217	R 2304
1 R 1218	R 2305
1 R 1219	R 2290
1 R 1220	R 2291
1 R 1221	R 2292
1 R 1222	R 2293
1 R 1223	R 2294
1 R 1224	R 2297
1 R 1225	R 2296
1 R 1226	R 2316
1 R 1227	R 2317
1 R 1228	R 2318
1 R 1229	R 2319
1 R 1230	R 2320
1 R 1231	R 2321
1 R 1232	R 2322
1 R 1233	R 2323
1 R 1234	R 2308
1 R 1235	R 2309
1 R 1236	R 2310
1 R 1237	R 2311
1 R 1238	R 2312
1 R 1239	R 2315
1 R 1240	R 2313
1 R 1241	R 2134
1 R 1242	R 2135
1 R 1243	R 2136
1 R 1244	R 2137

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 1245	R 2138
1 R 1246	R 2139
1 R 1247	R 2140
1 R 1248	R 2141
1 R 1249	R 2143
1 R 1250	R 2142
1 R 1251	R 2145
1 R 1252	R 2146
1 R 1253	R 2147
1 R 1254	R 2148
1 R 1255	R 2149
1 R 1256	R 2150
1 R 1257	R 2152
1 R 1258	R 2153
1 R 1259	R 2154
1 R 1260	R 2155
1 R 1261	R 2156
1 R 1262	R 2157
1 R 1263	R 2158
1 R 1264	R 2159
1 R 1265	R 2161
1 R 1266	R 2160
1 R 1267	R 2165
1 R 1268	R 2166
1 R 1269	R 2167
1 R 1270	R 2168
1 R 1271	R 2169
1 R 1272	R 2170

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 1273	R 2171
1 R 1274	R 2172
1 R 1275	R 2173
1 R 1276	R 2174
1 R 1277	R 2175
1 R 1278	R 2176
1 R 1279	R 2177
1 R 1280	R 2178
1 R 1281	R 2179
1 R 1282	R 2181
1 R 1283	R 2180
1 R 1284	R 2185
1 R 1285	R 2186
1 R 1286	R 2187
1 R 1287	R 2188
1 R 1288	R 2189
1 R 1289	R 2190
1 R 1290	R 2198
1 R 1291	R 2199
1 R 1292	R 2200
1 R 1293	R 2201
1 R 1294	R 2202
1 R 1295	R 2203
1 R 1296	R 2204
1 R 1297	R 2205
1 R 1298	R 2207
1 R 1299	R 2192
1 R 1300	R 2193

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 1301	R 2194
1 R 1302	R 2195
1 R 1303	R 2196
1 R 1304	R 2206
1 R 1305	R 2197
1 R 1306	R 2325
1 R 1307	R 2326
1 R 1308	R 2327
1 R 1309	R 2328
1 R 1310	R 2329
1 R 1311	R 2330
1 R 1312	R 2331
1 R 1313	R 2332
1 R 1314	R 2333
1 R 1315	R 2334
1 R 1316	R 2335
1 R 1317	R 2336
1 R 1318	R 2337
1 R 1319	R 2338
1 R 1320	R 2340
1 R 1321	R 2339
1 R 1322	R 2341
1 R 1323	R 2342
1 R 1324	R 2343
1 R 1325	R 2344
1 R 1326	R 2345
1 R 1327	R 2346
1 R 1328	R 2347

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 1329	R 2348
1 R 1330	R 2349
1 R 1331	R 2350
1 R 1332	R 2351
1 R 1333	R 2352
1 R 1334	R 2353
1 R 1335	R 2354
1 R 1336	R 2356
1 R 1337	R 2355
1 R 1338	R 2357
1 R 1339	R 2358
1 R 1340	R 2359
1 R 1341	R 2360
1 R 1342	R 2361
1 R 1343	R 2362
1 R 1344	R 2363
1 R 1345	R 2364
1 R 1346	R 2366
1 R 1347	R 2365
1 R 1348	R 2367
1 R 1349	R 2368
1 R 1350	R 2369
1 R 1351	R 2370
1 R 1352	R 2371
1 R 1353	R 2372
1 R 1354	R 2373
1 R 1355	R 2374
1 R 1356	R 2375

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 1357	R 2376
1 R 1358	R 2377
1 R 1359	R 2378
1 R 1360	R 2379
1 R 1361	R 2380
1 R 1362	R 2382
1 R 1363	R 2381
1 R 1364	R 2383
1 R 1365	R 2384
1 R 1366	R 2385
1 R 1367	R 2386
1 R 1368	R 2387
1 R 1369	R 2388
1 R 1370	R 2395
1 R 1371	R 2396
1 R 1372	R 2397
1 R 1373	R 2398
1 R 1374	R 2399
1 R 1375	R 2400
1 R 1376	R 2401
1 R 1377	R 2402
1 R 1378	R 2404
1 R 1379	R 2389
1 R 1380	R 2390
1 R 1381	R 2391
1 R 1382	R 2392
1 R 1383	R 2393
1 R 1384	R 2403

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 1385	R 2394
1 R 1386	R 2405
1 R 1387	R 2406
1 R 1388	R 2407
1 R 1389	R 2408
1 R 1390	R 2409
1 R 1391	R 2410
1 R 1392	R 2411
1 R 1393	R 2412
1 R 1394	R 2414
1 R 1395	R 2413
1 R 1396	R 2415
1 R 1397	R 2416
1 R 1398	R 2417
1 R 1399	R 2418
1 R 1400	R 2419
1 R 1401	R 2420
1 R 1402	R 2426
1 R 1403	R 2427
1 R 1404	R 2428
1 R 1405	R 2429
1 R 1406	R 2430
1 R 1407	R 2431
1 R 1408	R 2432
1 R 1409	R 2433
1 R 1410	R 2436
1 R 1411	R 2421
1 R 1412	R 2422

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 1413	R 2423
1 R 1414	R 2424
1 R 1415	R 2425
1 R 1416	R 2434
1 R 1417	R 2435
1 R 1418	R 2442
1 R 1419	R 2443
1 R 1420	R 2444
1 R 1421	R 2445
1 R 1422	R 2446
1 R 1423	R 2447
1 R 1424	R 2448
1 R 1425	R 2449
1 R 1426	R 2452
1 R 1427	R 2437
1 R 1428	R 2438
1 R 1429	R 2439
1 R 1430	R 2440
1 R 1431	R 2441
1 R 1432	R 2450
1 R 1433	R 2451
1 R 1434	R 2453
1 R 1435	R 2454
1 R 1436	R 2455
1 R 1437	R 2456
1 R 1438	R 2457
1 R 1439	R 2458
1 R 1440	R 2459

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 1441	R 2460
1 R 1442	R 2462
1 R 1443	R 2461
1 R 1444	R 2463
1 R 1445	R 2464
1 R 1446	R 2465
1 R 1447	R 2466
1 R 1448	R 2467
1 R 1449	R 2468
1 R 1450	R 2469
1 R 1451	R 2470
1 R 1452	R 2471
1 R 1453	R 2472
1 R 1454	R 2473
1 R 1455	R 2474
1 R 1456	R 2475
1 R 1457	R 2476
1 R 1458	R 2478
1 R 1459	R 2477
1 R 1460	R 2479
1 R 1461	R 2480
1 R 1462	R 2481
1 R 1463	R 2482
1 R 1464	R 2483
1 R 1465	R 2484
1 R 1466	R 2486
1 R 1467	R 2487
1 R 1468	R 2488

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 1469	R 2489
1 R 1470	R 2490
1 R 1471	R 2491
1 R 1472	R 2492
1 R 1473	R 2493
1 R 1474	R 2485
1 R 1475	R 2495
1 R 1476	R 2496
1 R 1477	R 2497
1 R 1478	R 2498
1 R 1479	R 2499
1 R 1480	R 2494
1 R 1481	R 2501
1 R 1482	R 2502
1 R 1483	R 2503
1 R 1484	R 2504
1 R 1485	R 2505
1 R 1486	R 2506
1 R 1487	R 2507
1 R 1488	R 2508
1 R 1489	R 2500
1 R 1490	R 2510
1 R 1491	R 2511
1 R 1492	R 2512
1 R 1493	R 2513
1 R 1494	R 2509
1 R 1495	R 2515
1 R 1496	R 2516

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 1497	R 2517
1 R 1498	R 2518
1 R 1499	R 2519
1 R 1500	R 2520
1 R 1501	R 2521
1 R 1502	R 2522
1 R 1503	R 2523
1 R 1504	R 2514
1 R 1505	R 2525
1 R 1506	R 2526
1 R 1507	R 2527
1 R 1508	R 2528
1 R 1509	R 2524
1 R 1510	R 2530
1 R 1511	R 2531
1 R 1512	R 2532
1 R 1513	R 2533
1 R 1514	R 2534
1 R 1515	R 2535
1 R 1516	R 2536
1 R 1517	R 2537
1 R 1518	R 2529
1 R 1519	R 2555
1 R 1520	R 2556
1 R 1521	R 2557
1 R 1522	R 2558
1 R 1523	R 2554
1 R 1524	R 2539

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 1525	R 2540
1 R 1526	R 2541
1 R 1527	R 2542
1 R 1528	R 2543
1 R 1529	R 2544
1 R 1530	R 2545
1 R 1531	R 2546
1 R 1532	R 2538
1 R 1533	R 2560
1 R 1534	R 2561
1 R 1535	R 2562
1 R 1536	R 2563
1 R 1537	R 2559
1 R 1538	R 2548
1 R 1539	R 2549
1 R 1540	R 2550
1 R 1541	R 2551
1 R 1542	R 2552
1 R 1543	R 2553
1 R 1544	R 2547
1 R 1545	R 2565
1 R 1546	R 2566
1 R 1547	R 2567
1 R 1548	R 2568
1 R 1549	R 2564
1 R 1550	R 2570
1 R 1551	R 2571
1 R 1552	R 2572

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 1553	R 2573
1 R 1554	R 2569
1 R 1555	R 2575
1 R 1556	R 2576
1 R 1557	R 2577
1 R 1558	R 2574
1 R 1559	R 2578
1 R 1560	R 2579
1 R 1561	R 2580
1 R 1562	R 2581
1 R 1563	R 2582
1 R 1564	R 2583
1 R 1565	R 2584
1 R 1566	R 2585
1 R 1567	R 2586
1 R 1568	R 2587
1 R 1569	R 2588
1 R 1570	R 2589
1 R 1571	R 2590
1 R 1572	R 2591
1 R 1573	R 2592
1 R 1574	R 2593
1 R 1575	R 2594
1 R 1576	R 2595
1 R 1577	R 2596
1 R 1578	R 2597
1 R 1579	R 2598
1 R 1580	R 2599

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 1581	R 2600
1 R 1582	R 2601
1 R 1583	R 2602
1 R 1584	R 2603
1 R 1585	R 2604
1 R 1586	R 2605
1 R 1587	R 2606
1 R 1588	R 2607
1 R 1589	R 2608
1 R 1590	R 2609
1 R 1591	R 2610
1 R 1592	R 2611
1 R 1593	R 2612
1 R 1594	R 2613
1 R 1595	R 2614
1 R 1596	R 2615
1 R 1597	R 2616
1 R 1598	R 2617
1 R 1599	R 2618
1 R 1600	R 2619
1 R 1601	R 2620
1 R 1602	R 2621
1 R 1603	R 2622
1 R 1604	R 2623
1 R 1605	R 2249
1 R 1606	R 2624
1 R 1607	R 2239
1 R 1608	R 2259

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 R 1609	R 2260
1 R 1610	R 2268
1 R 1611	R 2288
1 R 1612	R 2625
1 R 1613	R 2277
1 R 1614	R 2306
1 R 1615	R 2307
1 R 1616	R 2295
1 R 1617	R 2324
1 R 1618	R 2314
1 R 1619	R 2144
1 R 1620	R 2151
1 R 1621	R 2162
1 R 1622	R 2163
1 R 1623	R 2164
1 R 1624	R 2182
1 R 1625	R 2183
1 R 1626	R 2184
1 R 1627	R 2191

Index

A

armée de l'air : 1 R 38

C

Consulat (1799-1804) : 1 R 46-152

E

école militaire : 1 R 1-39

F

France. Service du recrutement militaire : 1 R 695-1627

G

garde nationale : 1 R 695-704

Guerre 1914-1918 : 1 R 687-693

Guerre de 1870 : 1 R 682-684, 695-704

génie militaire : 1 R 35

L

Lorient (bureau de recrutement militaire) : 1 R 695-696, 698, 700-701, 703, 705-706, 709, 711, 713, 715, 717, 719, 721, 723, 725, 727, 729-734, 740-745, 751-756, 761-766, 772-777, 784-790, 797-802, 809-814, 820-825, 832-837, 844-849, 855-860, 866-871, 877-882, 888-894, 901-907, 914-921, 928-935, 942-949, 956-963, 970-977, 984-991, 998-1004, 1011-1018, 1025-1032, 1040-1047, 1055-1062, 1070-1077, 1085-1092, 1100-1107, 1115-1122, 1130-1137, 1145-1153, 1161-1169, 1177-1184, 1192-1202, 1211-1218, 1226-1233, 1241-1249, 1257-1265, 1274-1282, 1290-1298, 1306-1314, 1322-1330, 1338-1347, 1354-1363, 1370-1378, 1384, 1386-1395, 1402-1410, 1416, 1418-1426, 1432-1443, 1450-1459, 1466-1474, 1481-1489, 1495-1504, 1510-1518, 1524-1532, 1538-1544, 1550-1554, 1559-1563, 1567-1573, 1578-1584, 1589-1598, 1605-1606, 1608-1609, 1611-1612, 1614-1615, 1617, 1619, 1621-1626

M

manœuvre militaire : 1 R 40-43

marine : 1 R 19-26

mobilisation : 1 R 679-694

Morbihan. Préfecture : 1 R 1-694

P

Premier Empire (1804-1815):1 R 46-152, 679-680

R

recrutement militaire:1 R 46-678, 695-1627

registre matricule:1 R 695-1627

Restauration (1815-1830):1 R 681

S

Second Empire (1852-1870):1 R 695-704

T

table alphabétique : 1 R 734, 739, 745, 756, 766, 777, 783, 790, 796, 802, 808, 814, 819, 825, 831, 837, 843, 849, 854, 860, 865, 871, 876, 882, 887, 894, 900, 907, 913, 921, 927, 935, 941, 949, 955, 963, 969, 977, 983, 991, 997, 1004, 1010, 1018, 1024, 1032, 1039, 1047, 1054, 1062, 1069, 1077, 1084, 1092, 1099, 1107, 1114, 1122, 1129, 1137, 1144, 1153, 1160, 1169, 1176, 1184, 1191, 1201, 1210, 1218, 1225, 1233, 1240, 1249, 1256, 1265, 1273, 1282, 1289, 1298, 1305, 1314, 1321, 1330, 1337, 1346, 1353, 1362, 1369, 1378, 1385, 1394, 1401, 1410, 1417, 1426, 1433, 1442, 1449, 1458, 1465, 1474, 1480, 1489, 1494, 1504, 1509, 1518, 1523, 1532, 1537, 1544, 1549, 1554, 1558, 1563, 1566, 1573, 1577, 1584, 1588, 1598, 1604

V

Vannes (bureau de recrutement militaire) : 1 R 697, 699, 702, 704, 707-708, 710, 712, 714, 716, 718, 720, 722, 724, 726, 728, 735-739, 746-750, 757-760, 767-771, 778-783, 791-796, 803-808, 815-819, 826-831, 838-843, 850-854, 861-865, 872-876, 883-887, 895-900, 908-913, 922-927, 936-941, 950-955, 964-969, 978-983, 992-997, 1005-1010, 1019-1024, 1033-1039, 1047-1054, 1062-1069, 1078-1084, 1092-1099, 1106, 1108-1114, 1122-1129, 1138-1144, 1154-1160, 1170-1176, 1185-1191, 1203-1210, 1219-1225, 1234-1240, 1250-1256, 1266-1273, 1282-1289, 1299-1305, 1315-1321, 1331-1337, 1347-1353, 1362-1369, 1378-1385, 1395-1401, 1410-1417, 1426-1433, 1443-1449, 1458-1465, 1475-1480, 1490-1494, 1505-1509, 1519-1523, 1533-1537, 1545-1549, 1555-1558, 1564-1566, 1574-1577, 1585-1588, 1599-1604, 1607, 1610, 1613, 1616, 1618, 1620, 1627